

PORTRAITS  
BRETONS

DES

XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

par

M. S. ROPARTZ

---

SAINT-BRIEUC.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L. PRUD'HOMME.

—  
1887.

**PORTRAITS**

**BRETONS.**

PORTRAITS  
**BRETONS**

DES

XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

par

M. S. ROPARTZ.



SAINT-BRIEUC,

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L. PRUD'HOMME.

1857.



## PRÉFACE,

Parmi les projets que j'arrêtais, à vingt ans, avec une ardeur et une ignorance également outrecuidantes, et qui se justifient l'une par l'autre, figurait aux premiers rangs le dessein d'écrire l'histoire de la Bretagne depuis la fin des guerres de la Ligue, jusqu'au commencement des guerres de la Révolution. Si je donne une date à ce projet, ce n'est pas pour m'en faire un mérite, quoique ce ne fût pas, il y a quinze ans, comme aujourd'hui, la mode la plus générale de choisir pour sujet d'études intimes, le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècles. La raison de mon choix était la témérité même de mon âge et le désir



juvénile de m'écarter des routes battues ; les difficultés de l'entreprise ne m'épouvantaient pas , par la raison toute naïve que je les ignorais absolument. Je dois à mon bon sens cette justice de dire que je ne fus pas longtemps sans reconnaître que le plan de cet ouvrage était bien au-dessus de mes forces , et que d'ailleurs il ne pouvait être rempli, même d'une façon superficielle et incomplète, par un homme dont les lettres n'obtiennent que les rares loisirs d'une profession qui compte au nombre des plus tyranniques et des plus absorbantes.

Mais en renonçant avec regret à cette œuvre capitale , qui semble pourtant réservée à ce temps-ci , à voir l'ardeur avec laquelle les meilleurs esprits en réunissent les matériaux , je me réservais quelques fragments du plan : fragments qui , hélas ! sont allés en s'amoindrissant successivement eux-mêmes , jusqu'aux humbles proportions du petit livre que j'offre aujourd'hui à mes amis.

Ce qu'il faut chercher dans cette période de l'histoire bretonne , dont nous parlons , ce ne sont pas les évènements généraux ; ils sont rares : la révolte des tabacs et du papier timbré et la conspiration héroïque de Pontcallec marquent à peu près seules l'un et l'autre des deux siècles. La Bretagne réduite à l'état de Province , n'a plus de vie politique qui lui soit propre ; son histoire guerrière et dramatique est terminée ; mais à ce même moment commence pour elle une histoire intime , dont tout le monde pressent l'immense et profond intérêt. Ce pays , si essentiellement indépendant , pour lequel la bonne Duchesse , en devenant Reine de France , avait stipulé des privilèges et des franchises que nos pères estimaient à leur valeur , et que l'on n'estimait pas moins à Versailles , tient toujours le premier rang dans les luttes administratives des deux derniers siècles , et nulle part on ne peut mieux étudier ce qu'ont eu de déplorable à tous les points de vue , les en-

vahissements progressifs de la centralisation et de la paperasserie.

Mais plus attachante encore que l'étude des institutions et de la législation, et tout aussi instructive, nous avons l'histoire privée des hommes, le tableau des mœurs. Il est vrai de dire que toujours mêlés à des guerres sans fin, les Bretons jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle n'avaient pas eu le temps de vivre à leur guise et suivant leur nature. Quand les horribles brigandages, qui marquèrent la dernière période des guerres de la Ligue en Bretagne, eurent à peu près cessé, la Province apparut comme un désert où campaient quelques sauvages. Comme aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, le Christianisme vint apporter la civilisation à ces nouveaux barbares, et les noms de Michel Le Nobletz et du P. Maunoir, dignes émules de saint Vincent de Paule, de saint François de Sales, de saint François Régis, du bienheureux Pierre Fourier, réveillent les mêmes souvenirs que les noms des Samson, des

Melaine, des Paterne, des Briec, des Tugdual et des Corentin. Les Bretons, ainsi régénérés, se montrent au milieu du grand siècle avec toutes les qualités qui firent la grandeur de cette époque; et, tandis que la corruption du siècle suivant gangrenait les sommités de la société, la noblesse de Cour, la bourgeoisie des grandes villes et toute la foule des lettrés; la Bretagne gardait ses mœurs et ses vertus, perpétuait les traditions saintes d'un autre âge, et préparait à la Révolution les plus illustres de ses martyrs.

Il est assurément fort curieux d'étudier la vie privée de pareils hommes, et l'on en doit tirer un profit moral d'autant plus direct, que ces existences, confinées dans une province qui a cessé d'être le théâtre de grands événements, sont plus vulgaires et se rapprochent par presque tous leurs points de l'existence du commun.

Or, les biographies des Saints et des personnes vertueuses assimilées aux Saints,

sont à peu près les seuls documents qui permettent de pénétrer dans la vie intime de chaque époque. La raison en est toute simple : au point de vue de la grandeur purement philosophique, il n'y a point de grand homme pour son valet de chambre : au point de vue de la grandeur chrétienne, il n'y a point de grand saint, si l'on n'est surtout saint et vertueux dans les actions de chaque jour et dans les détails.

Il n'est personne qui songeant à étudier l'histoire de Bretagne aux sources, n'ait noté parmi les plus importantes de ces sources, pour les temps modernes, les vies de Michel Le Nobletz, du P. Maunoir, du P. Huby, par les PP. Verjus, Boschet, Le Roux et Champion (1); et

(1) La vie de Michel Le Nobletz, par le P. Verjus, et celle du P. Maunoir, par le P. Boschet ont été réimprimées chez MM. Périsse, en 1834 et 1836, par les soins de M. l'abbé Tresvaux, 3 vol. in-12. L'ouvrage du P. Le Roux a également été réédité, avec des additions et des notes excellentes, chez M. Prud'homme, en 1848, in-12. Je n'ai pas su que les nombreuses monographies dues à la plume du P. Champion aient été réimprimées.

pourtant pour ces pieux écrivains, l'intérêt historique n'est qu'un accessoire, le but principal est l'édification du lecteur; si le P. Verjus et le P. Boschet ont un talent très-remarquable, le P. Le Roux et le P. Champion n'ont qu'une médiocre valeur littéraire. Puis, au-dessous de ces grandes figures de Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir, il y a d'autres hommes, d'autres réunions d'hommes, qui eurent aussi une influence souveraine dans une sphère plus ou moins étendue, qui personnifièrent en eux tout un fragment de siècle, toute un pays, tout une classe sociale, et qui ne sont le sujet d'aucune monographie. Vous ne trouverez les traces à demi-effacées de ces personnages que dans la collection des *Vies des Saints de Bretagne*, de D. Lobineau, rééditée avec des additions qui portent principalement sur les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par M. l'abbé Tresvaux. Le cadre seul adopté par le pieux éditeur, écrique fatalement ces portraits.



Je me suis sentis pris du désir de mettre en relief quelques-uns de ces vénérables pastels et d'en raviver les couleurs ; je me suis mis en quête des documents originaux, et grâce à la bienveillance inépuisable des vrais Bretons pour tous ceux qui travaillent à reconstruire l'histoire de la chère patrie, j'ai pu rassembler sur quelques hommes et quelques institutions restées jusqu'ici dans une demi-obscurité dont ils méritent de sortir, des renseignements tout-à-fait inédits. Je les ai mis en œuvre au fur et à mesure qu'ils m'ont été procurés. J'ai publié dans les journaux et les revues de la Bretagne, quelques-unes de ces notices ; d'autres, plus récemment écrites n'ont pas encore été imprimées ; je les réunis toutes pour former le présent volume. Il sera facile au lecteur de saisir le lien qui rattache entre elles ces diverses études.

J'ai fait connaître dans le cours de chaque récit les sources où j'ai puisé et les personnes à la bienveillance desquelles

j'ai dû les matériaux sur lesquels j'ai travaillé. Je n'ai omis ces indications essentielles que pour la vie de M. Leuduger, me réservant de réparer cette omission volontaire dans cette préface.

Pendant plusieurs années, j'ai poursuivi avec une persévérance que les échecs déconcertent difficilement, la recherche d'une monographie de M. Leuduger que M. Cormeaux avait très-certainement commencé à écrire. Il m'eût semblé essentiellement intéressant d'offrir au public la vie du premier missionnaire du diocèse de Saint-Brieuc, écrite par le dernier de ses disciples ; mes recherches, aidées par l'active intervention de M. l'abbé Limon, secrétaire de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, guidées par les indications de M. l'abbé Tresvaux et de M. l'abbé Moy, curé de Paimpol, n'ont malheureusement pas abouti à la découverte du moindre fragment des manuscrits laissés par M. Cormeaux. En revanche, je me suis procuré les documents contempo-

rains qui avaient servi à M. Cormeaux lui-même. Ces documents consistent principalement en une volumineuse vie de M. Leuduger, achevée en 1723, c'est-à-dire deux ans après la mort du saint prêtre et écrite par un des compagnons de son apostolat, qui l'a intimement connu, mais qui a gardé un anonyme dont nous ne pouvons aujourd'hui soulever le voile (1). Cette biographie ne laisse donc rien à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'authenticité; mais elle est sortie d'une plume mal habile et peu exercée et la fatigue qu'on éprouve à la

(1) Un document publié par le P. G. Le Roux, dans son recueil des vertus du P. Maunoir, nous fait connaître quelques-uns des compagnons de M. Leuduger; c'est un hommage collectif rendu au P. Maunoir, en 1714, par les missionnaires qui avaient milité sous ses ordres dans les diocèses de Quimper, Tréguier et Saint-Brieuc: on y voit figurer pour ce dernier diocèse, M. Jean Leuduger. — M. Jacques Lesné, recteur de Saint-Martin, à Lamballe. — M. François Guérin, recteur de Dolo. — M. Jacques Gicquel, vicaire perpétuel de Plénest. — M. Claude L'hostellier, recteur de Saint-Alban. — M. Guillaume de Guise, recteur de Pludual. — M. Olivier Le Quiniat, de Plouha.

lire, en détruit l'intérêt. C'est pourtant le seul document qui nous fasse connaître M. Leuduger. M. Cormeaux, fuyant la Bretagne, devant la persécution révolutionnaire laissa ce manuscrit avec d'autres papiers de même nature, à Quintin, dans la maison de Mademoiselle Garnier, qui par sa piété et par son dévouement était digne d'être l'amie du recteur de Plaintel. M. Tresvaux trouva ces papiers chez Mademoiselle Garnier, s'en servit pour écrire la Notice qu'il a consacrée à M. Leuduger dans les *Vies des Saints de Bretagne*, et en fit faire une copie, qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

Comme il m'était impossible de m'arrêter un seul instant à l'idée de reproduire cette vie de M. Leuduger, et que M. Tresvaux avait dû se resserrer dans des limites trop étroites, j'ai entrepris d'offrir à mes compatriotes un portrait également fidèle et plus complet d'un prêtre qui tiendra toujours un des premiers rangs parmi les illustrations du Clergé de Saint-Brieuc.

J'ai pris au manuscrit contemporain tout ce qu'on pouvait lui emprunter ; j'en ai seulement refait le style , tout en poursuivant , sans trop de préoccupation néanmoins , le dessein de donner à mes phrases le tour même des écrivains de la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle.

J'ai imposé à ce volume , où je réunis les diverses notices qu'il m'a été possible d'écrire à différentes époques sur les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles , le titre de *Portraits Bretons* ; ce titre , un peu ambitieux peut-être , a du moins l'avantage de donner tout d'abord l'idée de la fidélité avec laquelle j'ai reproduit les détails ; le grand mérite d'un portrait consiste surtout dans la ressemblance , et c'est le premier but que je me sois proposé.

## TABLE.

PRÉFACE.....	I
I. M. Leuduger.....	1
II. L'abbé Cormeaux.....	73
III. Les Dames de St-Thomas de Villeneuve.....	125
IV. Les Sœurs Blanches.....	149
V. Ménez-Bré.....	171
VI. Les Dix Cailloux des R. P. Capucins de de Guingamp.....	187
VII. Les Derniers Protestants.....	201



**I.**

**M. LEUDUGER.**

## M. LEUDUGER.

### I.

La ferme du Pré-Jarno , au village de la Ville-Hervi , en la paroisse de Plérin , du diocèse de Saint-Brieuc , était habitée , il y a deux cents ans , par Jean Leuduger et Louise Quinio sa compagne. C'étaient d'honnêtes gens , vertueux et bons chrétiens , à l'aise , sinon riches , parce que , ainsi que tous les hommes de la côte , le mari , tantôt laboureur et tantôt marin , exploitait tour à tour la terre et la mer , dont les flots féconds baignaient ses champs fertiles.

Le 16 de Novembre 1649 , Dieu envoya un fils

à Jean Leuduger. Cet enfant faillit coûter la vie à sa mère. Comme les douleurs de l'enfantement étaient extrêmes, et mettaient les jours de Louise en danger, Anne Quinio, sa sœur, lui conseilla d'aller dans l'étable, pour honorer les humiliations du Dieu fait homme, et obtenir une heureuse délivrance. Louise suivit ce pieux avis; elle se traîna dans l'étable, et à peine y était elle entrée, que, Dieu bénissant cet acte de foi naïve, elle mit au monde son fils, qu'elle prit tout d'abord entre ses bras pour l'offrir et le dédier à l'Enfant-Dieu, né dans la crèche.

Devenu homme, l'enfant ratifia la promesse de sa mère; et, « comme il avait imité le Sauveur dans sa naissance, il continua, dans sa vie apostolique, à suivre les traces bénies du divin Maître. »

Le nouveau-né reçut le baptême le jour même, et les registres de Plérin portent la mention suivante :

« Jan Leuduger, fils Jan et Louise Quinio, sa compagne, a été baptisé en l'église paroissiale de Plérin, par moi sousigné. Parain a été Charles Fainel, maraine Françoise Chatel. Le 9<sup>e</sup> jour de Novembre 1649. — Nicolas Burel, sous-curé. »

Jean Leuduger et Louise Quinio ne trouvèrent d'autre manière d'accomplir le vœu maternel, que d'initier leur fils au sacerdoce. Quand

le petit Jean eut atteint sa huitième année, il entra dans la classe d'un pauvre maître d'école, qui avait nom Edme Duval, et qui était venu, de je ne sais quel pays, se réfugier à la Ville-Hervi, où il gagnait humblement sa vie en montrant à lire et à écrire aux petits enfants. De chez Edme Duval, notre écolier passa chez Julien Ruellan, qui faisait profession d'enseigner le latin. L'enfant avait l'esprit vif, l'entendement ouvert, la mémoire excellente; c'était une nature grave et amoureuse du travail: les pédagogues de village n'eurent bientôt plus rien à lui montrer. Il fit ses humanités avec beaucoup d'éclat au collège de Saint-Brieuc, où il entra à l'âge de douze ans. On put dès lors concevoir de grandes espérances qu'il réalisa amplement dans la suite, et ses parents, craignant de mettre obstacle à ses progrès et à son avenir, se résignèrent avec empressement à des sacrifices pécuniaires, qui étaient rares alors, comme ils le sont aujourd'hui, chez des gens qui mesurent la valeur de l'argent à la peine qu'ils ont eue pour le gagner.

Il fut donc décidé que Jean, âgé de seize ans environ, irait à Rennes pour étudier la logique au collège des Jésuites, qui était célèbre dans toute la province. Il eut pour maître le R. P. François, et fit des progrès soutenus. Il n'avait pas vingt ans, que toutes ses études étaient terminées. Il prenait quelques teintures prépa-



ratoires de théologie : maître de son temps, il accepta les leçons particulières qui lui furent offertes et bientôt il eut dans toute la ville de Rennes une réputation sans égale comme répétiteur de littérature et de philosophie.

Cette réputation parvint aux oreilles des religieux Prémontrés de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard, au diocèse de Luçon. Ils convoitèrent un sujet de ce mérite, et ils réussirent à l'attirer chez eux et à lui donner l'habit de leur ordre ; mais au bout de quelques mois, le novice comprit que sa vocation ne l'appelait pas dans le cloître, et il s'échappa secrètement pour revenir en Bretagne. Il trouva en chemin ses parents, qui, ayant découvert sa retraite, venaient le réclamer.

M. Leuduger, sorti du cloître, n'avait point l'âge d'entrer au grand séminaire ; il résolut, par piété et pour échapper à la vie oisive qui lui était comme forcément imposée pour quelques années, de visiter, en pèlerin, le tombeau des saints Apôtres, à Rome.

Il partit donc, à pieds, le bâton d'une main, le chapelet de l'autre, sans un sou dans son escarcelle, se fiant uniquement à la Providence du souci de chaque jour et de chaque étape. Dans les lieux où il y avait une université ou un collège, il mettait à profit sa science et sa mémoire ; il demandait la permission de soutenir une

thèse, et l'admiration des régents et des écoliers se traduisait en abondantes largesses, que le pieux voyageur partageait avec les pauvres, et de préférence avec les autres pèlerins. La grande aisance avec laquelle il parlait le latin lui rendit encore des services d'un autre genre : les routes étaient sillonnées en tous sens par des troupes de gens de guerre ; M. Leuduger était d'une haute stature et d'une force peu commune : il se vit plusieurs fois en danger d'être enrôlé malgré lui dans les milices ; il était, il est vrai, vêtu d'une espèce de soutanelle, et portait un gros livre, en guise de bréviaire, sous le bras ; mais beaucoup d'autres avaient le même costume, et ce n'était qu'en l'entendant parler latin, que les capitaines demeuraient convaincus qu'ils avaient affaire à un prêtre et le laissaient respectueusement passer. C'est ainsi qu'il parvint à Rome et qu'il put, agenouillé près des tombeaux que l'univers entier vénère, demander aux Princes des Apôtres de bénir et de protéger l'apostolat dévoué dont il sentait déjà la sainte vocation dans son cœur. Ce voyage fut en effet pour lui comme un essai des fatigues de son sacerdoce, de ses longues courses à pieds, de ses privations de toutes sortes, de ses travaux et de ses veilles, de cette absorption continuelle en Dieu dont sa pensée ne se détachait pas. Il racontait souvent, avec un charme infini, les dévo-

tes impressions de ce pèlerinage. Il avait été témoin du miracle de saint Janvier, à Naples ; il avait visité le tombeau de saint Nicolas, à Bari, et celui de sainte Claire, à Montefalcone ; il avait vénéré la statue miraculeuse de la Vierge, à Hall, car il était sorti d'Italie par le Tyrol et une partie de l'Allemagne. Il rentra en France par l'Alsace, parcourut la Touraine et l'Anjou, et vint enfin terminer son voyage au Mont-Saint-Michel. Quelques jours après, il arrivait chez ses parents, méconnaissable, amaigri par les chaleurs et par les fatigues qu'il avait endurées, par les privations auxquelles sa résolution de ne vivre que d'aumônes l'avait souvent condamné, et surtout par la fièvre qui l'avait fortement incommodé depuis plusieurs semaines. Son absence avait duré treize mois. Après s'être un peu refait au foyer paternel, il revint à Rennes où il étudia la théologie sous les Pères Jamon et Hervin, de l'ordre de saint Dominique. On dit que ses succès dans cette science divine furent tels qu'on lui proposa de l'enseigner à son tour ; mais l'humilité et la modestie étaient dès lors les vertus favorites du saint écolier ; et après deux années passées sous la discipline des Frères prêcheurs, étant alors âgé de plus de vingt-quatre ans, il vint se présenter à Messire Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc. Le Prélat le reçut avec effusion et lui ouvrit le

séminaire qu'il avait fondé dans sa ville épiscopale, en 1664, et dont il avait confié la direction à la congrégation de Saint-Lazare. M. Leuduger entra dans cette maison avec les sentiments qu'inspire une véritable vocation ecclésiastique à un esprit supérieur, mûri par la méditation et l'expérience. Bientôt ses directeurs, admirant sa modestie, son zèle, son amour du travail et de la prière, son goût pour les choses de Dieu, annoncèrent hautement que le nouveau séminariste était réservé à de grandes destinées. Une maladie grave, qu'il éprouva peu après son entrée au séminaire, interrompit pour un peu de temps le cours de ses études cléricales ; mais il eut bientôt réparé ce temps perdu, et, en 1674, il était ordonné prêtre par Mgr Le Sénéchal, évêque de Tréguier, ayant reçu les ordres moindres et les ordres majeurs, aux intervalles voulus par la discipline de l'Eglise.

## II.

Aussitôt après son ordination, M. Leuduger quitta le séminaire et vint demeurer chez ses parents à Plérin, où on le pourvut de la chapelle

de Saint-Laurent. Il y avait, à cette époque, une grande quantité de prêtres qui habitaient ainsi la campagne, pourvus de chapellenies rurales, ou d'autres bénéfices de même nature, en attendant, au milieu des respects de leurs parents et de leurs voisins (1) que leur mérite, ou la faveur des seigneurs collateurs, leur procurassent des bénéfices plus considérables. Mais loin de laisser, comme tant d'autres, son esprit et son corps s'hébéter et s'alourdir dans cette oisive sinécure, M. Leuduger se donna tout entier, avec la double ardeur de la jeunesse et du zèle, à l'étude et à l'apostolat. Il approfondit surtout les deux livres souverains de la science ecclésiastique, la sainte Bible et la Somme de saint Thomas. Il y joignit la lecture des Conciles et des Pères ; et il apportait à son travail un esprit si attentif et une méthode si sûre que de tout le reste de sa vie il n'oublia aucune des décisions contenues dans ces codes divins du dogme et de la morale catholiques, dont il citait les textes littéralement et sans hésitation.

(1) Souvent encore on retrouve dans un coin des fermes, un réduit mieux éclairé, blanchi à la chaux, pourvu d'un lit et de quelques rayons de bibliothèque vides : çà été la chambre d'un prêtre ; quelquefois on voit un calice grossièrement sculpté sur le linteau de la porte d'une maison : c'est que la maison a été bâtie par un prêtre ; et il n'y a pas de paroisse en Basse-Bretagne qui n'ait un village de *Ker-Belec*, (le village du prêtre.)

Puis le jeune apôtre travaillait au salut des âmes, but suprême de la vocation sacerdotale. Il rassembla les enfants de la paroisse et leur fit l'école tous les jours : il était allé de porte en porte les demander à leurs parents, et chaque visite avait été une prédication, de sorte que bientôt, avec l'agrément du curé, il joignit à sa classe, un catéchisme régulier, où se rendaient non-seulement les enfants, mais les jeunes gens et les domestiques ; il prit sur cet auditoire impressionnable un tel ascendant, qu'il abolit dans la paroisse de Plérin les assemblées nocturnes, les danses, les pardons, les fileries, les aires neuves. Ce fut un motif de jalousie amère pour quelques vieux prêtres, dont ce zèle dans un tout jeune homme condamnait l'ignorance et l'apathie ; mais ce fut aussi une grande édification pour les gens de bien. Et, comme Plérin n'est distant de Saint-Brieuc que d'une forte lieue de Bretagne, la réputation de M. Leuduger fit bruit dans la ville épiscopale, si bien que le dévot prêtre, qui avait été approuvé pour les confessions, dès qu'il quitta le séminaire, reçut de l'Evêque le mandement de prêcher le carême de 1675 dans les paroisses de Cesson, Langueux et Ploufragan, qui sont toutes trois comme les faubourgs de Saint-Brieuc. Quelques mois après, il fut appelé à travailler à une Mission que M. l'abbé de La

Pinsonnière (1) allait donner à Lanvollon, paroisse du diocèse de Dol, enclavée dans celui de Saint-Brieuc. Le prosélytisme qui remplissait son cœur était si ardent qu'il reçut cette nouvelle avec une joie extraordinaire. Les lettres lui furent remises le dimanche matin, au moment où il allait célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Laurent. Il en fit part aux habitants du village assemblés dans le lieu saint ; il leur fit comprendre l'utilité des Missions et le besoin qu'ils en avaient tous ; il leur dit le fruit qu'ils en pourraient retirer ; il les supplia de prier pour lui, et engagea fortement tous ceux qui seraient libres à le suivre. Puis, il dit la messe, et, tout aussitôt, ayant sur les épaules une besace qui renfermait son bréviaire et quelques autres livres de dévotion, il prit son bâton, se déchaussa, entonna au pied de l'autel un cantique pieux, et se mit en route. Le peuple comme électrisé, le suivit en foule ; et il arriva ainsi à Lanvollon, distant de quatre lieues, à jeûn, pieds et tête nus, chantant et priant le long du chemin, à la tête d'une troupe nombreuse de

(1) Cet abbé de La Pinsonnière, qui était étranger à la Bretagne et y avait été attiré par la réputation du P. Maunoir et le désir de se joindre à lui dans les Missions, paraît avoir eu dans ces temps là un renom considérable. Le P. Boschet et D. Lobineau, dans la vie du P. Maunoir, disent, en parlant de lui, le fameux M. de La Pinsonnière.

paysans chantant et priant comme lui. A ce trait seul, il n'y avait pas à se tromper : la vocation de ce jeune homme apparaissait aux moins clairvoyants, et du premier coup M. Leuduger se rangeait parmi les apôtres de la Bretagne, à côté de M. Le Nobletz et du P. Maunoir.

Mais il n'y a pas de vocation, si manifeste qu'elle soit, que l'homme puisse suivre sans contradictions et sans luttes. L'abbé Leuduger éprouva ces agitations et ces hésitations douloureuses de l'esprit et du cœur. Quelquefois il se sentait attiré tout entier vers les livres, l'étude et la méditation ; et il lui semblait que cette vie solitaire était le plus sûr chemin pour aller à Dieu ; d'autrefois, il se sentait tout embrasé de la soif des âmes, et la Bretagne, et l'Europe lui semblaient des horizons trop étroits : il songait aux rivages illustrés par les sueurs de saint François Xavier, et depuis le grand Apôtre, par le sang de ses successeurs. Souvent, en contemplant les flots de la mer, il pensait aux populations hérétiques qui habitent les grandes îles voisines de l'Armorique, et il versait des larmes sur leur sort et arrêtait dans son cœur le projet de rejoindre les missionnaires qui s'y glissaient secrètement, malgré les prohibitions sanguinaires des Henri VIII et des Elisabeth. Parfois encore, il lui venait le désir de se faire successivement étudiant dans les universités d'Italie,



d'Allemagne et d'Espagne, et d'apprendre la langue de chacun de ces différents peuples, pour pouvoir les évangéliser.

Au milieu de toutes ces perplexités, l'abbé Leuduger se rendit à Vannes pour consulter le célèbre P. Huby, que toute la Bretagne regardait avec raison comme un saint. Le vieux jésuite et le jeune prêtre passèrent plusieurs jours à s'entretenir ensemble. Le P. Huby avait une grande expérience des Missions, auxquelles il s'était adonné avec le P. Rigoleu, avant de se vouer à l'œuvre des Retraites, dont il est le premier fondateur. Le résultat de ces conférences fut que M. Leuduger, pour obéir à la vocation divine, devait se consacrer aux Missions de Bretagne, sans entrer dans aucun ordre religieux, mais acceptant au contraire les bénéfices à charge d'âmes qui pourraient lui être confiés. C'est ainsi que le P. Maunoir était entouré d'une foule de prêtres, recteurs ou vicaires de paroisses, depuis M. Galerne, curé de Mûr, qui vint à lui le premier et que, pour cette raison, il appelait son fils aîné. Il semble, en vérité, qu'un esprit prophétique éclairait ces grands hommes lorsqu'ils confiaient de préférence leur œuvre des Missions en Bretagne à des membres du clergé séculier : le jour n'était déjà plus éloigné où les Jésuites, et après eux les autres ordres religieux, allaient être frappés d'une pros-

cription contre laquelle l'opinion revient à peine après trois-quarts de siècle.

L'humilité, qui fut toujours la grande vertu de M. Leuduger, fit qu'il restreignit en ce temps-là, aux peuples des campagnes, l'engagement formel que le P. Huby exigea de lui, d'annoncer en toute occurrence la parole de Dieu, ne se trouvant pas capable de prêcher aux populations des villes.

Le P. Huby enseigna ensuite à son docile disciple la manière de vivre avec les prêtres qu'il s'adjoindrait comme collaborateurs, avec le clergé, les nobles et les paysans des paroisses, durant les Missions ; il lui donna des méthodes sûres pour la prédication, les conférences, les catéchismes et la confession. Il lui montra le parti que l'on pourrait tirer pour l'enseignement des simples, des tableaux mystiques dont Michel Le Nobletz avait été le premier inventeur et que le P. Maunoir, M. de Kerdu et le P. Huby lui-même avaient singulièrement perfectionnés (1), et l'initia enfin à toutes les pieuses

(1) On se servait encore de ces tableaux en Basse-Bretagne, il y a une quinzaine d'années. Je me souviens de les avoir vus moi-même exposés dans l'église Notre-Dame de Guingamp. Au haut de la grande nef, on suspendait une figure immense représentant un squelette ailé, armé d'une faux : c'était la *Mort*, le grand orateur de cette prédication fantastique ; les autres cartons avaient la forme d'un cœur gigantesque, au milieu duquel

pratiques qu'il mettait en usage pour arriver à l'âme du peuple, en frappant ses yeux et ses sens (1).

on voyait s'agiter des boucs, des crapauds, des couleuvres et d'autres animaux, personnifications hideuses des différents vices. Un prêtre expliquait ces emblèmes dans la langue bretonne, qui a gardé les énergiques licences des langues primitives; la foule écoutait haletante, et bien souvent la terreur et le repentir éclataient en sanglots. On a cru sans doute que toute cette poésie populaire ne serait plus comprise des lettrés des écoles municipales: ainsi va le progrès.

M. de Kerdu, recteur de Servel, avait appris à l'école du P. Maunoir la puissance de ces emblèmes, et il s'en était servi, pour son ouvrage intitulé *l'Oratoire du Cœur*, qui fut honoré du suffrage du Cardinal Bona et des Souverains Pontifes Alexandre VII et Clément IX. Ce petit livre a été réimprimé plusieurs fois et notamment en 1844; mais le progrès a aussi gâté cette édition: on a *embelli* les images tant et si bien qu'elles ne signifient plus rien.

(1) Le P. Huby propagea beaucoup la coutume de porter sur la manche de l'habit une croix ou une image du Sacré-Cœur, brodé en soie; cet usage, qui se conserva en Bretagne et dans les provinces limitrophes, devint, on le sait, le signe de ralliement des Vendéens et des Chouans. — La dévotion du Sacré-Cœur pénétra, vers la même époque, en Bretagne, par une autre voie: je veux parler des *Eudistes* et des *Dames de la Charité du Refuge*, filles aussi du célèbre P. Eudes. Ces deux Congrégations eurent de très-bonne heure des maisons dans la province, et j'ai sous les yeux un petit livre réimprimé à Tréguier, chez le sieur de Ploësquellec, imprimeur de Monseigneur et du Diocèse, 1711, et dont le titre porte: *Institution de la sainte Confrérie et société des Sacrez Cœurs de*

### III.

M. Leuduger revenait de Vannes, repassant dans son cœur toutes les paroles du P. Huby, lorsqu'il apprit que Monseigneur de la Hoguette, qui avait succédé à Monseigneur de La Barde sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc, l'avait nommé recteur de Plouguenast.

Le précédent recteur, prêtre très-docte et fort homme de bien, avait fait beaucoup de fruits par son enseignement et ses bons exemples. M. Leuduger, autant par humilité que par prudence, résolut tout d'abord de ne montrer d'autre zèle que de se faire en tout l'imitateur et comme le disciple de son prédécesseur; en toute occur-

Jésus et de Marie, érigée en l'église des Religieuses de Notre-Dame de Charité de Guingamp, faubourg de Montbareil, contenant les Indulgences concédées par N. S. P. le Pape (1705), les prières nécessaires pour les gagner, la manière de se conduire dignement dans ladite confrérie, avec un abrégé de la vie du R. P. Jean Eudes. Revu, corrigé et augmenté des deux petits offices des divins Cœurs de Jésus et de Marie. — in-18.

rence, il disait : — Comment faisait le défunt curé ? — puis il ajoutait : Nous ferons comme lui.

Mais l'amour du bien, dans les âmes dévouées, n'a pas de pareilles limites, et après s'être concilié la confiance et l'affection de ses ouailles par ces débuts humbles et sans éclat, M. Leuduger donna libre cours à son zèle.

On raconte de sa charité des traits merveilleux. Un jour, en visitant les lieux les plus retirés de sa paroisse, il trouva dans une sorte de hutte, comme on en voit sur le bord des landes, ou sur la lisière des bois, une famille de mendiants, composée de quatre ou cinq personnes. La maladie avait visité ces malheureux et les avait retenus dans leur cabane, de sorte qu'ils étaient là, étendus sur de la fougère transformée en fumier, pourrissant dans la fange, la misère et la souffrance.

Le charitable prêtre, à cette vue, ne put retenir ses larmes ; il nettoya de ses propres mains ce bouge infecte et s'armant d'une faucille, il alla lui-même dans les champs voisins couper du glé et de la paille, pour faire à ces misérables une couche fraîche, et il ne les abandonna plus qu'il ne les vît guéris et dans un sort aisé.

Une autre fois, il se cacha dans un chemin creux pour tirer sa chemise et en revêtir un pauvre.

Tout était distribué en aumônes, revenus de son bénéfice, produits des oblations et quêtes, blé, pain, vêtements : souvent il donnait les mets servis sur sa table, si un malheureux se présentait au moment du repas. Sa mère et sa sœur étaient venues demeurer avec lui et tenaient sa maison. Sa mère, effrayée de ces prodigalités évangéliques, lui disait qu'il fallait être plus ménager. — « Bon, bon, ma mère, répondait le recteur, pour deux ou trois jours que nous avons à vivre, n'avons-nous pas du bien assez ? » Et à quelque temps de là, il donnait à une vieille femme la meilleure jupe de sa mère ; les habits de sa sœur n'étaient pas plus épargnés, si elle n'avait pas soin de les mettre sous clef.

Il ne se contenta pas de faire la charité lui-même : il voulut régulariser l'aumône dans toute sa paroisse. Il rassembla au bourg de Plouguenast quelques filles vertueuses, dont il forma comme une sorte de communauté : il régla l'emploi de leurs heures et les partagea entre la prière et le travail ; il pourvut de son propre fonds à leur subsistance et les chargea de la propreté de l'église, de l'éducation des petites filles, de la visite et du soin des malades, et de la recherche des pauvres honteux, qu'elles devaient ensuite lui faire connaître, pour qu'il les secourût. Cette œuvre, qui semble avoir été

comme l'ébauche des *Sœurs Blanches*, dont nous parlerons plus tard, répandit dans toute la paroisse une grande émulation pour le bien ; dans chaque village, les riches voulurent imiter le recteur dans ses largesses et les jeunes filles partager le travail des Bonnes Sœurs.

Le saint Prêtre fit éclater son zèle et son désintéressement dans une autre sorte de bonne œuvre. L'église de Plouguenast était petite, peu décente et en ruines ; comme le général de la paroisse ne se mettait pas en peine de la rebâtir, M. Leuduger, sans rien dire à personne, la fit abattre. Les paroissiens furent très-effrayés et très-étonnés quand ils virent les vieilles murailles par terre ; ils le furent bien davantage quand ils virent l'église rebâtie et agrandie par les soins et aux frais du seul M. Leuduger, qui pourtant ne diminua pas ses aumônes. La Providence a des trésors cachés pour ceux qui se fient en elle, et il est juste de dire que M. Leuduger n'emporta de Plouguenast qu'un mauvais bois de lit vermoulu et quelques livres. C'était tout son mobilier et toute sa richesse. (1)

L'inspiration de cette abnégation sublime, le

(1) L'église bâtie par M. Leuduger n'avait aucune valeur artistique et monumentale. Elle a cessé d'être église paroissiale depuis quelques années, le chef-lieu religieux et civil de la commune ayant été transféré au gros village du Pontgamp, où l'on a élevé une église neuve du style *administratif*.

bon recteur la trouvait au pied de l'autel. Bien souvent il demeurait cinq et six heures de suite, après que la nuit était venue, devant le tabernacle, et rien ne le pouvait distraire de ses entretiens incommunicables avec le Dieu caché sous le pain mystique.

Il avait aussi une dévotion filiale pour la bonne Vierge, et, pour frapper l'esprit de son peuple, on raconte qu'aux jours des fêtes de Notre-Dame, il ne prêchait pas dans la chaire, mais il allait se mettre pour parler sous l'image de la Mère divine, voulant par là marquer sensiblement qu'il en attendait la protection et l'inspiration ; et ses paroles étaient amoureuses, abondantes, cordiales, comme d'un fils qui converse sous l'œil de sa mère.

Le pieux auteur qui me sert de guide a résumé en quatre mots tous les éloges qu'on pourrait faire du ministère du recteur de Plouguenast : « on ne le trouvait, dit-il, qu'à l'église, dans sa bibliothèque, au foyer des pauvres ou au chevet des malades. »

#### IV.

Mais si, dans les limites de sa paroisse, M. Leuduger remplissait admirablement tous les



devoirs d'un bon pasteur, il n'oubliait pas le vœu qu'il avait fait entre les mains du P. Huby, de se consacrer aux Missions.

En 1678, le grand apôtre de l'Armorique, le Père Maunoir, vint évangéliser pour la première fois, Moncontour (1). Le recteur de Plouguenast, l'un des plus proches voisins de Moncontour, ne pouvait manquer d'être appelé; mais il ne fut employé qu'en second ordre, pour ainsi dire, et cette Mission ne fut pour lui que comme un noviciat; au contraire, dans celle que le P. Maunoir donna l'année suivante à Lamballe, et qui attira les populations de cinq ou six lieues à la ronde, M. Leuduger fut mis en relief, et sut se faire une réputation méritée, même à côté du grand maître. Il prêcha souvent dans les exercices publics, et donna seul la Mission aux

(1) Ce n'était pas la première fois que le P. Maunoir pénétrait dans le diocèse de Saint-Brieuc. Sa première Mission dans cet évêché date de 1642 : elle fut donnée à Paimpol. Cette date est aussi celle du commencement de l'épiscopat de Mgr Denis de la Barde, qui fut toute sa vie un fervent missionnaire, et auquel le P. Maunoir, dans ses mémoires (1672), rend ce magnifique témoignage : « on ne pouvoit retenir ses larmes en voyant cet illustre et vénérable évêque, blanc comme un cygne, se rendre à l'église de grand matin, et se mettre sur un banc qui lui servoit de confessionnal, où il recevoit tous ceux qui se présentoient, et où, sans se souvenir de la faiblesse de son grand âge, il demouroit aussi longtemps que les plus jeunes et les plus robustes missionnaires. »

Ursulines. Il prit pour texte l'*Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales; mais il sut si bien approprier aux religieuses ce livre écrit pour des gens du monde, dans le commentaire familial qu'il leur en donna, que tout le monde en fut dans l'admiration. Malgré sa jeunesse, M. Leuduger fut reconnu par un accord tacite de ses confrères, le premier et le seul digne de diriger les missions qui allaient se multiplier dans les évêchés de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol, où l'abbé Leuduger devait bientôt faire ce que le P. Maunoir et ses compagnons faisaient depuis longtemps pour les populations de Cornouaille, de Léon et de Tréguier. Jusqu'alors, en effet, la propagande dont Michel Le Nobletz avait allumé le feu sacré n'avait guère franchi les limites de la Basse-Bretagne, et la Haute-Bretagne attendait encore son apôtre. (1)

Ce fut à Plouguenast même, que M. Leuduger présida, pour la première fois, comme chef et directeur, aux exercices d'une mission; puis sur les ordres de l'Evêque, il se chargea d'évangéliser d'autres paroisses car il se vit bientôt à la tête d'une troupe nombreuse et zélée de mis-

(1) On ne peut en effet regarder que comme tout à fait accidentelles les missions que les Lazaristes donnèrent en 1657 à Pleurtuit, en 1658 à Mauron et en 1659 à Plessala.

sionnaires. Non-seulement on vit arriver les prêtres que le saint recteur avait appelés à lui ; mais des chanoines de cathédrales et de collégiales, tant de Saint-Brieuc que des diocèses voisins, des docteurs et des licenciés en théologie, des religieux de divers ordres, des recteurs attirés par sa réputation, et pénétrés d'estime pour ce qu'ils entendaient dire de lui, venaient s'offrir d'eux-mêmes, et demandaient comme une grâce d'être employés au dernier rang.

M. Leuduger avait une véritable et puissante éloquence. Sa voix forte retentissait aisément dans les plus vastes églises et jusque sur les places publiques et dans les champs, où on le vit souvent obligé d'entraîner son auditoire toujours grossissant. Il disait tout simplement les choses les plus vulgaires et les plus simples. « Je ne m'excuse point, disait-il lui-même (1), sur la simplicité de mon style ; au contraire, j'eusse voulu vous parler plus simplement, pour m'accommoder à la portée de vos esprits. S'il y a des défauts contre les règles de bien parler, j'aime bien mieux ne pas parler si exactement, que de ne pas être entendu de vous. » L'éloquence vraiment populaire, celle qui remue les cœurs et les volontés, n'a jamais rien eu à démêler avec la rhétorique ou avec la pantomime. Il y

(1) Préface du *Bouquet de Mission*.

avait des moments où la parole de M. Leuduger faisait frissonner l'auditoire, comme une commotion électrique ; on voyait alors les prêtres eux-mêmes quitter le confessionnal et venir, poussés par je ne sais quelle magie, se mêler au pied de la chaire à la foule dont les sanglots fendaient la voûte. Après un de ses discours on ne s'arrêtait point à dissenter sur la phrase et le geste : les auditeurs, haletants, émus, se précipitaient dans les confessionnaux où les autres missionnaires achevaient sans peine des conversions si merveilleusement préparées.

C'étaient bien des hommes de cette trempe qu'il fallait alors pour régénérer à la fois le clergé, les grands et le peuple des campagnes. Les interminables guerres de la Ligue, en Bretagne, avaient renouvelé les ruines à peine réparées des guerres de succession, et les traces de saint Vincent Ferrier étaient partout effacées. Le pays était retombé dans le triste état dont l'illustre Dominicain l'avait fait sortir. Le demi-siècle qui s'était écoulé depuis l'abjuration de Henri IV et le traité d'Angers, avait suffi peut-être pour défricher de nouveau quelques champs et rebâtir quelques chaumières, mais les ruines religieuses et morales ne se relèvent pas si vite. Michel Le Nobletz, le P. Maunoir, M. Leuduger, M. de Montfort reprenaient l'œuvre brisée de saint Vincent et étaient à ce point de vue les disciples

et les successeurs immédiats du prêcheur espagnol.

Le temps et les moyens de se former et de s'instruire avaient manqué à la fois au clergé grossier, ignorant et sensuel qui desservait des églises dévastées que son insouciance laissait crouler (1). Le culte n'avait plus de pompes et de cérémonies pour attirer les populations et arriver à l'âme par les sens ; on ne voyait que des autels couverts de boue et de poussière, des ornements en lambeaux. M. Leuduger racontait

(1) L'Evêque de Saint-Brieuc, Denis de la Barde, ayant promulgué des ordonnances synodales qui défendaient notamment aux ecclésiastiques l'entrée des cabarets, à Saint-Brieuc même, le jour des Rogations, comme la procession, présidée par l'Evêque, passait vis-à-vis d'une taverne, un prêtre en sortit le verre à la main, et but à la santé de l'Evêque. — Un autre prêtre, ayant été traduit en 1679 devant l'official de Saint-Brieuc, sous l'inculpation entr'autres d'aller boire au cabaret, avant de dire la messe, répondit qu'il ignorait que ce fût défendu dans le diocèse. — Au sein du chapitre de la cathédrale même se produisaient quelquefois de lamentables scandales : en 1692 les chanoines furent obligés d'interdire le chœur à un de leurs confrères qui n'avait pas même fait ses Pâques ; en 1686, un autre fut condamné à passer un an à Saint-Méen « à cause de la continuation de ses débauches et de son ivrognerie, ayant été jusqu'à paraître au chœur avec scandale. » Il y avait dans tout cela plus d'ignorance que de vice, et il n'est pas un de ces prêtres, dont nous n'ayons à constater la pénitence et la conversion. (Anciens Evêchés de Bretagne, par MM. de Barthélemy et de Geslin, T. I. p. 58, 82 et 181).

avec

avec des larmes qu'entrant un jour de dimanche dans une église de campagne, au diocèse de Saint-Brieuc, il n'y trouva qu'un pourceau qui fouissait en paix dans les ordures qui s'étaient amoncelées sur les dalles. (1) La moitié des paroissiens dansait sur le cimetière, l'autre moitié buvait au cabaret.

Les gentilshommes, habitués, durant les troubles, à la violence et aux rapines, suivaient en toute occasion ces traditions de licence : les duels, le meurtre, le viol, le rapt, le vol à main armée, rappelaient trop souvent aux populations effrayées le souvenir sanglant de La Fontenelle. Monsieur de Queriollet l'avait dépassé. Les dames partageaient leur temps entre leur parure, et la lecture des romans de galanterie et des pièces de théâtre. Quelques nobles flottaient indifférents du catholicisme au calvinisme, que la propagande des La Moussaye cherchait en vain à implanter dans l'évêché de Saint-Brieuc.

Le peuple livré, sans secours, à ses instincts mauvais n'avait gardé de la religion que des

(1) Il faut voir des détails de même nature dans la vie de M. Bourdoise, fondateur du Séminaire de Saint-Nicolas et qui remplit, immédiatement après les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle, le rôle d'apôtre dans les diocèses de Paris, de Meaux, de Chartres, etc. Voir sa vie, 2<sup>e</sup> édition, 1784, un vol. in-12.



pratiques extérieures, que son ignorance transformait en superstitions. Les marchands fraudaient sans scrupule et se livraient sans vergogne à l'usure. Tous buvaient d'une manière effrayante et s'enivraient presque chaque jour. Les hommes étaient familiarisés avec tous les vices, les blasphèmes, le jeu, la débauche, le larcin, les querelles, les rixes ; les jeunes garçons et les jeunes filles étaient laissés sans surveillance ; les fileries dans l'hiver, les aires neuves dans l'été, dans toutes saisons les pardons, les noces, les baptêmes, les grands charrois faits en commun, où l'on dansait et l'on s'enivrait, durant les jours et les nuits, devenaient des occasions universelles de désordres honteux.

M. Leuduger, après avoir prêché dans quelques paroisses, comprit qu'il fallait avant tout s'occuper du clergé : l'instruire et le sanctifier. Il établit donc, durant les missions mêmes, des conférences ecclésiastiques, dans lesquelles il exposait avec la clarté et la méthode qui formaient les caractères les plus saillants de son talent, les règles du ministère pastoral et spécialement de l'administration du sacrement de pénitence. Puis, comme les retraites n'étaient pas encore fondées dans l'évêché de St-Brieuc, il proposa à ses compagnons, qui furent ses premiers disciples et qui devinrent les modèles et les maîtres des autres ecclésiastiques, de se join-

dre à lui pour aller à Vannes faire une retraite sous la direction du P. Huby. Cette proposition ayant été agréée avec empressement, il les réunit au nombre de trente environ, et pour faciliter à ceux d'entre eux qui étaient pauvres cette dépense, il fit une bourse commune dans laquelle chacun versa secrètement, suivant ses moyens, une somme plus ou moins abondante, et qui servit à défrayer toute la troupe. De cette façon ils firent tous la route de compagnie, s'édifiant mutuellement le long du chemin ; leur retraite commença véritablement au moment où ils partirent, et ne finit que lorsqu'ils se séparèrent.

Pendant quatorze années le P. Huby fut le directeur de M. Leuduger, qui entretenait avec lui un commerce suivi, qui en dépendait comme un fils, et qui disait confidentiellement à ses amis intimes qu'il n'avait trouvé que deux hommes qui eussent avec lui une conformité entière, étant dirigés par le même attrait et appelés par la même vocation, à savoir : le P. Huby et le supérieur de la maison des Missions étrangères, à Paris. Cette amitié se prolongea même au delà de la tombe et M. Leuduger racontait qu'il n'avait été délivré de grandes peines intérieures dont il était tourmenté, qu'en priant sur le tombeau du P. Huby.

L'action de M. Leuduger sur le clergé de son temps et de son pays fut souveraine. Le biogra-



phe anonyme qui écrivait en 1723, un an après la mort du missionnaire, le constatait en ces termes : « Ce saint missionnaire, comme une « trompette, a réveillé un grand nombre de « prêtres qui, par un engourdissement préjudi- « ciable, demeuraient dans leurs villages sans « faire profiter le talent qu'on leur avait confié « et sans exercer les saints ordres. Il était rare « alors de voir un prêtre monter en chaire pour « prêcher l'Évangile : on ne faisait pas le prône « dans la plupart des paroisses : les sermons « que l'on prêchait dans les villes, étaient des « discours où l'on aurait pu apprendre la dia- « lectique et l'art de déclamer, mais point du « tout la morale de l'Évangile. Le zèle de notre « grand maître a animé au travail plusieurs ec- « clésiastiques qui ont mené depuis une sainte « vie et sont morts au service de Dieu et du « prochain. Je pourrais en nommer un grand « nombre de ce genre. A combien a-t-on oui « dire qu'ils auraient passé leur vie dans l'ois- « veté et se seraient probablement perdus, s'ils « n'avaient été appelés aux missions. S'il y a « aujourd'hui, en ce diocèse, tant de bons mis- « sionnaires et de zélés confesseurs, c'est à M. « Leuduger en bonne partie qu'on le doit. » — Un siècle plus tard, l'abbé Tresvaux écrivait à son tour en parlant de M. Leuduger : « Par ses « travaux assidus il rendit le diocèse de Saint-

« Briec un des mieux réglés non-seulement « de la province, mais même de la France. « Aussi le jansénisme n'y put-il faire de progrès « et plus tard le schisme constitutionnel n'y « compta-t-il qu'un très-petit nombre d'adhé- « rents, tant la foi avait jeté dans les cœurs « de profondes racines, et s'était transmise des « parents aux enfants comme un bien de fa- « mille. » (1)

## V.

Or, voici l'ordre et la méthode qu'il avait adoptés pour ses missions :

Il attendait pour arrêter un projet le mandement de son évêque, auquel il était si aveuglément soumis, qu'une fois, étant parti pour une mission lointaine et recevant l'ordre de se rendre ailleurs, au moment où il arrivait à sa première destination, il rebroussa chemin sur l'heure, sans prendre de repos et sans dire un mot.

Il voyageait à pied, la tête nue, parce qu'il mé-

(1) Vies des Saints de Bretagne. Tome V., p. 386.

ditait et priait en marchant, qu'il fut seul ou au milieu de ses compagnons.

Un jour s'étant égaré, il se rendait vers un village pour se faire remettre dans la bonne voie: lorsqu'il approchait de la première maison il entendit qu'il en sortait comme des gémissements. Il y pénétra aussitôt et trouva une femme mourante qui, du plus loin qu'elle le vit, s'écria. « Ah ! c'est vous enfin, Monsieur Leuduger ! il y a longtemps que je vous attends. » Elle se confessa, reçut les dernières exhortations du saint prêtre et expira tout aussitôt.

Une autre fois, il rencontra un recteur, qui portait le viatique : il se sentit inspiré de solliciter la faveur de remplir lui-même ce pieux office, et il l'obtint. Or, le moribond voyant entrer un prêtre étranger manifesta une grande joie et demanda à confesser une faute qu'il n'osait ou ne voulait pas avouer à son recteur.

On croirait lire quelque histoire des missions étrangères ; souvent ainsi Dieu a pris ses missionnaires par la main, pour les mener, sans qu'ils le voulussent, à travers les forêts et les fleuves, à la hutte d'un sauvage inconnu que sa Providence appelait à la foi chrétienne.

C'était pour profiter de ces occasions, presque miraculeuses, de pouvoir toujours être utile aux âmes que M. Leuduger allait à pied, malgré la fatigue. Il y trouvait encore une grande économie

de laquelle, dans sa pensée, il devait compte aux pauvres, et enfin, ce mode de voyager était le seul qui convint à son esprit de pénitence et d'humilité.

Lorsqu'il avait reçu les ordres de l'évêque, il partait sans s'inquiéter si la paroisse où on l'envoyait était disposée à le recevoir, lui et ses compagnons, et si on avait pris des mesures pour les loger et les nourrir. Or, il arrivait souvent, on le comprend, que prêtres et ouailles voyaient d'assez mauvais œil apparaître ces réformateurs qui venaient les réveiller d'un assoupissement où ils se complaisaient ; de sorte que, non-seulement l'église était vide pour les premiers sermons, mais la table était vide aussi pour les premiers repas. Dans ces conjonctures le missionnaire ne se troublait pas ; il mettait sa confiance en Dieu et priait. Il raffermissait dans la foi ses compagnons chancelants qui voulaient parfois secouer sur ces peuplades rebelles la poussière de leurs sandales, suivant le mot de l'Évangile ; et jamais le temps fixé pour chaque mission ne s'écoula sans que d'une part les fidèles accourussent aux exercices, et sans que, d'un autre côté, on vit affluer au presbytère in-hospitalier des provisions de toute espèce, dont la surabondance nourrissait à la fois et les missionnaires et les pauvres de tout le canton.

Du reste l'hostilité des recteurs ne pouvait pas

durer devant l'affabilité, les prévenances, les séductions de toute nature que M. Leuduger se faisait un devoir d'avoir pour eux. L'humilité de ce grand homme était si ingénieuse, que, appelé à tout diriger et par sa supériorité intellectuelle et par le mandat en vertu duquel il agissait, il avait l'air d'être dirigé lui-même dans chaque paroisse par le recteur, dont il était seulement, disait-il, l'auxiliaire passager. Dès le jour de son arrivée, ou le lendemain au plus tard, il faisait visite au seigneur et autres notables du lieu ; il leur demandait leur bienveillance, leur protection et leur concours.

Les instructions qu'il donnait chaque jour au peuple étaient de trois sortes : les *conférences*, les *dialogues* et les *sermons* proprement dits.

Dans les conférences, M. Leuduger se mettait à la portée, j'allais dire à la merci de tout son auditoire. Chacun avait le droit de lui adresser une question, une objection. On dit qu'il était merveilleux dans ces exercices, si propres à illuminer toutes les ignorances, à dissiper tous les doutes. Jamais pris au dépourvu, toujours clair et digne, dans ses réponses, il confondait les questionneurs de mauvaise foi qui comptaient l'embarrasser ou le forcer du moins à descendre à des explications indignes de la majesté du lieu saint.

Les conférences se tenaient le matin. Elles

amenèrent la conversion de quelques calvinistes et de plusieurs jansénistes. Les dialogues qui tendaient au même but que les conférences, avaient lieu l'après-midi. Ici M. Leuduger avait pour interlocuteur un prêtre, qui représentait la foule et faisait la question ou l'objection. Cette forme dramatique, plus vive et plus familière que le discours suivi, s'est conservée en plusieurs lieux de Basse-Bretagne. Les conférences sont tombées en désuétude.

Les sermons complétaient l'ensemble de cet enseignement si bien approprié aux besoins des populations auxquelles il était offert. M. Leuduger perpétuant l'école apostolique de Michel le Nobletz et du P. Maunoir n'avait point adopté, on le croira sans peine, ce genre détestable, tissu de subtilités incompréhensibles (1), monument du bel esprit et du pédantisme, pot-pourri de citations empruntées plutôt aux poètes païens qu'aux livres des Prophètes et des Apôtres, qui déshonora la chaire chrétienne depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à Bossuet, et qui régnait encore en province, avec toute la faveur de la mo-

(1) On sait le mot sanglant de M. de La Motte, évêque d'Amiens, à un prédicateur de cette sorte. — Votre discours était fort beau, mais qu'avez-vous entendu dire dans tel et tel endroit ? — J'ai voulu, dit l'orateur, dire telle chose et telle autre. — Eh ! répliqua vivement M. d'Amiens que ne le disiez-vous donc ?

de, à l'époque qui nous occupe. Ecoutez sur M. Leuduger le jugement des contemporains : « Quoiqu'il fût fort habile et capable même d'éloquence, il parlait toujours familièrement et sans appareil, de l'abondance et de la plénitude de son cœur. Il ne faisait point de discours ampoulés ou artificieusement arrangés. Il ne cherchait pas à chatouiller l'oreille ; mais à convertir le cœur. Il négligeait absolument cette recherche trop curieuse de tours et d'expressions, qui n'apprennent rien autre chose au public, sinon que le prédicateur a de l'esprit et sait s'en servir.

« Ce que disait notre missionnaire convenait toujours au temps et au lieu, montrant partout comme il avait une connaissance particulière de ce qui se passe dans le monde et des vices qui y règnent. Il s'abandonnait à ce que l'esprit de Dieu lui suggérait et inspirait dans la suite de son discours, assaisonné des paroles de la sainte Ecriture, des histoires de l'ancien et du nouveau Testament, de la tradition et des Annales ecclésiastiques. On l'a vu quelquefois prêt et disposé à parler, s'arrêter un peu et demeurer en silence, après quoi il disait à l'auditoire : « Je croyais vous parler d'un tel sujet, mais celui-ci m'a été mis dans l'esprit. » Alors il n'était que feu et flamme, et on pouvait assurément dire que ce n'était pas la voix d'un homme, mais celle de Dieu. Des personnes éclairées qui ont eu souvent le

bonheur de l'entendre, avouent ingénument que ce qu'il disait était à la vérité fort commun, que d'autres prédicateurs avaient parlé en leur présence sur les mêmes matières avec plus de recherche et d'éloquence ; mais néanmoins qu'elles n'avaient jamais été touchées si fortement que de ce que prononçait notre bon prêtre, dans sa simplicité énergique, et qu'on voyait bien que Dieu parlait par sa bouche » (1).

C'était à la prière que M. Leuduger demandait ses succès oratoires. Souvent on l'a surpris, au milieu de la nuit, priant, agenouillé. Si le lendemain, la foule accourait trop nombreuse pour être désormais contenue dans l'enceinte du temple ; si la contrition faisait couler les larmes et meurtrir les poitrines, l'orateur disait tout simplement : « Dieu s'en est mêlé. »

Les mortifications extrêmes du pieux missionnaire contribuaient aussi à ses triomphes ; d'abord parce que son extérieur austère, son visage amaigri par les veilles, les jeûnes, les disciplines, prêchait même avant qu'il eût ouvert la bouche ; ensuite et surtout parce que Dieu attachait sa grâce à ces œuvres de dévouement et de sacrifice. On remarquait à ce propos que ses stations de Carême étaient surtout merveilleuses en résultats.

(1) Vie manuscrite, *passim*.



Ses sermons formaient un ensemble et comme un corps de doctrine divisé en deux séries principales de discours. Une première suite était consacrée à l'exposition historique et dogmatique de la vie et des enseignements de Jésus-Christ. Une seconde suite déroulait la synthèse merveilleuse de la morale chrétienne : *declina à malo et fac bonum*, et montrait à côté du mal, le seul remède efficace et divin : le sacrement de Pénitence ; à côté du bien, le seul auxiliaire qui nous le rende possible : le sacrement d'Eucharistie.

Lorsque la mission se donnait pour la première fois dans une paroisse, M. Leuduger ordonnait la confession générale pour remédier à toutes les confessions incomplètes qui étaient le résultat fatal de l'ignorance où croupissaient les fidèles et les pasteurs. Alors, les jours et les nuits de l'infatigable missionnaire se consumaient au confessionnal. Plein de justice et de miséricorde, bien pénétré de la sage discipline de l'Eglise, dans un siècle où les erreurs du jansénisme tendaient à pousser aux extrêmes, il passait pour un des plus grands casuistes et pour un des plus paternels directeurs de son temps. Son tribunal était toujours assiégé, et dans certaines missions on a vu des personnages du plus haut rang oublier l'heure des repas, passer des nuits entières, pour attendre leur tour et pouvoir s'a-

genouiller aux pieds du saint prêtre. Il n'avait pas coutume de faire de longs discours aux pénitents ; mais il aimait à faire intervenir Dieu entre le coupable repentant et lui : « Demandez à Dieu ce qu'il veut que je vous dise ; » et d'autres fois : « Allez vous mettre à genoux vis-à-vis de l'autel et revenez me dire ce que Dieu vous aura dit. » C'étaient là les formules qu'il employait le plus ordinairement. Il avait du cœur de l'homme une connaissance rare acquise dans la méditation solitaire et dans la pratique constante du ministère ecclésiastique. On racontait la manière étrange dont il avait radicalement guéri une pauvre femme bouleversée par les scrupules et qui avait désespéré tous les directeurs ; comme elle l'était allé trouver dans une retraite, il ne lui dit rien autre chose, sinon qu'elle allât vers une bonne sœur qu'il lui indiqua et qu'elle lui demandât ce qu'il fallait faire. Cette femme se soumit avec foi et il arriva non-seulement que la bonne sœur lui dit des choses qu'on aurait cru bien au-dessus de la portée de cet esprit simple et illettré ; mais encore que l'âme malade recouvra le calme et la paix. M. Leuduger avait, au confessionnal, le don des larmes, et il n'était pas possible que le cœur du pénitent ne se fondit pas au feu d'une pareille charité. Il est même certain qu'il poussait l'amour des hommes jusqu'à se charger de com-

pléter personnellement les pénitences canoniques que quelques-uns de ses pénitents ne pouvaient pas remplir soit par faiblesse de volonté, soit à cause de leur santé ou de leur condition dans le monde : il s'imposait pour cela des jeûnes, des veilles, des macérations et d'autres mortifications de cette nature.

Durant la mission, tous les prêtres prenaient leurs repas en commun. Il y en avait d'ordinaire une vingtaine, souvent jusqu'à cinquante, si la paroisse était grande. M. Leuduger faisait lire pendant la majeure partie du diner. Vers la fin, il donnait cours à la causerie. Sa conversation, dans ces moments, était charmante. En parcourant tous les légendaires, je crois qu'on trouverait difficilement un saint, appartenant aux classes lettrées, qui ne se soit montré dans ses rapports nécessaires avec la société, galant homme et le plus souvent, homme d'esprit. Après les repas il y avait une heure de récréation ; mais M. Leuduger l'abrégait souvent, lorsqu'il voyait que les fidèles attendaient à l'église : « Allons, Messieurs, disait-il alors, allons travailler : l'éternité sera assez longue pour nous bien reposer. » (1)

(1) C'était aussi un des mots favoris de M. de la Motte, évêque d'Amiens, contemporain de M. Leuduger, et qui a avec lui de nombreux points de ressemblance. Voyez Mémoires en

Dans le cours de la mission, qui durait ordinairement une semaine, les missionnaires allaient, deux par deux, visiter toutes les maisons de la paroisse, riches et pauvres ; (1) M. Leuduger voulait introduire cette coutume chez les recteurs ; il y réussit, et il n'y a pas assurément en Bretagne une commune dont le recteur ne connaisse chaque habitation, depuis la cabane jusqu'à la villa, et l'on compte, grâce à Dieu, bien peu de Bretons assez dégénérés pour ne pas regarder comme un honneur et un bonheur la visite de leurs prêtres.

A la fin de chaque mission il plantait en quelque lieu apparent une croix monumentale, souvenir perpétuel de cette rénovation morale de toute une peuplade, de ces réconciliations, de ces restitutions, de ces changements de mœurs

forme de lettres pour servir à l'histoire de la vie de feu Messire Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, 2<sup>e</sup> édition, Malines 1785, deux volumes in-12. C'est un livre fort bien fait.

(1) L'auteur de la vie manuscrite que nous reproduisons presque intégralement, écrit que leurs visites avaient entr'autres buts utiles celui de déraciner un abus qui s'était généralisé en Bretagne et qui s'explique par le peu de soin qui a toujours été apporté à la construction des habitations rurales. Les enfants des deux sexes couchaient dans un lit commun jusqu'à un âge très-avancé et souvent pêle-mêle avec les parents. M. Leuduger opéra une réforme complète sur ce point important.

et d'habitudes ; mémorial permanent de ces promesses solennelles auxquelles on ne manquerait jamais si elles étaient faites à des hommes pour des choses humaines : puis le missionnaire et tous ses compagnons disparaissaient. C'était une règle sans exception ; jamais M. Leuduger ne resta une heure dans une paroisse après le dernier exercice de la mission, à moins qu'il n'eût lieu le soir ; mais alors l'aurore du lendemain le trouvait déjà loin. Il voulait qu'on ne connût de lui que son apostolat.

Une révolution impie et sacrilège a brisé la plupart des croix plantées par M. Leuduger ; mais pour celles qui restent, le peuple sait-il au moins par qui elles furent élevées et le souvenir qu'elles rappellent : quand je vais jeter de nouveau parmi les Bretons ce nom si sympathique il y a cent cinquante ans, réveillerai-je encore quelques échos ?

## VI.

Cependant, M. Leuduger était recteur de Plouguenast depuis sept ans et demi, lorsque la cure de Notre-Dame de saint Mathurin de

Moncontour, l'un des bénéfices les plus considérables du diocèse, à cause du grand pèlerinage qui s'y célèbre chaque année, étant venue à vaquer, il y fut appelé (1). C'était en 1684.

Ce poste élevé avait de quoi satisfaire l'ambition et l'amour propre d'un jeune prêtre qui comptait trente-cinq ans à peine. M. Leuduger ne l'accepta que par obéissance et avec une profonde douleur. D'une part son humilité lui inspirait une répugnance très-prononcée pour l'exercice délicat du saint ministère dans les villes et au milieu des classes lettrées ; d'autre part il aimait d'une véritable affection les habitants de Plouguenast.

Il ne voulut rien emporter de cette chère paroisse. Il s'était réellement considéré comme économe et usufruitier, et la charge d'âmes cessant, il crut que le salaire quotidien et précaire auquel il avait droit devait cesser à l'instant même. Il fit donc porter au moulin tout le blé qui restait dans ses greniers, le convertit en pain et le distribua aux pauvres, proportionnellement aux besoins de chacun.

Il n'apporta à Moncontour, comme je crois l'avoir dit, qu'un vieux lit sans valeur, sa pauvre garde robe et quelques livres.

Moncontour n'est distant de Plouguenast que

(1) Le duc de Penthièvre avait la collation de ce bénéfice.

de deux petites lieues ; cependant les adieux de M. Leuduger à ses ouailles furent pleins de sanglots et de larmes : le bon recteur les consolait en leur disant combien était courte la route qui les séparerait ; combien aisément ils pourraient recourir à lui , leur promettant bien de ne les point oublier et de se souvenir toute sa vie qu'ils avaient eu les prémices de sa tendresse pastorale.

Mais si le recteur de Plouguenast n'avait apporté à Moncontour ni mobilier ni argent, il y avait apporté son dévouement et sa charité.

La parole du P. Maunoir avait créé dans cette petite, ville le plus coquet fleuron de la couronne de Penthièvre, diverses œuvres de piété, et entre autres un hôpital ; mais cet hôpital avait dû être confié à des laïques, et six années ne s'étaient pas écoulées depuis sa fondation, qu'il était en complète décadence. A cette époque, les congrégations religieuses dévouées au soin des hôpitaux n'étaient pas multipliées comme de nos jours. Saint Vincent de Paul venait à peine de créer le chef-d'œuvre de la charité chrétienne, la fille de charité ; mais ce prosélytisme fécond avait vite fructifié sur la terre de Bretagne. Le P. Ange Le Proust avait semé, à Lamballe, le grain de senevé qui s'appela l'ordre de saint Thomas de Villeneuve (1). M.

(1) La notice que nous avons écrite sur les Demoiselles de

Leuduger fut assez heureux pour obtenir du P. Ange deux de ses filles, qui vinrent, en 1686, redonner la vie à l'hospice fondé par le P. Maunoir.

Le charitable curé assura l'avenir de cette œuvre en donnant à tout son peuple l'exemple heureusement contagieux de son héroïque charité. On le vit, le jeudi-saint, dans la salle de l'hôpital, laver humblement les pieds à douze pauvres, à l'exemple du divin Maître ; on le vit souvent traverser les rues de Moncontour portant sur ses épaules quelque mendiant infirme qu'il avait recueilli dans une mesure inconnue, et qu'il allait confier aux soins des bonnes religieuses, ses infatigables auxiliaires.

Mais l'ordre naissant sous les auspices de S.-Thomas de Villeneuve devait prêter à M. Leuduger un secours encore plus important et plus efficace. Disciple et admirateur intelligent du P. Huby, le curé de Moncontour s'était depuis longtemps pénétré de l'importance de l'œuvre des Retraites, et depuis longtemps aussi il n'attendait que les moyens de l'importer dans le diocèse de Saint-Briec. Il avait pu étudier, à Vannes, durant les nombreux séjours qu'il fit, dans la maison même consacrée aux Retraites,

St-Thomas de Ville-Neuve et que nous insérons dans ce volume, nous dispense de tout détail ; nous y renvoyons le lecteur.



le système mis en pratique par le P. Huby et M. de Kerlivio, pour les hommes, et par Mademoiselle de Francheville pour les femmes. Dès qu'il eut sous sa main les religieuses de saint Thomas de Villeneuve, l'œuvre des Retraites fut fondée à Moncontour : dans l'enclos de l'hospice, des bâtiments vastes et appropriés à la destination nouvelle furent bâtis promptement et reçurent alternativement les hommes et les femmes, jusqu'au jour où Mgr Frétat de Boissieux, pour favoriser les Filles de la Croix, vouées par leur institut à l'éducation des filles et aux Retraites, et qui avaient, en 1706, établi une maison dans la ville épiscopale, décida que les Retraites de femmes auraient lieu dans cette communauté, ne laissant à celle de Moncontour que les Retraites d'hommes. (1)

Fondée et dirigée par un homme aussi dévoué et aussi expérimenté que M. Leuduger, la maison de Retraite de Moncontour fut bientôt célèbre, et elle était assise sur des bases si solides,

(1) Depuis la révolution les Retraites de Moncontour ont été, comme dans le commencement de l'Institution, consacrées alternativement aux deux sexes. Les Dames de la Croix n'ont plus leur maison de St-Brieuc, mais elles ont un établissement important à Gningamp, et un autre à Tréguier, où se donnent aussi, depuis quelques années au moins, des Retraites d'hommes et de femmes.

qu'elle subsiste encore aujourd'hui, tout aussi fréquentée, tout aussi utile qu'au premier jour.

L'œuvre des Retraites est particulière à la Bretagne. Ce serait à coup sûr, pour certains pays, s'ils étaient témoins de ces pieux exercices, le sujet d'un étonnement profond. Des femmes, passe encore peut-être ; mais des hommes ! Pendant que j'écris ces lignes j'entends, à deux pas, la voix multiple et unique de deux cents retraits qui chantent le refrain des litanies. Cette grande voix mâle et forte me remue jusqu'au fond du cœur, et je déclare que je n'ai rien entendu qui m'ait donné une plus frappante idée de la dignité de l'homme. Ces deux cents paysans bretons qui ont su priser leur âme assez haut pour ne pas craindre de sacrifier huit jours entiers à des choses purement intellectuelles, sont évidemment des hommes d'élite. Je leur sais une reconnaissance profonde de s'être astreints au travail de la glèbe, sans avoir oublié à penser, sans s'être assimilés à leurs bêtes de somme, pour être au milieu de nous l'apologie vivante de cette religion divine, qui établit seule entre les hommes l'égalité de l'intelligence et de la vertu.

Je le dis bien haut, le paysan de l'évêché de Saint-Brieuc qui apprendra que c'est à Jean Leuduger, ce paysan fait prêtre, qu'il est redevable de la première Mission et de la première

Retraite qui ont recommencé, il y a deux siècles, la civilisation de ce pays-ci, et qui ne sentira pas dans son cœur un double mouvement de gratitude et de fierté, celui-là n'aime, ni Dieu, ni ses frères, ni son pays, ni lui-même.

Le P. Maunoir avait laissé, à Moncontour, un autre fruit de son apostolat, qui, comme l'hôpital, était mourant et sans sève lorsque M. Leuduger devint curé de la ville de saint Mathurin : c'était une congrégation de jeunes filles, vouées à la Reine des vierges. M. Leuduger sut aussi raviver cette œuvre pieuse et inspira une telle force de cohésion à tous les membres, que ce petit et timide troupeau ne fut même pas dispersé dans les plus mauvais jours de la Terreur.

Une plus pénible tâche incombait encore au zèle du saint prêtre ; il ne suffisait pas de maintenir dans la vertu les dociles congréganistes, il fallait retirer du vice les malheureuses que la corruption exploite et qui exploitent à leur tour la corruption des mœurs, dans toutes les villes. M. Leuduger allait à ces pauvres filles avec une immense charité ; il en ramena beaucoup au bien, tant à Moncontour que dans les missions ; mais, comme la misère était souvent la cause première de leur honte, et eût infailliblement amené une prompte rechute, le bon curé prenait soin de pourvoir ses converties des moyens de vivre honnêtement à l'avenir, soit dans les mai-

sons de refuge ouvertes à ces sortes de pénitentes, soit même dans le monde. Lorsque ses ressources personnelles étaient épuisées, il avait des bourses ouvertes par ses exhortations et auxquelles il savait recourir. Lorsque la persuasion ne produisait aucun résultat sur le cœur gangrené d'une prostituée, il s'aidait des lois de police et demandait main-forte aux magistrats. « Je ne sais, disait-il, si la prison amènera le repentir ; mais ce que je sais bien, c'est que nous retranchons un scandale pour les autres, et je ne connais pas de meilleure action aux yeux de Dieu. »

Du reste, tous les devoirs du ministère pastoral étaient remplis par ce saint prêtre avec ce dévouement de toutes les heures que l'amour de Dieu et des hommes sait inspirer à un cœur que l'onction sacerdotale a fermé pour jamais à l'amour égoïste et même à l'amour limité de la famille. Si l'on prétendait tracer un tableau des diverses vertus qui éclatèrent en lui à chaque circonstance remarquable de sa vie, le récit serait entravé par des redites fatigantes. On a dû se contenter de mettre au fur et à mesure en relief et en lumière les traits qui se rattachent plus spécialement à la fonction ou à l'époque de la vie dont on s'occupe. C'est de l'ensemble de ces vertus que se forme le caractère ; c'est de la multitude de ces traits que se compose le por-

trait : merveilleux ensemble, portrait immortel, quand l'auréole de la sainteté, sans ombres et sans nuages, le couronne et l'illumine (1),

(1) J'ai sous les yeux la preuve du soin que M. Leuduger apportait à tous les détails de ses fonctions. C'est un vieux et précieux registre, sur vélin, contenant tous les actes relatifs aux propriétés et aux fondations de l'église de Moncontour, depuis le 28 mars 1462 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1637. Ce registre signé, en tête et à la dernière page, par M. Leuduger, est tout entier annoté, en marge, de sa main. Ces notes marginales font connaître la nature de l'acte, son importance et le nom des parties : elles étaient évidemment destinées à suppléer à l'ignorance des marguilliers dans la diplomatie. L'écriture de M. Leuduger est ferme, nette, régulière et méthodique comme sa vie ; elle ferait honneur à un calligraphe.

Ce zèle pour les choses extérieures de l'administration paroissiale est très-incontestablement conforme au véritable esprit ecclésiastique. M. Leuduger le manifesta dès ses plus jeunes années. Un registre de Plérin, que M. Gaultier du Mottay a bien voulu dépouiller pour nous, porte ce qui suit : « Jean Leuduger dit la grand'messe le dimanche 28 Avril 1675. En l'endroit du post-commun, sur la remontrance du dit Leuduger qu'il estoit nécessaire de placer une balustrade et des chaires pour asseoir les ecclésiastiques pendant le service divin, au-devant du maître-autel ; le général décide que ce travail sera fait dans le plus bref délai. »

## VII.

M. Leuduger fut curé de Moncontour pendant environ six années.

Le zèle qu'il apporta à l'accomplissement des devoirs pastoraux était d'autant plus méritoire que ces fonctions lui furent toujours antipathiques. Son attrait pour les missions et l'apostolat le sollicitait sans cesse. Deux fois, il alla à Paris frapper à la porte du Séminaire des Missions Etrangères ; mais les ordres formels de son évêque le rappelèrent. Souvent encore sa pensée se portait vers l'Angleterre ; quand il donnait des missions aux paroisses de la côte, il regardait la mer en pleurant et disait à ses compagnons : « Oh ! que je voudrais de tout mon cœur franchir ces flots et passer dans les îles dont ils nous séparent, pour aider plusieurs bons prêtres qui y travaillent en cachette ! » Le sage égoïsme des divers évêques qui se succédèrent sur le siège de saint Briec et de saint Guillaume, mit toujours obstacle à ce pieux élan et sut garder pour leur propre diocèse l'apôtre dont il avait si grand besoin.

Or, en ce temps-là, Messire Pierre-Jean Le Chapellier, docteur en théologie et proviseur du collège des Quatre-Nations, à Paris, était de plus abbé de Boquien et scholastique de l'église cathédrale de Saint-Brieuc. Il semble que des scrupules assez faciles à comprendre s'élevèrent à propos de ce triple cumul dans l'âme de cet ecclésiastique, issu d'une bonne famille du bourg de Mauron, au diocèse de Saint-Malo (1). En l'année 1690, il résigna la scholastique en faveur de M. Leuduger : j'ignore les relations et les circonstances qui indiquèrent le curé de Montcontour au choix de M. Le Chapellier. M. Leuduger accepta avec empressement une prébende, qui convenait si merveilleusement à sa vocation et qui lui laissait toute liberté pour se donner tout entier à l'œuvre des missions. Mais, selon les dispositions expresses du Concile de Trente (2), la dignité de scholastique ne pouvait être remplie que par un gradué. Soumis à la discipline de l'église, M. Leuduger, que son humilité seule

(1) Aujourd'hui du diocèse de Vannes. — Un neveu de l'abbé Le Chapellier fut procureur général syndic des Etats, qui demandèrent pour lui la noblesse. Ce neveu fut élu président de l'Assemblée Nationale où il professa d'assez tristes doctrines, qu'il expia comme tant d'autres en portant sa tête sur l'échafaud.

(2) Session 23. Chap. XVIII.

avait tenu éloigné des épreuves universitaires, se rendit à Nantes pour subir des examens. Son intention était de s'en tenir au grade de bachelier, conciliant ainsi l'obéissance à la loi et son amour de l'obscurité; mais il traversa cette première épreuve avec une telle supériorité que ses examinateurs le conjurèrent unanimement de poursuivre et de donner aux élèves l'encouragement et l'exemple, en prenant successivement tous les degrés jusqu'au doctorat. Pour lever tous les obstacles, l'Université tout entière, à la sollicitation de la faculté de théologie, décida que les délais réglementaires seraient abrégés en faveur du nouveau bachelier et que dans trois mois consécutifs il serait admis, s'il le désirait, à subir toutes les thèses et les actes publics ou particuliers exigés des candidats.

L'humble prêtre, confus de ces honneurs étranges qu'il avait été loin de prévoir en se rendant à Nantes, ne voulut rien décider par lui-même. Il en écrivit à son évêque et demanda son avis. Monseigneur de Coëtlogon, qui eut toujours pour M. Leuduger une grande affection, voyant dans les succès merveilleux de son diocésain et dans la proposition si honorable de l'Université une permission de la Providence, qui voulait donner une nouvelle autorité à la parole du prêtre qu'il avait mis à la tête de l'œuvre des missions dans son diocèse, lui



intima l'ordre formel de soutenir ses thèses pour le doctorat. M. Leuduger obéit comme un enfant, et ne songea plus qu'à se préparer dignement au rude travail qui lui était ordonné.

Cette thèse fit bruit dans le monde ecclésiastique de Nantes. Or, Nantes, à cette époque, était assurément la ville de toute la province qui pouvait produire la réunion la plus nombreuse et la plus imposante d'ecclésiastiques instruits; sans compter l'Université et le nombreux clergé des paroisses, tous les ordres religieux, je crois, avaient quelques représentants dans la grande et catholique cité.

Tous ces théologiens s'étaient donné rendez-vous pour argumenter avec le scholastique de Saint-Brieuc, pleins de vénération, sans aucun doute, pour l'âge et les vertus du candidat, mais jaloux de savoir par eux-mêmes si les louanges et les faveurs qui avaient suivi l'examen du bachelier étaient justifiés par sa science et son intelligence. L'assaut fut long, sérieux et chaudement mené. M. Leuduger, au témoignage des contemporains, le soutint merveilleusement. On reconnut en lui le dialecticien rompu aux formules de l'école; le disciple laborieux de saint Thomas; le prêtre nourri par la méditation de la moelle des divines écritures; le pasteur, habitué à résoudre avec une connaissance intime du cœur humain, les grands problèmes de la

morale catholique; et l'on admira surtout la simplicité de paroles, l'humilité de tenue, qui ajoutaient un nouveau prix aux qualités éminentes de ce rare esprit.

C'était l'usage qu'après une thèse soutenue avec succès, le nouveau docteur, sous prétexte de distraire et délasser sa mémoire, se répandit dans la ville pendant plusieurs jours, donnant et recevant à manger, pour recueillir les éloges de tous les lettrés et asseoir sa réputation. Le bonnet doctoral n'était pas pour M. Leuduger un joujou de vanité; le soir même du jour où il l'obtint pour obéir aux ordres de son évêque, il quittait secrètement la ville de Nantes, ses savants et leurs éloges, et reprenait dans le plus humble des équipages le chemin de Saint-Brieuc.

Il y rapporta sa modestie bien intégrée. Aux premières missions qui suivirent l'aggrégation de notre docteur, les autres missionnaires crurent devoir marquer à leur chef, à cause de son titre, une plus respectueuse déférence. M. Leuduger en témoigna à ses compagnons une si grande et si douloureuse contrariété que ceux-ci, pour ne pas le contrister, reprirent vis-à-vis de lui leurs manières familières et cordiales, gardant au fond de leurs cœurs l'admiration et l'affection que leur inspira ce nouveau trait de véritable humilité.

### VIII.

Obéissant, soit aux seuls mouvements de son zèle, soit à des ordres de ses supérieurs ecclésiastiques, M. Leuduger avait écrit un catéchisme de la religion catholique. Ce petit livre paraît dater de 1680, environ.

Ces formulaires, si utiles et si modestes, qui renferment, suivant un mot charmant, plus de philosophie que tous les in-folios des savants et des sages, n'étaient pas communs alors comme ils le sont de nos jours. L'œuvre de M. Leuduger fut bien accueillie : l'évêque l'adopta, — si ce n'est lui qui l'avait ordonnée — et elle devint catéchisme diocésain : voici le jugement des contemporains : « Les principaux points de la foi catholique y sont exposés et expliqués par demandes et par réponses avec une brièveté commode et judicieuse. C'est une méthode qui est à la portée de tout le monde, des enfants, des ignorants et des autres plus instruits ; et c'est ce qu'on n'a pas encore vu dans les autres diocèses du royaume, parmi ce grand nombre de formulaires savants, et qu'on enseigne d'une manière si obscure et si embarrassante. »

Le mérite de cet ouvrage aussi difficile qu'utile,

fut si bien consacré par l'heureuse expérience qu'on en fit, que son succès dura un siècle et demi. On s'en servait encore dans tout le diocèse, en 1820, et ce ne fut qu'à cette époque que l'on essaya une meilleure rédaction, rendue plus facile, sans aucun doute, par le nombre des catéchismes qui s'étaient successivement produits dans les divers évêchés de France.

M. Leuduger est auteur d'un autre livre de religion dont le succès dure encore : je veux parler du *Bouquet de la Mission*, « composé en faveur des peuples de la campagne. »

M. Leuduger lui-même raconte à ses lecteurs comment il fut amené à écrire cet ouvrage.

« Vous avez si bien reçu, mes très-chers frères, le *Bouquet de la Mission* que feu M. Le Bret, recteur de Saint-Marc et grand-vicaire de Dol, avait composé pour votre instruction, que les fréquentes impressions qu'on en a faites ont été épuisées en très-peu de temps.

» Ce Bouquet était un recueil des meilleures choses qu'on enseigne dans les missions ; mais comme l'auteur en avait omis plusieurs qui étaient très-nécessaires, et qu'il semblait s'être trop étendu sur quelques autres, il était à souhaiter qu'il eût eu le temps de revoir son ouvrage, afin de remplir ce qu'il y manquait, et d'en retrancher ce qui était moins nécessaire. Sa mort qui arriva vers le commencement de juillet 1688,

dans la paroisse de Pleudihen, ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. C'est ce qui m'a fait penser, mes très-chers frères, que je vous rendrais ce livre plus utile en suppléant moi-même ce qui semblait y manquer : ainsi je ne me suis proposé d'abord que quelques changements et quelques additions : mais il est arrivé, comme insensiblement, que j'ai fait tant de changements et d'augmentations, qu'il n'en est resté que le seul titre du livre.

» J'ai donc fait comme un abrégé de tout ce que l'on dit dans les Sermons, Dialogues, Conférences et autres exercices de la mission, et j'ai ajouté à la fin des Méditations pour tous les jours de la semaine. »

Je ne sais pas précisément quand parut pour la première fois le *Bouquet de la Mission* de M. Leuduger. Le plus ancien exemplaire que j'ai vu de ce livre date de 1710, imprimé à Rennes, chez la veuve Mathurin Denis, et porte : 4<sup>e</sup> édition. Il y a de nombreuses approbations de docteurs dont les plus reculées remontent à 1700, et une dédicace à Monseigneur Louis de Frétat de Boissieux, évêque et seigneur de Saint-Brieuc, datée du 4 novembre 1708, que je reproduis ici parce qu'elle ne se trouve plus dans les éditions plus récentes.

« Monseigneur, il y a quelques années que j'avais dressé un recueil des principales matières

qu'on enseigne dans les missions et que je l'avais donné au public sous le nom de votre très-illustre prédécesseur Monseigneur Louis Marcel de Coëtlogon, que son mérite a enlevé à ce diocèse et la mort à celui de Tournay : mon dessein était de laisser en abrégé aux peuples de la campagne les vérités que je leur avais enseignées plus au long de vive voix, afin de perpétuer en quelque manière le bien et le fruit de la mission. L'affection que ces pauvres gens ont pour tout ce qui porte le nom de mission a été si grande que les exemplaires de trois éditions qui en ont été faites ont été enlevés en très-peu de temps. C'est ce qui m'a engagé à le revoir et à l'augmenter de plusieurs matières très-importantes, afin de le leur rendre encore plus utile. L'application continuelle que vous avez à bien régler votre diocèse, à former les ouvriers qui y travaillent sous vous, par vos savantes conférences, à instruire vos peuples par vos ferventes prédications ; l'honneur que vous m'avez fait de me continuer la direction des Missions et des Retraites qui se font dans votre diocèse et mille autres marques de bonté que vous m'avez données dans toutes les occasions ; l'obligation que j'ai de vous rendre compte de mes occupations publiques et privées, me font espérer que vous trouverez bon que je vous le présente et que je le publie sous votre illustre nom. »



Cette quatrième édition ne donna pas à l'ouvrage sa forme définitive. Il n'avait alors que deux parties. La septième édition que j'ai sous les yeux et qui fut imprimée en 1726, c'est-à-dire après la mort de M. Leuduger, chez les frères Vatar, à Rennes, contient trois parties. M. Leuduger, on le voit, poursuivait sans cesse la perfection de ce petit livre, non pas certes par des motifs d'ambition littéraire; mais à cause de l'utilité de ce manuel qui devait perpétuer dans les campagnes l'apostolat du saint missionnaire. Il faut lire le *Bouquet de la Mission*, si l'on veut se faire une idée exacte, non-seulement de la méthode d'enseignement religieux des apôtres bretons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; mais encore des mœurs des populations rurales à cette époque. J'y retrouve ces dévotions simples et cordiales que j'ai vu pratiquer à mon grand-père et qui ont à mes yeux, à cause de ce souvenir peut-être, quelque chose de patriarcal; combien, en effet, de chefs de famille, vrais patriarches, ont fait du livre de M. Leuduger le manuel de la prédication domestique, de la lecture du soir, après la prière en commun (1)!

Ainsi, M. Leuduger lui-même voulait qu'on

(1) M. L. Prud'homme a publié, en 1853, la 14<sup>e</sup> édition du *Bouquet de Mission*. Il en a été fait une traduction en breton, plusieurs fois réimprimée.

retrouvât dans le *Bouquet de Mission* tous les parfums de sa parole et tout le fruit de ses enseignements. Mais nul ne pourra donner à la lettre morte la puissance du verbe vivant : M. Leuduger le savait et les soins qu'il apportait à la rédaction de ses ouvrages ne ralentissaient en rien son zèle pour la prédication. Jamais, au contraire, ce zèle ne fut plus ardent. Environné du respect de tous, par son âge, par sa position, par ses talents, par ses vertus, le scolastique libre de toutes fonctions sédentaires pouvait se livrer tout entier à son incomparable vocation.

Vers la fin de février 1707, un collaborateur dont le nom est resté illustre au milieu de la pléiade de grands Saints que produisit l'église de France au XVII<sup>e</sup> siècle, le vénérable Grignon de Montfort, vint s'adjoindre à M. Leuduger. Ainsi se continuait cette chaîne non interrompue; M. Leuduger tenait d'une main au P. Maignon et tendait l'autre au P. de Montfort.

Le P. de Montfort travailla pendant six mois avec les missionnaires de Saint-Brieuc, dans les paroisses de Baulon, Le Verger, Merdrignac, Plumieux, La Chèze, Saint-Brieuc et Moncontour. A La Chèze, il rebâtit une grande chapelle, dédiée à la Vierge, aujourd'hui église paroissiale, et dont saint Vincent Ferrier avait, dit-on, prédit la restauration. Ce fut l'occasion



d'une de ces gigantesques cérémonies, où figurait tout un peuple, et que le P. de Montfort improvisait souvent. Pendant neuf jours, des feux de joie allumés sur la montagne, avaient annoncé la fête. Je dirais volontiers, si je n'avais peur que l'on ne prît cette parole toute moderne dans le sens critique que nous y attachons, que la manière du P. de Montfort avait quelque chose d'excentrique. Comme il arrivait à Montcontour, pour commencer la mission, un dimanche « il trouva sur la place publique grand nombre de personnes qui dansaient au son des instruments. Son zèle pour la sanctification du jour du Seigneur, s'enflamme à la vue de ce désordre. Il perce la foule, arrache aux joueurs leurs instruments, et, tombant à genoux au milieu de la danse : « Que tous ceux qui sont du parti de Dieu, s'écrie-t-il, fassent comme moi ; qu'ils se prosternent pour réparer l'outrage qu'on fait à sa divine Majesté ! » Tous, à l'instant, frappés d'une crainte religieuse, se précipitent à genoux et demandent miséricorde. »

Cette mission fut la dernière du P. de Montfort dans le diocèse de Saint-Brieuc. Je laisse encore parler son biographe : « M. Leuduger avait donné un sermon très-pathétique sur la dévotion aux âmes du purgatoire. Tout l'auditoire était ému. Montfort crut l'occasion favorable pour procurer aux fidèles trépassés un

grand nombre de messes, et sans plus d'examen, il se mit à faire une quête à cette intention. Parmi les missionnaires, quelques-uns ne voyaient pas sans peine un étranger les éclipser par ses talents et ses succès. Ils se montrèrent très-choqués de cette infraction à la règle qu'ils s'étaient faite de ne rien demander, et sans tenir compte de la bonne foi de leur confrère, ils le jugèrent si sévèrement, que M. Leuduger crut devoir le remercier de ses services. Quelques années après, ce digne supérieur voulant se retirer, écrivit à Montfort pour le prier de venir prendre à sa place la direction des missions ; mais le serviteur de Dieu avait alors d'autres engagements (1). »

## IX.

En 1713, Mgr de Boissieux obligea M. Leuduger à accepter un canonicat de la cathédrale. Ce prélat, dont le désintéressement fut la vertu principale, savait qu'en ajoutant un bénéfice

(1) *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort*, Paris, Adrien Le Clère, in-12. 1839.  
— Cette monographie, due à un Missionnaire de Saint-Laurent-sur-Sèvres, est fort bien faite.

important à ceux que possédait déjà le scolastique, il augmentait d'autant la part des pauvres et des bonnes œuvres dans son diocèse.

M. Leuduger en était venu, soit qu'il eût fait un vœu secret de pauvreté, soit qu'il suivit simplement les instincts de sa charité, à ne posséder au monde que les vêtements qui le couvraient; et encore il en avait si peu souci, qu'il fallait les renouveler parfois dans les missions. A Paimpol, des âmes pieuses l'habillèrent de pied en cap; souvent on lui donnait du linge qu'il acceptait comme un pauvre. Il ne gardait jamais d'argent: quand on lui donnait une pièce de monnaie pour rétribution de sa messe, il ne la mettait même pas dans sa poche: il la gardait dans sa main jusqu'à ce qu'il trouvât un mendiant sur sa route. Au milieu d'une rue de Saint-Brieuc, on le vit saisi d'une distraction sublime, tirer ses souliers et les donner à un malheureux.

Plusieurs années avant sa mort, il vendit ses livres et en distribua le prix en aumônes.

En 1710, il avait acheté à Saint-Brieuc, une maison sise en la rue Saint Michel, vis-à-vis le grand portail de l'hôpital de la Magdeleine, et que l'on appelait autrefois la *Plume-d'Or*. C'était là qu'il demeurait; mais il en avait changé le nom et l'appelait *Maison de saint Yves*, par respect pour le saint patron du clergé de Bretagne, et parce que, dit le Rentier du chapitre auquel

nous empruntons ce détail, son intention était de la donner après sa mort au prêtre chapelain chargé des pauvres de l'hôpital (1).

En effet, son désir hautement exprimé était que sa famille ne recueillît pas un sou des biens de l'église, dont l'économat lui avait été confié; la bonté de son cœur envers les fermiers de ses bénéfices, fit que cette intention ne fut pas rigoureusement accomplie; car il y avait plusieurs termes en retard, les fermiers payant quand ils voulaient, et ses héritiers en profitèrent. Mais personne ne songea à l'accuser de népotisme, le fléau du clergé dans tous les temps et dans tous les rangs. Il aida quelques-uns de ses parents dont la vocation était manifeste à entrer dans les saints ordres; mais il n'usa jamais de son crédit pour les pousser, et il ne résigna aucun de ses bénéfices en leur faveur. Sa famille cléricale, celle qui avait des droits aux produits de l'autel, c'étaient les pauvres, les misérables, les affligés, les jeunes filles que la faim exposait au vice, les pécheresses que le besoin empêchait d'en sortir; les malheureux de toutes sortes qui n'eurent jamais en vain recours à lui, et qu'il savait découvrir sous tous les déguisements. Le bien qu'il faisait était incalculable, et, soit qu'une intelligence vigilante présidât à

(1) Rentier manuscrit du chapitre de Saint-Brieuc.

ses largesses, soit que réellement il y eût quelque chose de miraculeux, les contemporains remarquaient que les dons du scolastique portaient bonheur et fructifiaient au centuple.

Tant de vertus, tant de bienfaits auraient dû valoir à l'illustre prêtre l'estime et la vénération de tous. Il faut reconnaître que l'immense majorité des hommes qui vécurent avec M. Leuduger l'environnèrent d'affection et de respect; mais son apostolat ne faisait pas l'affaire des libertins et souvent il fut insulté et menacé même dans l'exercice de son saint ministère. D'autres ennemis plus dangereux eurent recours à la calomnie : ils soudoyèrent une fille perdue, qui alla dénoncer à Mgr de Coëtlogon l'immoralité hypocrite du missionnaire. L'évêque voulut confronter M. Leuduger avec sa dénonciatrice. — Ah ! malheureuse, s'écria le prêtre, où t'ai-je donc jamais vue : je ne te connais pas. » Ces paroles si simples furent dites avec tant de naturel, que la misérable prostituée dont le front depuis longtemps ne savait pas rougir, perdit contenance, fondit en larmes et avoua qu'elle était effectivement pour la première fois qu'elle voyait M. Leuduger et qu'elle n'était que l'instrument trop docile d'un infernal complot. L'évêque transporté de joie se jeta dans les bras du missionnaire, et tirant de cette aventure la leçon d'un sage esprit et d'un noble cœur, il

protesta que désormais il se déferait de tous les rapports que les gens du monde lui feraient sur les ecclésiastiques de son diocèse.

Ces humiliations comblaient M. Leuduger d'un contentement réel. Un jour, il rencontra un ecclésiastique qui venait d'être injustement humilié à la face de toute la province : il l'embrassa avec respect et lui dit : « Ah ! mon ami, que le bon Dieu vous aime ! Ce n'est pas à moi que de semblables choses arriveraient ! »

Peu d'hommes, en effet, eurent une existence plus environnée de calme et affectueuse vénération. Dans toutes les classes de la société, il était regardé comme un saint. Un grand seigneur, un peu libertin, disait à qui voulait l'entendre : « Je ne demande qu'une chose à Dieu, c'est d'avoir M. Leuduger pour m'assister à la mort : c'est un saint. » Il était en correspondance avec les plus grands personnages de l'Eglise de France et avec les personnes de piété qui ont laissé les traces les plus illustres, dans le temps où il vivait.

Les divers évêques qui se succédèrent sur le siège de Saint-Brieuc, depuis Mgr de la Barde jusqu'à Mgr de la Vieux-Ville, eurent en lui une confiance sans bornes et se plurent à lui en donner des marques. Souvent il fut chargé des missions les plus délicates, comme de la visite de toutes les paroisses et des enquêtes offi-



cieuses sur la vie de certains curés. Il ne se laissa pas éblouir. Un jour, Mgr de Boissieux, prélat austère pour les autres comme pour lui-même, lui demanda confidentiellement son jugement sur tous les prêtres du diocèse, qu'il avait dû connaître mieux que personne, les missions lui ayant donné occasion de les voir tous. M. Leuduger refusa avec une constante fermeté de répondre à ce désir de l'Evêque : « Non, Monseigneur, dit-il, je n'ai point mission pour cela, grâces à Dieu; et il est écrit : ne jugez pas, pour n'être pas jugé. »

Après qu'il eut été reçu docteur en théologie, il fut chargé de l'oraison synodale. Ce fut un évènement dans tout le clergé; on ne doutait pas que le scolastique ne donnât dans cette circonstance la mesure de sa science théologique et de son éloquence justement vantée. Or, M. Leuduger prévenu de l'attente universelle parla plus simplement et plus familièrement qu'il ne l'avait jamais fait, ayant pris pour sujet la nécessité des catéchismes dans les paroisses et la manière de bien instruire les ignorants et les enfants.

Ainsi, le saint prêtre avait trouvé moyen de concilier son humilité avec sa mission et, en exposant un des plus graves et des plus importants des devoirs ecclésiastiques, d'entrer tout-à-fait dans l'esprit de sa charge de scolastique.

Mgr de la Vieux-Ville, l'un des rares prélats bretons que la politique ombrageuse de Versailles accorda à la Bretagne, inaugura son épiscopat par une visite générale de toutes les paroisses du diocèse, et son attention porta tout d'abord sur les écoles. « Il voulut, dit l'auteur de l'histoire manuscrite des Evêques de Saint-Brieuc (1), estre informé des petites escholes. Il y remarqua du dérèglement, en ce que les maistres ou maîtresses de ces petites escholes tenoient l'eschole à garçons et à filles en mesme chambre. Et, pour mettre ordre à ce dérèglement, il chargea le scolastique de son église d'aller dans toutes les paroisses de son diocèse où il y a des petites escholes établies, mesme dans celles où il n'y en a pas encore, pour examiner ces maistres et maîtresses des petites escholes sur leur doctrine, et s'ils estoient propres à cet employ. »

Pensez-vous qu'un scolastique de cathédrale qui était nécessairement un gradué, ne valait pas bien nos inspecteurs d'arrondissement ?

M. Leuduger avait toujours marqué un grand

(1) Cet ouvrage, dont M. Souchet a bien voulu me communiquer l'exemplaire qu'il possède, date de 1727 : fort insignifiant pour les origines, il est plein d'intérêt pour ce qui concerne les prélats du xviii<sup>e</sup> siècle et de la première partie du xviii<sup>e</sup>. L'auteur ne m'en est pas connu : je ne crois point que ce soit l'abbé Allain, comme semble l'indiquer l'abbé Ruffelet. (In-8°, p. 260.)



zèle pour tout ce qui se rattache à l'éducation des enfants. Nous l'avons vu lui-même aussitôt après son ordination, catéchiste et maître d'école; nous avons raconté comment il établit à Plouguenast une sorte de petite congrégation de filles pieuses, vouées à l'enseignement et au soin des malades. Les écoles de Gausson et de Saint-Quay, et bien d'autres, le reconnaissent pour fondateur; mais son nom se rattache surtout à l'école de Plérin, qui fut le berceau de la congrégation des Filles du Saint-Esprit. Nous dirons ailleurs la part active que M. Leuduger prit à la naissance de cette utile et vénérable association (1); je me contente de constater ici, d'après le biographe contemporain de M. Leuduger, que cette école de Plérin comptait plus de quatre-vingts enfants qui suivaient régulièrement les classes, et plus de deux cents qui venaient seulement le dimanche pour apprendre les prières chrétiennes et le catéchisme.

Ceci, où la philosophie et la centralisation n'avaient rien à revoir, se passait dans les vingt premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un village de Bretagne.

(1) Voyez ci-après : *les Filles du Saint-Esprit*.

X.  
Cependant, M. Leuduger vieillissait. Sa robuste constitution pliait sous le poids de l'âge, des travaux énormes auxquels il s'était livré sans repos et des mortifications de toute sorte qu'il s'imposait. Non-seulement il portait continuellement la haire et le cilice, mais il ne mangeait jamais selon son goût et selon son appétit, et ne dormait jamais autant que l'eût exigé la nature. Brisé par les intolérables fatigues de longs voyages accomplis toujours tête nue, bien qu'il fût chauve de très-bonne heure, toujours à pied, bien qu'il fût très-fort incommodé d'une hernie; plus fatigué encore par les travaux de la chaire et du confessionnal, M. Leuduger trouvait moyen, sans qu'on s'en avisât, de pratiquer à table une double mortification: il n'acceptait que du plat qui lui répugnait le plus, et il n'en mangeait jamais à sa faim: puis, retiré dans sa chambre, il froissait un peu son lit avec la main pour qu'on ne sût pas qu'il avait passé la nuit entière en extase ou en prière. Races courageuses et robustes, qu'elles portent la cuirasse ou

le cilice, dont les prouesses nous épouvantent, nous que le luxe, la mollesse et le vice ont si outrageusement abâtardis !

Dans les dernières années, M. Leuduger renonçant aux missions lointaines, n'évangélisait plus que la ville épiscopale et les paroisses limitrophes ; il s'adonnait surtout, à l'exemple du P. Huby, son maître, aux retraites de Montcontour et de Saint-Brieuc. L'éloquence du saint vieillard était devenue plus simple que jamais, sans être devenue moins forte et moins touchante. Il avait coutume de répéter que la parole de Dieu, enveloppée d'ornements humains, est comme une épée dans le fourreau ; tandis que la parole de Dieu toute seule est comme une épée nue : puis, il ajoutait : « Est-ce qu'il ne faut pas absolument que l'épée soit nue pour pénétrer jusqu'au cœur ? » Il avait aussi l'éloquence des larmes. Les vieillards reprennent de l'enfance ses faciles et naïfs attendrissements.

Vers la fin de l'automne de 1720, il régla avec un soin minutieux ses funérailles et en solda tous les frais, même le salaire des porteurs. On découvrit qu'une âme pieuse avait eu une révélation touchant l'époque approximative de sa mort, et ne la lui avait pas cachée.

Le jubilé universel accordé par Innocent XIII, pour les années 1721 et 1722, fit briller le zèle de M. Leuduger d'une dernière et éclatante lueur.

Au mois de janvier 1722, il présidait aux exercices de la retraite pour les femmes, que l'on donnait dans la maison de Saint-Brieuc, et se proposait de partir pour aller clore la mission à Saint-Brandan, trêve de Plaintel, proche Quintin, quand il fut subitement pris de la maladie qui le conduisit à la mort ; cela commença le 8 janvier, vers trois heures du matin, par un grand frisson. Pendant cinq jours, le mal ne fit qu'empirer. Le 13 au matin, M. le Doyen de la cathédrale, chez lequel il était allé demeurer dans ces dernières années, le confessa. Le même jour, vers midi, comme on trouvait des symptômes menaçants, on fit avertir MM. les chanoines qu'on allait porter le viatique à l'un des leurs : ils accompagnèrent processionnellement le Saint-Sacrement, selon leur coutume. Le malade reçut son Dieu avec les sentiments que l'on devait attendre d'un homme si profondément pénétré de la grandeur du sacrifice de la Messe, qu'il ne voulut jamais monter à l'autel, même après la récitation des Heures canoniales, sans avoir fait au moins une demi-heure de méditation. On lui donna l'extrême-onction vers onze heures du soir. Il fit ensuite son testament.

Il souffrait beaucoup ; mais la violence de la douleur n'interrompait pas sa prière. Parfois, il s'écriait : « Sainte Vierge, diminuez un peu, si c'est la volonté de votre Fils. » Puis, se reprenant aussitôt, il disait aux assistants : « Mes

freres, joignez-vous à moi pour m'obtenir une heure de vie, afin que je souffre quelque chose en vue du Paradis. La Sainte Vierge m'a toujours accordé ce que je lui ai demandé. »

Il voulut boire, et il avait encore tant de force et de présence d'esprit, qu'il bénit le vase avant de le prendre. Quelque temps après, il entra en agonie. Ce ne fut qu'un instant. M. le doyen lui cria : « Jésus, Maria ! » Le moribond ouvrit les yeux, fit le signe de la croix et rendit l'âme à Dieu.

C'était le 17 janvier 1722. Il était onze heures du soir.

Il fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale de Saint-Brieuc, vers le milieu de la nef latérale, proche une chapelle que le biographe contemporain nomme la chapelle de saint Pierre.

On rédigea un éloge funèbre qui fut imprimé ; mais dont nous n'avons pas retrouvé la trace.

Ainsi mourut à l'âge de soixante-treize ans, Messire Jean Leuduger, docteur en théologie, chanoine et scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc et directeur des missions et retraites du diocèse ; digne d'avoir vécu dans ce siècle que l'Eglise comme l'Etat put véritablement appeler le grand siècle de la France, et qui fut celui de saint Vincent de Paule et de Bossuet.

## II.

### L'ABBÉ CORMEAUX.

## L'ABBÉ CORMEAUX.

L'abbé Cormeaux est une des plus vénérables et des plus attachantes figures du martyrologe révolutionnaire de Bretagne ; sa mémoire est encore entourée du respect universel du clergé et des populations ; mais, dans la génération présente, bien peu connaissent les détails des travaux apostoliques et du martyre de ce saint prêtre. Notre époque est si fiévreuse et si agitée, qu'une histoire, vieille de cinquante années à peine, n'est plus qu'une vague réminiscence aussi difficile à fixer qu'une légende du moyen-âge ; nous avons perdu l'esprit provincial et l'esprit de famille, nous n'avons plus de tradition orale.



En 1796 parut un petit volume de format in-12, devenu rare aujourd'hui, et qui a pour titre : *Vie de M. Cormeaux, curé en Bretagne et zélé missionnaire, décapité à Paris en 1794*. L'auteur était un prêtre, de la congrégation de Saint-Sulpice, dit-on, compagnon de captivité et ami intime de l'abbé Cormeaux. Le biographe, qui ne manque pas de mérite, s'est proposé surtout un but de piété et d'édification; son récit, simple et touchant, est interrompu à chaque phrase par des réflexions dévotives et instructives, fort profitables assurément pour les âmes pieuses, mais qui nuisent un peu à l'intérêt de la narration elle-même.

Ai-je besoin de dire maintenant pourquoi et comment j'ai écrit à mon tour la présente notice?

François-Georges Cormeaux naquit à Lamballe, le 10 novembre 1746. Son père était notaire et s'était acquis l'estime de tous par sa capacité et par son intégrité. La pratique sincère des devoirs du chrétien garantissait chez lui la loyauté et la délicatesse de l'honnête homme. La mère était un ange de piété et de vertu : tous les hommes prédestinés ont été bercés par des saintes. Madame Cormeaux eut pour son François d'ineffables dévotions; tandis qu'elle l'avait encore dans son sein, elle le consacra à Dieu; et peu de temps après sa naissance, elle le voua à la Vierge sous les voûtes bénies de l'antique

chapelle de Notre-Dame. Ainsi, pour me servir de l'expression mystique d'un vieil hagiographe, elle fut deux fois la mère de son fils : elle enfanta son corps à la vie et son âme à la grâce. Le fils voulut bientôt ratifier lui-même le vœu maternel; il allait prier tous les jours devant l'autel de Marie, et son grand bonheur était d'étudier à l'ombre des murs de la Collégiale, sur cette pittoresque montagne où la chapelle de Notre-Dame s'assied comme pour garder la cité qui s'abrite au pied.

Le jeune Cormeaux était une délicate et frêle nature, qui n'eut pas d'enfance. A l'âge de huit ou neuf ans, ses parents le confièrent à un pédagogue hypocrite qui cachait sous des dehors austères les plus mauvais instincts. La vertu de son petit élève était pour ce maître indigne un reproche tacite qu'il ne pouvait endurer; il prit l'écolier en haine, le tracassa et le persécuta de toutes les manières, et alla même jusqu'à le maltraiter. Le pauvre enfant souffrit tout avec patience, et il fallut que ses parents s'aperçussent eux-mêmes de ce qui se passait pour le retirer des mains de ce coquin.

François fit sa première communion à l'âge de onze ans, avec la maturité d'un homme fait et la piété d'un ange.

Il alla ensuite au collège de Saint-Brieuc, qui était alors très-florissant et que dirigeaient des

ecclésiastiques du diocèse. Il y fit ses classes avec de grands succès, qui marquaient à la fois l'heureuse aptitude dont il était doué, et un précoce amour de l'étude. En rhétorique, il remporta tous les premiers prix; son triomphe le laissa simple et modeste.

Le temps était venu de faire choix d'un état. Le jeune rhétoricien aurait senti un grand goût pour la compagnie de Jésus, à cause de saint Louis de Gonzague et de saint Stanislas Kostka qu'il s'était donnés pour patrons et pour modèles, dès le jour de sa première communion; mais il n'y pouvait plus songer désormais : le premier succès des incrédules dans leur œuvre de destruction sociale, avait été le bannissement des Jésuites.

Cormeaux se décida pour l'état ecclésiastique et prit la soutane. Sa famille avait obtenu pour lui une bourse dans je ne sais quel collège de Paris. Il s'y rendit pour achever ses études; il avait alors seize ans. Le petit abbé était venu à Paris plein de zèle et d'ardeur pour profiter des moyens que lui offrait la première université du monde, de compléter une éducation dont les bases étaient si fortes et si solides. Il fut bientôt désenchanté. Le collège où il était tombé lui offrit, dès les premiers jours, les tristes symptômes d'une société corrompue : incrédulité chez les maîtres, libertinage chez les écoliers. Le pauvre

enfant en éprouva un chagrin si profond, un dégoût si amer, qu'il tomba sérieusement malade. Il fallut revenir bien vite; l'air natal, le spectacle de la piété et de la foi bretonnes lui rendirent bientôt la joie de l'âme et la santé du corps, et il rentra au collège de Saint-Brieuc, qu'il eût voulu n'avoir jamais quitté, pour faire son cours de philosophie. « Il s'y distingua parmi ses compagnons d'étude, dit notre biographe anonyme, par la beauté de son esprit et l'aménité de son caractère, par la grande innocence de ses mœurs et sa singulière piété. »

» Dans le temps des vacances que Cormeaux passait dans sa famille, poursuit le dévot auteur que j'abrège, il y menoit la vie d'un solitaire, ce qui donnoit occasion à ses parents de lui reprocher d'être sauvage. Il ne connoissoit presque que sa chambre, l'église, la chapelle de la sainte Vierge, la maison d'un chrétien d'une rare piété chez qui il mangeoit quelquefois, et celle d'une religieuse âgée qu'il appeloit sa mère. Il alloit la voir fréquemment pour se procurer le délicieux plaisir de parler de Dieu. Lorsqu'il paroissoit seul, il n'étoit point seul : il étoit avec Dieu, à qui il rendoit successivement toute sorte d'hommages et qui parloit à son cœur. Il étoit en société avec son saint Ange, qu'il voyoit des yeux de la foi et à qui il ne cessoit de se recommander. »

M. Cormeaux entra au grand séminaire. Il fit paraître dès-lors la vocation spéciale qu'il avait reçue du ciel pour la prédication. C'était un usage, au séminaire de Saint-Brienc, de préparer les jeunes clercs à la chaire, en les faisant prêcher en présence des supérieurs et des élèves assemblés. L'abbé Cormeaux prononça sur ce texte : *Ave, gratiâ plena*, un discours qui nous a été conservé. « Tous furent dans l'admiration de ce qu'il dit et de la manière dont il le dit. » Les populaires triomphes du missionnaire vinrent plus tard sanctionner le précoce et difficile succès du séminariste.

L'abbé Cormeaux, déjà diacre, fut pris d'une telle terreur des obligations du sacerdoce séculier, qu'il eut l'idée de se faire Chartreux; il y renonça bientôt, et, pour obéir à l'ordre de ses supérieurs, il entreprit le voyage de Tréguier pour se faire ordonner prêtre, parce qu'il n'y eut pas d'ordination à Saint-Brieuc, à cette époque. Il était alors extrêmement souffrant : les violentes inquiétudes de son âme avaient altéré une santé peu robuste; on crut plusieurs fois qu'il allait expirer dans la route, et il se traîna mourant à l'autel. Mais le sacrement eut pour lui un effet prodigieux : sous l'imposition des mains du pontife, le jeune prêtre se sentit guéri et plein d'une force qu'il ne s'était jamais connue.

Immédiatement après son ordination, il se retira à Lamballe, au milieu de sa famille. Il commença aussitôt à prêcher toutes les fois que l'occasion s'en présenta : c'était une vocation spéciale, presque une passion : il en convenait et disait que c'était sa folie. Mais autant il avait de goût pour la chaire, autant il avait d'éloignement pour le confessionnal. Il fallut des ordres formels de ses supérieurs pour vaincre ses répugnances, ou plutôt ses craintes.

Dans les premiers temps de son séjour à Lamballe, M. Cormeaux se livrant tout entier à son goût pour la retraite, s'isola complètement; mais la vieille religieuse, qui était toujours sa mère spirituelle, lui reprocha de donner ainsi à sa vertu et à sa piété un air d'austérité bizarre. La fête de saint François de Sales approchait; ils convinrent tous deux, la religieuse et le prêtre, de faire une neuvaine, pour obtenir à l'abbé Cormeaux, l'amabilité et l'affabilité délicieuses de l'immortel évêque de Genève. Leur vœu fut pleinement exaucé, et le lendemain du neuvième jour, M. Cormeaux n'était plus ce sombre solitaire, que l'on vénérât de loin, peut être, mais qu'on n'osait aborder, et qui ne savait pas sourire.

L'abbé Cormeaux ne demeura pas longtemps à Lamballe : il fut nommé vicaire de Meslin. Le recteur de cette paroisse était un vieillard véné-

nable, le doyen et le modèle du clergé de la contrée. Il y eut dès le premier jour entre le recteur et le vicaire une de ces amitiés saintes, dont il faut aller chercher la tradition aux premiers jours de l'Eglise. Sous l'humble toit du presbytère de Meslin, les anges entendirent des entretiens semblables à ceux des pères de la vie monastique avec leurs disciples. Le vieillard enseignait au jeune homme les divins secrets de la contemplation intérieure et les difficiles devoirs des fonctions ecclésiastiques, et le jeune homme, laissant à son vieux maître de pieux loisirs, achetés par toute une vie de travail, se chargeait seul du ministère extérieur. Les paroissiens de Meslin, reportèrent sur leur nouveau vicaire tout le respect et tout l'amour qu'ils avaient pour leur pasteur. Le recteur inspiré et par son amitié pour M. Cormeaux, et par son désir du salut de ses ouailles, résolut de résigner son bénéfice en faveur du jeune prêtre ; mais toutes ses instances pour déterminer ce dernier à accepter, vinrent échouer devant une humilité effrayée de l'étendue des obligations du saint ministère, et lorsque le vieux recteur eut rendu le dernier soupir, l'abbé Cormeaux quitta la paroisse de Meslin et se retira de nouveau à Lamballe.

Son désir était de se consacrer tout entier aux missions. Déjà, la petite paroisse de Meslin ne

suffisant pas à son zèle, il était entré dans la société des missionnaires diocésains, et avait dirigé plusieurs exercices de retraite dans les communautés voisines. Mais il pensait que le travail des missions n'est possible, qu'à la condition, pour le missionnaire, d'appartenir à un ordre monastique, ou du moins à une congrégation régulière. Il faut à l'apôtre, fatigué de ses courses et de ses labeurs, un asile silencieux pour se refaire et se retremper dans la méditation, au milieu des exemples et des conseils que peut seule donner la vie commune. L'abbé Cormeaux songeait donc à quitter le diocèse de Saint-Brieuc et à se faire admettre dans la Société des Sulpiciens, qui avaient à Nantes une maison de missionnaires. L'évêque de Saint-Brieuc eut connaissance des projets de l'ancien vicaire de Meslin, et regardant l'éloignement d'un pareil sujet, comme une perte pour le diocèse, le prélat laissa voir son étonnement et son mécontentement à quelques personnes qui en prévinrent M. Cormeaux. Celui-ci se hâta d'aller se justifier, exposer ses motifs et demander l'autorisation qui lui était nécessaire : non-seulement l'*exeat* lui fut refusé, mais on lui ordonna de se présenter immédiatement au concours pour deux cures alors vacantes (1). Cet ordre le sur-

(1) Lorsqu'en 1516, un Concordat intervint entre Léon X



prit beaucoup ; il obéit, persuadé que c'était une humiliation que Dieu lui ménageait, car le nombre des concurrents était considérable, on comptait parmi eux des ecclésiastiques dont le mérite était connu ; il n'était pas possible qu'un jeune homme de trente-deux ans, pris à l'improviste, pût lutter avec avantage. L'épreuve eut lieu, et l'unanimité des suffrages proclamant l'abbé Cormeaux supérieur à tous ses rivaux, lui laissa le choix des deux cures. L'une était Plaintel, vaste et populeuse paroisse, dont le revenu était réduit

et François I<sup>er</sup>, la Bretagne qui gardait encore ses institutions propres, malgré la consommation de l'Union, ne fut pas comprise dans les stipulations de ce Concordat. Rome conserva selon l'ancien droit, la nomination des bénéfices vacants en Bretagne, pendant huit mois de l'année.

Cette réserve de la souveraine autorité pontificale donna ouverture à de graves abus, surtout lorsque l'absorption progressive des privilèges bretons par la France eut rompu toute relation directe de la Bretagne avec le Saint-Siège. Nos ducs avaient souvent leur ambassadeur près du Pape ; souvent le Pape avait un légat à la cour des ducs ; désormais cette double garantie avait disparu. On vit d'indignes solliciteurs encombrer les anti-chambres romaines. La franchise bretonne les flétrit du nom de *Romipètes* ; on vit en Basse-Bretagne des curés qui ne savaient pas un mot de la langue de leurs ouailles. Benoît XIV fit cesser ces abus en instituant par sa bulle du 1<sup>er</sup> octobre 1740, *les Concours*, c'est-à-dire en chargeant les évêques de mettre au concours les bénéfices vacants pendant les mois du Pape. Cette mesure, abolie en 1791, fit du clergé breton le premier clergé de France.

à la portion congrue ; l'autre était un riche bénéfice, facile à desservir et situé aux portes mêmes de Lamballe. Au point de vue humain, il n'y avait pas à hésiter ; l'abbé Cormeaux n'hésita pas ; mais, obéissant à des motifs de zèle et de foi, il opta pour Plaintel. C'était dans le courant de l'année 1779.

Le nouveau recteur eut le bonheur d'avoir pour vicaire un de ses anciens condisciples, l'abbé Basset, homme vertueux et dévoué, fait pour comprendre une nature d'élite. Il se forma entre eux une complète et intime amitié. L'abbé Basset fut chargé de l'administration du faible revenu de la cure et de tous les soins extérieurs ; le recteur, délivré de ces soucis pour lesquels il se sentait une antipathie profonde, put se livrer tout entier à son zèle apostolique et à son attrait pour la vie contemplative. Il pratiqua ainsi, dans le sacerdoce séculier, les grands préceptes de la vie monastique : la pauvreté et l'obéissance. Le vicaire était à la fois l'économe et le supérieur. L'abbé Cormeaux n'avait pas un sou, pas même pour ses larges et intarissables aumônes, qui ne lui eût été donné par l'abbé Basset, et jamais il n'entreprenait une œuvre quelconque, une mission, une retraite, sans avoir pris l'avis de son ami. Jamais un nuage ne vint assombrir la sérénité de cette affection si rare qui faisait le bonheur des deux prêtres et l'admiration de leurs confrères.

En arrivant à Plaintel, le recteur avait choisi pour se loger un réduit étroit et incommode, mais qui était sous le même toit que l'église et qui donnait libre accès dans le sanctuaire. Il tapissa tous les murs de cette chambrette avec de grossières images de piété, semblables à celles que les paysans bretons veulent avoir à leur chevet, comme un talisman et une sauvegarde. On le trouvait presque toujours à genoux en méditation ou en prière, dans ce pauvre et dévot oratoire. C'était ainsi qu'il se préparait aux travaux du ministère pastoral et des missions, et qu'il attirait sur ses œuvres le succès et les bénédictions d'en haut.

Déjà, lorsqu'il était encore vicaire de Meslin, il avait eu occasion d'apprécier, dans une mission qu'il donna à Plaintel, toute la foi, toute la docilité des habitants de cette paroisse. Le champ était fertile, le cultivateur dévoré de zèle, la moisson fut surabondante. L'abbé Cormeaux se prodigua pour ses ouailles; le jour, la nuit, il était toujours prêt au premier appel de la souffrance ou du repentir. Tous les dimanches il adressait à ses bons paysans de paternelles et affectueuses instructions; dans la semaine il saisissait toutes les occasions de leur parler et de les instruire, toujours avec le même zèle, avec la même onction; la rhétorique n'avait rien à revoir à ces improvisations que le cœur seul

dictait et qui savaient merveilleusement trouver le chemin de tous les cœurs. Comme saint Yves, l'admirable patron du clergé des paroisses, « quand il alloit par les champs, il s'arrestoit à catéchizer les villageois, et leur apprendre leur créance, à dire leur chapelet, examiner leur conscience, et autres pieux et dévôts exercices que tout bon chrétien doit sçavoir. Ses prédications n'estoient pas infructueuses ni ses travaux vains, car il faisoit de grandes conversions. » Ainsi en fut-il de l'abbé Cormeaux; bientôt la paroisse de Plaintel fut un modèle de régularité et de piété, et quand vinrent les jours terribles de la révolution, Plaintel encore donna l'exemple de la plus inébranlable et de la plus courageuse fidélité.

Plaintel avait une trêve, Saint-Brandan, desservi par un vicaire résidant; l'abbé Cormeaux s'y rendait tous les quinze jours pour faire le prône; il allait assez ordinairement de là à Quintin, où il prêchait dans quelque communauté; c'était pour la troisième fois dans ce même dimanche. On ne comprenait pas qu'il pût soutenir un genre de vie si laborieux avec une santé chétive et délabrée par les macérations et les privations de toute nature qu'il se plaisait à s'imposer. Il fallait bien que la maladie elle-même cédât à ce zèle ardent et infatigable. Il disait en souriant : « Prêcher du matin au soir, c'est le meilleur re-

mède contre la fièvre; la fièvre est comme le diable, qui s'en va, quand on se moque de lui. »

Le prosélytisme du recteur de Plaintel ne s'arrêtait pas aux limites de sa vaste paroisse; il avait repris cette vie de missionnaire pour laquelle il eut toujours une vocation spéciale. On peut encore écrire de lui, ce que notre hagiographe breton, Albert de Morlaix, écrivait de l'illustre recteur de Lohannec: « Il ne se contentoit pas de prescher ses paroissiens, il preschoit les autres circonvoisins, faisant par trois fois, voire quatre prédications par jour. Il alloit de paroisse en autre, avec un rare exemple et édification de ceux qui le voyoient. Il s'addonnoit avec telle ferveur et attention d'esprit à ce saint et apostolique office, que souvent il en oublioit le boire et le manger, et estant de retour au logis le soir, après avoir presché tout le jour, ne se pouvoit presque tenir sur bout, tant il estoit foible. » L'évêque de Saint-Brieuc permit même à l'abbé Cormeaux d'exercer son apostolat dans les évêchés voisins, jusqu'à l'époque où le recteur de Plaintel fut nommé chef et directeur des retraites et missions annuelles du diocèse. L'institution de ces missions populaires remontait à l'illustre évêque Denis de La Barde, qui avait appelé dans son diocèse le célèbre P. Maunoir et ses compagnons. Disciple du P. Maunoir, l'abbé Leuduger avait continué, pour l'évêché

de Saint-Brieuc, cette œuvre régénératrice, avec un zèle et un succès que devait rappeler son digne successeur, l'abbé Cormeaux.

Chargé du soin de diriger les exercices, l'abbé Cormeaux se réservait tout ce qu'il y avait de plus pénible et de moins propre à flatter l'amour-propre; mais il avait une éloquence si vraie, si bien appropriée à son auditoire, qu'il lui arriva souvent d'être obligé de s'interrompre, parce que la foule éclatait en sanglots et couvrait la voix de l'orateur. La parole des rhéteurs ne connoît pas de pareils triomphes et ce n'est pas aux artifices du langage qu'il faut demander le secret de ces commotions électriques auxquelles rien ne résiste, ni l'esprit, ni le cœur; le secret de cet ascendant étrange, c'est que, quand le missionnaire monte en chaire, toute une vie de prières, de bonnes œuvres, de renoncement, de sacrifices, y monte avec lui; c'est que le missionnaire parle avec la double autorité de son Dieu et de sa propre vertu.

On sait du recteur de Plaintel des traits merveilleux de zèle évangélique. Une fois, à la tombée de la nuit, revenant d'une mission laborieuse, il aperçoit la chapelle d'un village ouverte et le peuple réuni pour la prière du soir. Aussitôt, le saint prêtre met pied à terre, attache son cheval à la porte de la chapelle, et commence à prêcher avec une chaleur, avec une



onction qui remplirent de joie et de piété le cœur de tous ces braves gens. Le sermon fut long, Dieu inspirait le missionnaire; puis, il y avait dans cet apostolat imprévu quelque chose qui rappelait les temps primitifs. Quand l'abbé Cormeaux remonta à cheval, la nuit était tout à fait close et il avait encore quatre grandes lieues de chemins détestables et dangereux. Il l'avait oublié.

L'autre exemple de zèle que je veux rapporter, est véritablement héroïque. La mère de M. Cormeaux était venue demeurer chez lui, pour finir ses jours entre les bras d'un fils aimé par-dessus tout. Elle tomba dangereusement malade et il était certain que sa mort était très-prochaine. Mais une mission, où l'abbé Cormeaux jugeait sa présence nécessaire, s'ouvrait dans le même temps : le saint prêtre n'hésita pas; il détermina sa vieille mère à se résigner elle-même, par des motifs de foi, à cette séparation suprême, à cette mort anticipée, et il partit. La douleur de ce cœur d'élite, où l'amour divin n'avait fait que doubler l'amour filial, était immense; l'apôtre imposa silence à l'homme; M. Cormeaux s'acquitta de tous ses devoirs de missionnaire avec le même zèle, avec la même présence d'esprit, et l'on ne devinait l'étendue de sa peine, que lorsqu'il recommandait, avec des larmes dans la voix, sa mère aux prières des fidèles.

Un si généreux sacrifice reçut une double récompense. Madame Cormeaux s'endormit dans le Seigneur avec d'ineffables et mystérieuses consolations, et le succès de cette mission dépassa toutes les espérances.

Lorsque l'abbé Cormeaux était de retour de ses courses évangéliques, il se livrait tout entier à sa paroisse « où il donnoit, dit son biographe, comme une mission perpétuelle. » Cependant il trouvait encore le temps d'écrire un grand nombre de lettres à des personnes de piété qui s'étaient mises sous sa direction, et de composer de petits traités de dévotion courts et substantiels, qui résumaient son enseignement et étaient destinés à en garder le souvenir. On en faisait d'innombrables copies qui se répandaient dans tout le pays et que les familles chrétiennes conservaient religieusement. On a imprimé à Paris, après la mort de l'auteur, un certain nombre de ces opuscules.

M. Cormeaux n'aurait point été véritablement un apôtre, s'il n'avait eu ses jours d'épreuves et de tribulations. Nous avons déjà écrit que la vie du saint prêtre, usé avant l'heure par le travail et les austérités, ne fut à vrai dire, qu'une longue et continuelle maladie. Le courage avec lequel il bravait le mal, tant qu'il lui restait quelque force, fut égalé par la patience qu'il montrait lorsque la douleur avait complètement abattu la



nature : « Les personnes qui prenoient soin de lui disoient qu'il ne pouvoit y avoir un malade plus commode et plus docile. Il prenoit tout ce qu'on lui donnoit d'un air riant, comme un bon pauvre à qui des personnes charitables font l'aumône. » La douleur physique n'était rien pour un homme si profondément mortifié. Il était destiné à subir la plus atroce des tortures morales, la calomnie. Il n'avait pas parcouru sa laborieuse carrière de missionnaire, sans heurter bien des amours-propres, sans rouvrir des plaies honteuses, sans stigmatiser, par son exemple encore plus que par sa parole, des vies tièdes et lâches, sans éveiller des haines et des jalousies ; on le dénonça traitreusement, et l'autorité ecclésiastique ne ferma pas toujours l'oreille. Le missionnaire endura les reproches comme s'il les eût mérités, vit ses œuvres entravées pour un temps sans murmurer, et courba la tête. Il ne se vengea jamais de ses calomniateurs, qu'en leur faisant à l'occasion tout le bien possible, et si l'occasion ne se présentait pas, il trouvoit moyen de la provoquer.

Cependant dix ans s'étaient écoulés depuis que l'abbé Cormeaux avait été nommé recteur de Plaintel. On était en 1789, année fatale qui sembla devoir inaugurer une ère de régénération sociale et qui fut la première date d'une sinistre et lugubre période de ruines et de sang.

L'âme généreuse et candide de M. Cormeaux se laissa séduire par les mots magiques qui bourdonnaient dans l'air. Il eut foi en l'œuvre immense que tentait si témérairement l'Assemblée Constituante ; il crut que la religion elle-même ne pouvoit que gagner aux changements radicaux qui se préparaient. Il communiqua ces idées à une réunion d'ecclésiastiques, où il ne rencontra qu'une approbation unanime ; il ne craignit plus dès lors de répandre ses opinions. Cette adhésion aux doctrines nouvelles de la part d'un homme que l'on considérait à la fois comme un esprit supérieur et comme un saint, déplut extraordinairement à des personnes qui avaient eu jusque-là pour M. Cormeaux une estime sans limite, mais qui ne pouvoient voir, sans une terreur profonde, les ardentes théories et les audacieuses entreprises des novateurs. La manière d'agir du curé de Plaintel fut pour ces personnes un véritable scandale ; elles ne gardèrent aucune mesure. L'abbé Cormeaux se vit en plusieurs circonstances humilié, dénigré, calomnié même. Il en fut grandement affligé, mais il garda toutes ses illusions politiques, dont la sincérité même faisait la force.

Les comices électoraux étaient convoqués ; on allait nommer pour la première fois ces conseils de département qui devoient effacer la dernière trace de l'ancienne administration et de l'an-

cienne division provinciale de la France. L'abbé Cormeaux fut chargé de prêcher dans la cathédrale de Saint-Brieuc, le 9 juin 1790, à l'occasion de ces élections. Il le fit avec un grand succès; son discours n'avait que des éloges pour le présent, et c'était comme malgré lui qu'il envisageait l'avenir avec une terreur prophétique (1). Les patriotes n'entendirent que les éloges, et le recteur de Plaintel fut nommé d'enthousiasme président de l'administration du district de St-Brieuc. M. Cormeaux vit là du bien à faire et il accepta. Le premier acte qu'il eut à accomplir, en mettant le pied dans un monde si nouveau pour

(1) L'abbé Basset, le vicaire de M. Cormeaux, eut une de ces illuminations qui firent les prophètes. Une année au moins avant que rien annonçât qu'une Révolution radicale allait bouleverser la France, M. Basset disait la messe dans la chapelle de Saint-Quihouët, en Plaintel. Il devait à la fin de la messe, suivant la coutume, faire le catéchisme aux fidèles; mais, ce dimanche-là, au lieu de se borner au catéchisme, il se mit avec une animation étrange, et qui terrifia l'auditoire, à prédire la destruction du culte, l'exil et le massacre des prêtres, la désolation des églises et toutes les sanglantes horreurs de la Terreur. Les assistants à l'issue du service divin, attendirent M. Basset pour lui demander des explications: le vicaire achevait son action de grâces. Il sortit de l'église aussi calme qu'il était animé en parlant. Il témoigna un grand étonnement quand on lui rapporta ce qu'il avait dit, et affirma ne plus s'en souvenir. Comme c'était un très-saint prêtre, cet événement fit sensation dans tout le pays.

lui, était un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Un serment était pour le religieux prêtre quelque chose de si grave, qu'il crut devoir faire connaître publiquement, dans un discours qui fut imprimé, la manière dont il comprenait ce serment, et dans quelles limites il entendait lier sa conscience. Dès ce jour, ses illusions tombèrent; les événements marchaient et marchaient vite. Le président du district de Saint-Brieuc se vit tout-à-coup séparé de ses meilleurs amis, dont l'éloignement significatif était pour lui un avertissement perpétuel. Entouré d'hommes dont les vœux et les tendances n'étaient plus un mystère, il fut pris d'un découragement douloureux et il se demandait avec effroi quelle serait pour lui l'issue de la mission étrange qu'il avait fatalement acceptée, quand l'Assemblée nationale publia cette œuvre infernale d'iniquité révolutionnaire qui s'appela la Constitution civile du clergé. Dès ce moment, M. Cormeaux n'eut plus d'hésitation; il ne pouvait y avoir rien de commun entre lui et une révolution qui commençait par le schisme, pour aboutir bientôt au régicide. A la troisième réunion du district, il déclara solennellement qu'il se démettait d'une place qu'il n'avait acceptée que parce qu'il espérait pouvoir être utile à la religion et au pays. Il fit en même temps imprimer à Rennes un écrit dans lequel il rendait compte de sa conduite et

combattait avec une grande énergie les doctrines pernicieuses qui triomphaient alors.

Telle fut la courte apparition de l'abbé Cormeaux sur la scène politique, et le noble rôle qu'il eut le courage de remplir; il se retira avec l'approbation et l'estime du clergé et de tous les gens de bien; mais avec la haine des patriotes qui avaient compté sur la popularité de sa vertu pour semer facilement dans les campagnes les principes révolutionnaires.

Le jour de la persécution n'était pas loin. M. Cormeaux le prévint, et il employa le temps qui lui restait pour bien préparer ses chers paroissiens de Plainel à subir courageusement la terrible épreuve. Il fit des neuvaines, des prières, des processions expiatoires; il planta dans chaque village des croix bénites, il dit et répéta ce que chacun devait faire quand le pays serait privé de ses pasteurs légitimes et envahi par les intrus. Dieu bénit le zèle du saint recteur, et la paroisse de Plainel fut signalée entre toutes par sa fidélité religieuse et sa résistance énergique au schisme. L'abbé Le Fevre, ancien eudiste, curé assermenté de Plainel, n'eut jamais que deux ou trois adhérents; ce fut en vain qu'on employa les menaces, les violences mêmes; les paysans résistèrent à tout, et refusèrent de communiquer avec le schismatique. Ils se réunissaient pour prier dans les chapelles isolées, et,

tandis

tandis que l'église où officiait l'intrus était vide et déserte, on entendait, la nuit, dans les chemins creux, de longues processions qui se rendaient aux chapelles en chantant ces étranges litanies :

Des habits bleus et des juroux,  
O saint Cormeaux, délivrez-nous !

Ce fut la veille de la Pentecôte, au mois de juin 1791, que M. Cormeaux reçut brutalement l'ordre de cesser ses fonctions et de céder la place au curé constitutionnel. L'office était commencé, M. Cormeaux acheva la messe, avec une tranquillité parfaite; il fit en quelques mots, partis du cœur, ses derniers adieux et ses dernières recommandations à son peuple qui fondait en larmes; puis il se retira et se réfugia chez un ami dévoué. Le lendemain, il se rendit secrètement à sa succursale, où il comptait administrer la première communion à un certain nombre d'enfants; mais les patriotes en voulaient d'une manière toute spéciale au saint prêtre, à cause de la conduite qu'il avait tenue au district; ils avaient juré de ne lui laisser ni paix, ni trêve, et comme il se disposait à monter à l'autel, la maréchaussée arriva pour se saisir de lui. Il n'eut que le temps de prendre la fuite et demeura pendant tout le jour caché dans les blés. C'était ce jour-là même que Jacob, évêque intrus des Côtes-du-Nord, venait s'asseoir sur le siège

souillé de saint Briec et de saint Guillaume ;  
au milieu d'un orage épouvantable (1).

(1) Une personne très-familiarisée avec les archives de la préfecture des Côtes-du-Nord, postérieures à 1789, a bien voulu, malgré les difficultés qu'offre encore pour les recherches le classement incomplet de ces documents, relever la trace officielle du passage de M. Cormeaux aux affaires du district.

M. Cormeaux fut nommé président de l'administration du district de Saint-Briec, par 9 voix sur 12, dans la première séance de cette administration, le 12 juillet 1790; à la deuxième séance, le 24 du même mois, M. Cormeaux est absent; à la troisième, le 18 septembre, on lit au registre ce qui suit : « Je soussigné François-Georges Cormeaux, recteur de Plain- » tel, ai prié Messieurs les administrateurs du district de re- » cevoir ma démission pure et simple de la place d'administra- » teur et président dont ils avaient bien voulu m'honorer; je » leur fais mes très-humbles remerciements, je le fais pour des » motifs à moi connus, etc. » (Jusqu'à l'écriture n'est point de M. Cormeaux, puis on lit écrit de sa main :) « Plein d'es- » time pour tous Messieurs mes anciens collègues, ai signé » F. Cormeaux, recteur de Plain- » tel. »

A la suite se trouve le procès-verbal de la séance comme suit :  
Etaient présents :

MM. Resmon, prêtre ;  
Botrel, recteur ;  
Gourlay, procureur syndic.

M. le Syndic a dit :

Messieurs,

Vous aviez honoré M. Cormeaux en l'élevant à la dignité de président de votre district. Des raisons que je ne dois ni ne veux approfondir, l'ont déterminé à renoncer à cette marque

L'abbé Cormeaux passa une partie de la nuit  
à Quintin, occupé à mettre ordre à ses affaires

de confiance et à abandonner la défense des intérêts dont Messieurs les électeurs l'avaient chargé.

Sa démission nécessite la nomination d'un autre président, et le choix que vous allez faire nous fera peut-être oublier la perte que nous venons d'essuyer.

L'assemblée nomme M. Botrel, recteur de Plerneuf, président.

Le 25 septembre 1790, MM. Botrel et Resmon figurent au registre pour la dernière fois.

A la date du 11 juin 1791, le sieur Guillaume Le Fevre, prêtre de la Congrégation des Eudistes, ancien principal du collège de Valognes, principal actuel du collège du département des Côtes-du-Nord, élu curé de Plain- » tel, dénonce au district de Saint-Briec, le sieur Cormeaux, ci-devant curé de Plain- » tel, qui, disait-il, aurait mérité par ses inconsidérations et sa conduite fanatique d'être, en vertu de l'arrêté du département, éloigné de la paroisse de Plain- » tel à la distance de 6 lieues, etc.; il ajoutait que les habitants de Plain- » tel étaient disposés à faire un mauvais parti à lui sieur Le Fevre, s'il se rendait dans la paroisse, etc.,... que depuis l'époque du serment prescrit aux fonctionnaires publics, le fanatisme aurait occasionné à Plain- » tel les scènes les plus scandaleuses.

Le directoire, par arrêté du même jour, enjoignit au sieur Cormeaux de se retirer dès le samedi du presbytère et de la commune de Plain- » tel, et de s'en éloigner à 6 lieues, si mieux n'aime se retirer à Saint-Briec, etc.

Cet arrêté motiva la lettre suivante de M. Cormeaux :

Messieurs,

Est-il possible que la noire calomnie continue de poursuivre à votre tribunal un homme qui se fera toujours un devoir et un



les plus pressantes, et il vint, avant le jour, demander asile à un gentilhomme du voisinage,

plaisir de vous rendre un compte exact de sa conduite et de ses sentiments ! Que ne vous avais-je pour auditeurs tous les jours où j'exhortais au saint autel, et non en chaire, mes paroissiens à la soumission, au silence, à la patience, à la douceur..... Je venais encore de leur protester en présence de Jésus-Christ, que si l'on me souffrait dans la paroisse, mon intention était de ne jamais traverser M. Le Fevre.

..... Qu'il est accablant d'apprendre en descendant de l'autel que celui-là même dont je voulais rendre l'entrée paisible et tranquille, vous a écrit une lettre où il m'accuse de tramer sourdement et de fomenter des coalitions.

..... Non, Messieurs, je ne me suis jamais proposé de faire les fonctions curiales, du moment où M. Le Fevre sera installé... Je m'en étais expliqué et comme je suis, ces jours, occupé de la première communion des enfants de la trêve de Plaintel, qui avait été différée par le curé de cette succursale jusqu'à ce jour, je me proposais de faire en sorte que la cérémonie fut terminée au moment où Monsieur le Principal du collège pourrait être installé.... c'est-à-dire environ dix heures..... Je n'ai jamais cru que l'esprit du décret de l'Assemblée fût de laisser, même un seul jour, une paroisse sans curé, une cure sans pasteur ; j'ai donc cru devoir remplir les fonctions jusqu'à ce moment où il s'agissait surtout de calmer un peuple alarmé et de le retenir par les motifs de religion ; je crois y avoir réussi.

J'avais déjà, suivant l'ordre qui m'en fut notifié jeudi, vidé le presbytère..... Je me préparais ce soir à quitter la paroisse, et demain matin, après avoir donné la sainte communion aux enfants de Saint-Brandan, je serais sorti de la trêve.

Votre ordonnance déconcerte ce projet et accélère mon départ. Je me dispose à y obéir, je vais même ce soir me rendre à Saint-Brieuc. Ce lieu ne peut être suspect..... Cependant,

chez lequel il vécut pendant cinq mois, dans une solitude si absolue que les recherches hai-

Messieurs, permettez-moi de vous représenter que mon départ précipité va jeter dans un grand embarras les enfants qui m'ont commencé leur confession pour faire leur première communion demain.... Pesez cet inconvénient dans votre sagesse, j'envoie un exprès pour savoir votre réponse, elle décidera mes démarches ; si elle est favorable à une jeunesse qui a des droits à votre protection, j'en bénirai Dieu..... et demain avant midi, je sortirai de Saint-Brandan. Si au contraire vous voulez mon départ de ce moment, je ferai comme j'ai déjà fait autrefois, j'abandonnerai le tout à la divine Providence et je me retirerai.....

Veillez bien, Messieurs, rendre une entière justice à mes sentiments que plusieurs d'entre vous connaissent depuis longtemps, et agréer le respect avec lequel je ne cesserai d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

F.-G. CORMEAUX.

Plaintel, 11 Juin 1791.

Le 13 Juin, Le Fevre écrit qu'à Plaintel on a eu de la peine à le recevoir et qu'il a été insulté à Saint-Brandan ; il demande de la troupe qui fut effectivement envoyée avec un commissaire de département qui procéda inutilement le 15, à son arrivée, à la recherche du sieur Cormeaux et notamment chez les Sœurs du Saint-Esprit qui avaient elles-mêmes pris la fuite ; on s'occupait ensuite des élections municipales qui ne se firent pas sans trouble ; les processions nocturnes commencèrent peu à près.

Le 17 Juillet 1793, le sieur Cormeaux, ex-recteur de Plaintel était encore dénoncé comme ayant été vu à la Ville-Mainguy ; le comité révolutionnaire de Saint-Brieuc, pria un de ses membres en mission pour arrêter les prêtres réfractaires, de ne rien négliger pour saisir ce scélérat ; il ajoute que « Cormeaux est

neuses de ses ennemis ne purent découvrir sa retraite. Les jours et les nuits du pieux missionnaire se passaient dans une oraison continuelle, et il offrait sans cesse à Dieu ses prières et ses macérations pour le salut de la France, mais cette inaction pesait à son zèle, et il était réservé à d'autres destinées.

Dans le dernier mois de 1790, il s'était formé une association d'ecclésiastiques dévoués, dans le but de suppléer aux vides laissés par la suppression des ordres monastiques, et par l'obligation imposée à tous les prêtres, réputés fonctionnaires, de prêter le serment schismatique de la constitution, ou de renoncer à leur ministère. Les associés devaient donner des retraites, des missions, dans les chapelles et dans les communautés non supprimées, et tâcher, en ranimant l'esprit catholique dans les masses, d'opposer une digue au torrent révolutionnaire.

La congrégation avait son siège principal à

signalé comme l'auteur de ce bienheureux saint Marc (1) qui s'est laissé brûler et dont l'aubergiste qui était dépositaire des offrandes qui y pleuvaient de toute part a été conduit en prison.

Le 18 Juillet, envoi du procès-verbal des recherches faites à la Ville-Maingny; on y parle de brimborions trouvés.

A la même époque, la sœur et la domestique de M. Cormeaux étaient mises en état d'arrestation à Lamballe.

(1) C'est sans doute saint Marc de Merléac.

Paris même, mais elle comptait des affiliés dans les provinces, et, de ce nombre, était l'abbé Cormeaux. Les membres de l'association étaient liés par les trois vœux monastiques. Ils voulaient rappeler par leurs mœurs, les merveilleuses traditions de la primitive Eglise; pour que la ressemblance fût parfaite, presque tous, dans cette nouvelle persécution, plus atroce que celles du paganisme, reçurent aussi la palme du martyre.

Lorsque le ministère de l'abbé Cormeaux fut devenu impossible en Bretagne, où il était, de la part des patriotes, l'objet d'une haine toute spéciale, le supérieur de l'association lui donna ordre de venir à Paris. Ce supérieur était un Breton, le P. Picot de Clorivière, ancien jésuite et recteur de Paramé (1). L'abbé Cormeaux obéit et quitta sa retraite. Il s'arrêta à Rennes, chez un prêtre fidèle qui conservait le Saint-Sacrement dans un oratoire privé, et put emporter six hosties consacrées, avec lesquelles il communia secrètement tout le temps qu'il fut en route. Il arrivait à Paris le 6 novembre 1791.

(1) Voyez sur cette Congrégation, et notamment sur le P. de Clorivière, un volume in-12, publié en 1854, par le P. A. Guidée, sous ce titre : *Vie du R. P. Varin, etc.*, suivie de notices sur quelques-uns de ses confrères. — 2 fr. 50. — Librairie de Ve Poussielgue.

Son apostolat commença aussitôt. Il donna, pour les prêtres, au collège des Lombards, conjointement avec le célèbre abbé Teissier, des retraites publiques qui eurent alors un grand retentissement et un immense succès. Le missionnaire breton était infatigable : il disait qu'il avait du temps perdu à retrouver, et il prévoyait que le mot de liberté, inscrit en tête des lois révolutionnaires, ne serait pas longtemps respecté à l'endroit de la religion. Il prêchait deux ou trois fois tous les jours, et il confessait sans relâche, de sorte qu'il était toujours obligé de prendre sur son sommeil pour dire son bréviaire et faire une longue méditation, dont il ne se dispensa jamais. On raconte de son zèle des choses incroyables. Les travaux avaient doublé durant le carême de l'année 1792. Il terminait, le Mercredi-Saint, une retraite extrêmement pénible aux Annonciades de Saint-Denis ; après le sermon de clôture, il vint à Paris, où il prêcha, ce même jour, deux fois la Passion ; ses discours furent chacun de deux heures.

Enfin, la nature faillit. M. Cormeaux tomba dans un état d'épuisement tel, que l'on craignit pour ses jours. Le repos le plus absolu lui fut ordonné, et il se retira chez les Annonciades de Saint-Denis.

Pendant sa convalescence, dont l'oisiveté forcée lui était excessivement pénible, et qu'il avait

su se rendre utile, en faisant, durant quarante jours, les admirables exercices de saint Ignace, l'abbé Cormeaux obtint la permission d'aller quelquefois à Paris. Un jour, en revenant de Paris, il fit un pèlerinage à Montmartre, en compagnie de l'abbé Desprez, grand vicaire, qui était son ami intime. Ils dirent tous deux la messe, et passèrent ensuite un long temps à prier devant la porte de la chapelle souterraine des martyrs, qu'ils n'avaient pu se faire ouvrir. Ils se séparèrent. C'était vers la mi-juillet. M. Desprez fut arrêté quelques jours après et fut massacré aux Carmes dans la journée du deux-Septembre. Lorsque M. Cormeaux apprit la mort de son ami, il se jeta à genoux et s'écria : « Ah ! mon ami ! vous aviez mieux prié que moi, vous avez été exaucé ! »

La persécution contre les prêtres fidèles devenait de jour en jour plus violente et plus acharnée ; M. Cormeaux, dont le nom et la personne étaient très-connus, à raison de son talent et de ses succès comme missionnaire, reçut ordre de se cacher. Il n'obéit pas sans chagrin ; il eût voulu, au contraire, faire quelque action d'éclat, afin de mériter, aussi lui, d'être emprisonné et mis à mort pour sa foi et pour son Dieu. Il fut recueilli par de pieuses femmes dont nous ignorons le nom, parce que le biographe de 1796 ne jugea pas qu'il fût encore prudent de le révéler.



Dans sa retraite, l'abbé Cormeaux put dire tous les jours la sainte messe et se rendre utile à un certain nombre de fidèles. Tous les dimanches, il faisait une instruction aux personnes qui lui donnaient asile; il leur donna même une retraite et mit, pour les dix ou douze assistants qui pouvaient se réunir sans inspirer des soupçons, le même zèle qu'il mettait autrefois à évangéliser les foules. Il entretenait une correspondance immense, et comme ses bons paroissiens de Plainel étaient toujours présents à son cœur, il leur écrivait à chaque grande fête une sorte de lettre pastorale, où il leur disait toute la joie dont son âme était comblée, quand il apprenait leur inébranlable fermeté dans la foi. La Providence lui ménagea toujours une occasion sûre pour faire parvenir ces épîtres à leur destination.

Il quittait parfois sa retraite pour aller faire quelque bonne œuvre à Paris; mais ce n'était jamais sans inquiétude qu'on le voyait partir, car son zèle oubliait souvent la prudence.

Un jour qu'il était entré dans l'église de Saint-Sulpice, parce que la personne qui l'accompagnait voulait visiter ce monument, il vit un jeune ecclésiastique en surplis qui causait et riait avec un laïque, tout près d'un autel où se disait la messe; l'abbé Cormeaux fut pris d'indignation et dit assez haut pour être entendu : « Le nou-

veau culte permet donc de parler et de rire dans l'Eglise. Plaisante religion, qui n'a de respect ni pour le temple, ni pour le sacrifice ! » Ces paroles firent honte à l'abbé constitutionnel, qui se sauva dans la sacristie; mais une dénonciation de cet amour propre froissé pouvait perdre le prêtre fidèle. En sortant de l'Eglise, M. Cormeaux se retourna vers deux femmes qui l'avaient suivi, pendant qu'il montrait à son compagnon les richesses artistiques qui décoraient encore Saint-Sulpice, et leur dit : « Ne soyez point mal édifiées de ce que nous ne nous sommes pas mis à genoux; c'est que nous ne voulons communiquer en rien avec les intrus. » Et comme son compagnon lui reprochait cette double et si grande imprudence, le saint missionnaire répondit en souriant : « Est-ce que vous ne savez pas qu'il y a des grâces d'état; vous voyez que j'ai toujours la grâce pour prêcher. »

Une autre fois il fut reconnu par la femme d'un député breton très-exalté, avec laquelle il avait eu en Bretagne de bonnes et cordiales relations. Cette femme l'accosta et l'invita même à l'aller voir. L'abbé Cormeaux savait qu'il avait à se défier, d'une manière toute spéciale, de ses compatriotes, qui ne lui pardonnaient pas la noble conduite qu'il avait tenue au commencement de la Révolution. Cependant il vit qu'il y avait là peut-être le salut d'une âme, et il se rendit sans hésiter à l'étrange invitation qui lui était faite.



On raconte encore qu'il trouva près de la Convention, un pauvre qui lui demanda l'aumône pour l'amour de Dieu : — « Pour l'amour de Dieu ! oh ! oui, s'écria le saint prêtre dans un transport de joie ; ô mon cher frère, souffrons pour l'amour de Dieu, mourons pour l'amour de Dieu ! » Alors, c'était un crime de prononcer le nom de Dieu, sans l'accompagner d'un blasphème.

On ne saurait dire combien le cœur si profondément religieux de M. Cormeaux était déchiré par les horribles fanfaronnades d'impiété et de cynisme qui souillèrent cette époque sans nom. Lorsque le récit de ces turpitudes et de ces orgies sauvages d'un peuple qui avait été le peuple très-chrétien, arrivait jusqu'à l'asile où se cachait le pieux missionnaire, l'âme du saint prêtre en ressentait un chagrin si amer, que sa santé en était altérée. Un jour enfin, l'impiété dépassa les limites du possible ; dans un accès de délire infernal, on osa mettre en parallèle le cœur de l'infâme Marat, et le cœur divin de Jésus même. A cette épouvantable nouvelle, la douleur de l'abbé Cormeaux ne connut plus de bornes. Pendant trois jours il fut comme hors de lui ; rien ne pouvait le tirer de son accablement ; il passait toute la journée et toute la nuit, prosterné la face contre terre, inondé de larmes, et il fallait lui faire violence pour le décider à

prendre quelque nourriture. Le premier vendredi du mois suivant fut choisi pour une solennelle expiation. Toutes les personnes de la maison passèrent presque tout ce jour-là devant le Saint-Sacrement, et dans les exercices de la pénitence ; on jeûna rigoureusement ; on garda un complet silence ; la prière fut continuelle ; vers le soir, l'abbé Cormeaux, en habits de deuil, une corde au cou, donnant libre carrière à la douleur dont son âme était inondée, fit à haute voix l'amende honorable, et demanda au ciel, avec transport, de ne pas survivre à ces horribles abominations. Il supplia Dieu de l'accepter comme une victime réparatrice. Il offrit son sang et sa vie pour que le châtement ne retombât pas sur le peuple et sur la France. Le Seigneur exauça cette ardente prière, à laquelle l'auditoire s'unissait en poussant des sanglots.

Une ancienne religieuse, retirée dans sa famille, à Pontoise, était dangereusement malade, et manquait de tous les secours religieux. M. Cormeaux quitta sa retraite pour aller administrer à cette pauvre fille les derniers sacrements. Un pressentiment étrange lui disait qu'il ne reviendrait plus dans l'asile où il s'était dérobé jusque là à la persécution. Les recommandations, les avis qu'il donna à ses hôtes au moment de les quitter, furent véritablement des paroles d'adieu. Il arriva sans encombre à Pontoise, le mercredi

7 août 1793. La malade fut administrée. Le lendemain, il confessa un grand nombre de fidèles qui profitaient avec empressement de la présence d'un prêtre catholique. Le vendredi 9 août, il se mettait en route, à cinq heures du matin, pour regagner sa retraite, quand il fut arrêté à Franconville. On avait reçu, deux heures auparavant, l'ordre de saisir tous les voyageurs qui viendraient par la route de Normandie et n'auraient point de passeport. M. Cormeaux n'en avait point. On l'emmena devant le maire, qui lui demanda d'où il venait; on ne lui faisait pas d'autres questions; mais lui, craignant qu'on ne le relâchât, se hâta de déclarer qu'il était prêtre et curé de Plaintel en Bretagne. Le maire lui dit tout bas : « Pourquoi m'avez-vous dit ce que je ne vous demandais pas? Je voyais bien que vous étiez prêtre, mais je voulais vous sauver. »

Le prisonnier fut reconduit par les gendarmes à Pontoise, chef-lieu du district. Il y arriva à onze heures du matin et il attendit jusqu'à quatre heures de l'après-midi pour subir un interrogatoire qui ne dura pas moins de deux heures. L'énergie et la fermeté qu'il montra dans ses réponses lui attirèrent les plus grossiers outrages et on l'envoya en prison, avec ordre de le traiter comme le dernier des scélérats et de ne lui donner que du pain sec et de l'eau. Cependant il était six heures, et l'abbé Cormeaux était encore

à jeun; il tombait de besoin et de fatigue, quand la femme du concierge, touchée de pitié, lui donna un peu de nourriture; quelques heures après, un curé assermenté de la ville trouva moyen de faire arriver au captif une bouteille de vin et un plat d'œufs.

M. Cormeaux n'avait pas la bourse bien garnie, les ordres qu'on avait donnés à son égard étaient plus sévères que pour aucun malfaiteur; le géolier le traita d'abord en conséquence; on le renferma dans un cachot humide, en compagnie d'un scélérat qui ne parlait que pour blasphémer et on lui donna pour se coucher la moitié d'une botte de paille; mais bientôt le concierge et sa femme, qui étaient de braves gens, furent touchés des vertus que faisait briller le saint prêtre, et, pour le dédommager de la manière dont ils avaient exécuté, le premier jour, un ordre sauvage, ils eurent pour M. Cormeaux tous les égards et toutes les complaisances imaginables. Non-seulement le prisonnier eut une chambre saine et un bon lit; mais on lui fit faire furtivement une promenade de quelques heures dans le jardin. Cependant un commissaire venait chaque matin pour s'informer si l'on observait bien les mesures rigoureuses prescrites envers le détenu dont il disait des horreurs; heureusement il n'eut jamais l'idée de vérifier le fait par lui-même.

L'abbé Cormeaux, après avoir été privé pendant deux jours de son bréviaire, s'en était procuré un par le moyen de la charitable femme du concierge ; la veille de l'Assomption, il écrivit au district pour demander la permission de dire la messe dans la chapelle de la prison. Il ne reçut pas de réponse ; mais le commissaire ordonna de nouvelles rigueurs, et l'on apprit ainsi la fureur qu'avait occasionnée parmi les membres du district, la pieuse requête du prêtre. Le prisonnier pour tromper en quelque sorte sa piété, commença à chanter à haute voix toutes les parties de la messe que l'on a coutume de chanter ; le soir, il chanta de même les vêpres et le salut ; les patriotes en conclurent qu'ils n'avait pas la tête à lui ; et le dédain remplaça chez eux la colère.

C'était le jour de l'Assomption que M. Cormeaux avait choisi pour s'attacher par des vœux définitifs à la congrégation dont il faisait partie. Il prononça ses vœux dans la solitude de sa prison, et le fit savoir à son supérieur par un billet qu'il signa : *Vinctus Christi*.

M. Cormeaux ne demeura que quinze jours dans la prison de Pontoise ; ce court séjour fut un bonheur pour ses compagnons de détention, dont il confessa un grand nombre ; le 22 août, arriva l'ordre de le transférer à Versailles. En passant à Saint-Germain, le missionnaire vit

plusieurs personnes réunies autour de lui, et leur adressa quelques chaleureuses paroles d'édification. Les assistants profondément émus, dirent au prisonnier les vœux qu'il faisaient pour sa délivrance. Cette marque d'intérêt fut transformée en un crime capital, et lorsqu'on eut besoin d'un prétexte pour faire tomber la tête d'un prêtre fidèle, il fut dit que l'abbé Cormeaux avait cherché à exciter une sédition dans la ville de Saint-Germain !

L'escorte qui conduisait le recteur de Plaintel et deux autres prisonniers arriva à Versailles à quatre heures de l'après-midi. La charrette s'arrêta devant l'église de Notre-Dame. C'était un dimanche. Le culte n'était pas encore aboli ; la porte de l'église était ouverte, et une grande foule remplissait la place. L'abbé Cormeaux se tournant vers l'église, fit dévotement le signe de la croix, et dit au peuple : « Je suis prêtre ; on me conduit en prison parce que je n'ai pas fait le serment impie qu'on exige. Plutôt mourir que d'offenser Dieu ! » On admira cette courageuse fermeté, et l'aventure fit du bruit dans la ville.

Le généreux confesseur montra la même supériorité d'âme dans le long interrogatoire qu'on lui fit subir. Ses réponses étonnèrent les juges eux-mêmes. Comme on lui objectait qu'il n'avait plus le droit de se dire curé, puisqu'il avait un successeur dans sa paroisse, il prit de là occasion



d'improviser une magnifique exposition de la doctrine et de la hiérarchie catholique; il démontra les erreurs épouvantables contenues dans la constitution civile du clergé, et les atteintes portées à la religion et à la liberté de conscience par les lois révolutionnaires. On l'interrompit pour lui demander ce qu'il portait sous ses habits à l'endroit du cœur. C'était un grand crucifix qu'il ne quittait jamais. Il prit en main la sainte image, et la montrant à tous, il commença une profession de foi ardente, pleine d'énergie et d'amour. Les magistrats surpris de cette éloquence si naïve et si vraie, le laissèrent parler, et ne lui ôtèrent pas son crucifix : on l'envoya, comme prêtre réfractaire, au couvent des Récollets, transformé en maison de détention, et où l'on entassait pêle mêle tous les suspects.

Quelque temps après l'incarcération de l'abbé Cormeaux aux Récollets, arriva dans la même prison le prêtre qui devait être l'historien du recteur de Plaintel. Nous avons dit que cet ecclésiastique appartenait à la compagnie de Saint-Sulpice ; il se nommait l'abbé La Sausse. Il fut arrêté à Versailles, le 6 octobre 1793, à la suite d'une visite domiciliaire. Un membre du comité, lui dit : « Tu as donc été prêtre ? » L'abbé La Sausse lui fit cette énergique réponse : « J'ai été prêtre, je le suis, et je le serai pendant l'éternité ; sais-tu le latin ? *Sacerdos in æternum.* » Il

fut détenu successivement aux Récollets de Versailles et au Luxembourg, et ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre.

L'abbé La Sausse raconte avec une grande simplicité qui n'est pas sans charme, sa première entrevue avec M. Cormeaux dans la prison.

« Arrivé dans cette lugubre maison, et placé dans un corridor très-obscur, où il y avait de chaque côté des cellules, on me fit entendre que c'était à moi à chercher quelqu'un qui voulût me recevoir. Une cellule, quoique très-petite, devait, selon que le concierge l'avait décrété, renfermer deux ou trois détenus. Je demandai à la première personne que j'aperçus, si M. Cormeaux était logé dans ce corridor, et à l'instant même, un prêtre vertueux, concluant de là que je ne n'étais pas un prêtre assermenté, me pria, me pressa de venir demeurer avec lui. Il me dit pour m'y engager : Ma cellule est presque vis-à-vis celle du saint M. Cormeaux, et puisque vous le connaissez, allez le voir, il ne doit pas être encore couché ; » c'était près de dix heures, je traverse le corridor, et je vois l'homme de Dieu.

« Il est impossible d'exprimer ce qui se passa dans son cœur et dans le mien lorsque nous nous vîmes. Antoine ne fut pas plus content que moi quand il eut le bonheur de voir Paul l'Hermitte dans sa grotte. Nous nous donnâmes le saint baiser, et il m'offrit à faire collation, me



disant qu'il avait un morceau de pain blanc et un peu de vin que la Providence lui avait envoyés. J'avais besoin de me rafraîchir, j'acceptai. Après ce repas frugal, je me retirai le cœur rempli de joie; le sommeil que je pris pendant la nuit fut très-paisible. Je reconnus alors par expérience, combien un homme plein de l'esprit de Dieu est propre à consoler, dans les peines par lesquelles il plait au Seigneur d'éprouver ceux qui veulent le servir. »

Les relations de M. Cormeaux avec M. La Sausse avaient été très-rares avant l'arrestation de ce dernier. Elles devinrent intimes dans la prison. M. La Sausse eut le bonheur de procurer à son saint ami le trésor qu'il souhaitait par-dessus tout, des hosties consacrées. Le ciel qui avait favorisé les vœux si ardents des confesseurs de la foi, préserva d'une manière presque miraculeuse le dépôt divin. Les prisonniers étaient soumis à des visites, à des fouilles rigoureuses et journalières; on ne découvrit jamais la petite boîte qui servait de ciboire, non plus qu'un reliquaire où était renfermée une précieuse parcelle de la couronne d'épines.

Ainsi, tandis que l'impiété et la cruauté révolutionnaires dépassaient les abominations qui souillèrent les derniers jours du paganisme expirant dans le sang et dans la boue, les prisons rappelaient les catacombes et les héroïques vertus des premiers chrétiens.

La vie de M. Cormeaux dans la maison de détention fut encore celle d'un apôtre et d'un missionnaire; c'était là sa vocation spéciale, et il l'accomplit fidèlement jusqu'au pied même de l'échafaud. A Versailles, raconte l'abbé La Sausse, le recteur de Plainel se levait avec le jour. Il consacrait plusieurs heures à la méditation et à la prière. Il récitait les prières de la messe et communiait. Après son action de grâces, il confessait jusqu'à onze heures. A onze heures avait lieu une conférence d'Écriture Sainte, à laquelle se rendaient dix ou douze détenus. Pendant la récréation qui suivait le dîner, le saint prêtre recherchait surtout les ecclésiastiques qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment, et que la Révolution, qui les avait d'abord applaudis, persécutait à leur tour. Il en ramena un grand nombre qui se rétractèrent dans la prison, en présence des prêtres fidèles assemblés pour la conférence. Dans le courant de l'après-midi, l'abbé Cormeaux réunissait encore ses compagnons. On lisait les Actes des martyrs, et, après la lecture, le missionnaire, dans quelques paroles brûlantes, exhortait les prisonniers à gravir avec joie les marches sanglantes de l'échafaud qui leur était destiné et qui serait pour eux, comme pour les premiers martyrs, le chemin radieux du ciel. Il consacrait le reste de la soirée à réciter son bréviaire et à

écouter les confessions. Le dimanche, les membres de la conférence s'assemblaient à huit heures du matin : on disait en commun les prières de la messe ; le soir, il y avait ordinairement sermon. Ce n'était pas assez pour l'abbé Cormeaux ; il s'occupait de former aux travaux des missions plusieurs jeunes prêtres détenus ; il leur dictait des plans de sermons et les exerçait, comme dans une maison de noviciat, au ministère de la parole. Enfin, pour couronner toutes ses œuvres et pour terminer sa carrière apostolique, dont la récompense était désormais prochaine, l'infatigable missionnaire donna, dans la prison de Versailles, deux retraites auxquelles assistèrent quinze personnes. Aucun exercice ne fut supprimé, et malgré le plus actif espionnage, rien ne transpira, ou, peut-être, on ferma les yeux. Cet apostolat des prisons auquel une foule de gens du monde, arrêtés pour des motifs politiques, et jusque-là fort insoucieux des choses du ciel, durent leur conversion, comme *La Harpe*, n'était pas, en effet, ignoré des persécuteurs ; mais ils étaient les premiers à le favoriser, et *Robespierre* en donnait cyniquement la raison. Un jour qu'un délateur à gages lui dénonçait un prêtre qui, à la conciergerie, avait, dans une seule journée, confessé je ne sais combien de personnes : Laisse-le faire, répondit le monstre, il ne faut même pas qu'on le juge de sitôt ; c'est

un homme qui nous est utile ; il fait qu'on va à la mort sans se plaindre : son tour viendra. »

La dernière retraite que *M. Cormeaux* dirigea dans la maison des Récollets, épuisa tellement le saint prêtre, qu'il ne pouvait plus parler qu'à voix basse et avec une fatigue extrême. Il regarda cette indisposition comme un pronostic de sa fin prochaine et se prépara à la mort par un redoublement de ferveur. Ces pressentiments ne le trompaient pas. « Un jour auquel nous ne nous attendions à rien d'extraordinaire, raconte l'abbé *La Sausse*, il entre dans ma cellule à neuf heures du matin, avec une sorte de précipitation. Voyant qu'il avait ôté la clef de la porte après l'avoir ouverte et l'avoir refermée très-promptement, « Qu'y a-t-il donc de nouveau ? lui dis-je. » Il se prosterne à mes genoux et me dit : « Je viens vous faire mes adieux, donnez-moi pour la dernière fois l'absolution. On m'appelle au greffe ; c'est sans doute pour être conduit à Paris, et de là au tribunal. Que le Seigneur soit béni ! »

« J'entends presque à l'instant même des porteclefs criant de toutes leurs forces : *Cormeaux, Cormeaux, où est Cormeaux ?* On l'attend. Je l'embrasse, il sort et, dès qu'il paraît, tous les détenus qui étaient dans le corridor lui disent du fond du cœur les choses les plus touchantes ; il les salue à droite et à gauche avec un air de sainteté et de joie, et disparaît bientôt. »

Pendant plusieurs jours, la prison retentit d'éloges et de regrets; chaque détenu, en perdant le saint prêtre, perdait un guide, un modèle, un consolateur, un père. Le geôlier lui-même, qui se piquait d'être zélé patriote et de ne pas aimer les prêtres réfractaires, se plaisait à dire du bien de son ancien prisonnier; ce fut par lui que les détenus des Récollets apprirent avec quelle fermeté, digne des temps antiques, l'abbé Cormeaux avait subi son nouvel interrogatoire, et comment on l'avait laissé parler et profiter de l'occasion qui lui était donnée de confesser généreusement et éloquemment sa foi et sa religion.

De la maison de détention, le recteur de Plain-tel avait été transféré dans une autre prison de Versailles que l'on appelait la maison d'arrêt. C'est de là qu'il écrivit, le lendemain de son interrogatoire, ce billet sublime que l'abbé La Sausse compare avec raison aux lettres de saint Ignace le martyr : « A. M. D. G. Je vous remercie de tout mon cœur, très-cher C...., de votre charité. Je n'ai besoin de rien, attendant à chaque instant avec paix et joie mon départ pour Paris, et de là un prompt acheminement à la céleste patrie : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*. Je ne vous oublierai, ni aucun de nos chers amis, non aucun; dites-le de vive voix et par écrit à tous. Priez beaucoup, et faites prier pour celui qui vous

vous est plus que jamais à tous cordialement dévoué dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie notre bonne mère. — F. C. *Vinctus Christi*.

M. Cormeaux ne demeura pas longtemps dans la maison d'arrêt; on l'écroua d'abord dans une prison située sur l'avenue de Saint-Cloud, puis à Chaillot. Cependant, pour que personne ne pût avoir de relations avec le prisonnier, on avait ordonné de dire qu'il était à Paris. Dans la prison de l'avenue de Saint-Cloud, M. Cormeaux donna une nouvelle preuve de son zèle pour la gloire de Dieu. Le guichetier avait l'habitude d'accompagner chacune de ses paroles d'un horrible juron; le saint prêtre le pria, le conjura d'abord de ne point blasphémer ainsi, et, comme il ne pouvait le corriger, il se jeta un jour à ses pieds et les embrassa, en le suppliant de ne plus maudire un Dieu qui était son père; cet homme brutal et grossier fut tellement touché de cette action, qu'il n'osa plus jurer en présence de M. Cormeaux, et qu'il disait sans cesse : « Je n'oublierai jamais que j'ai vu ce brave homme de prêtre à mes genoux! »

L'heure du suprême sacrifice était venue. M. Cormeaux, extrêmement malade, avait passé quelques jours à la prison du Plessis; on l'en retira pour l'écrouer à la Conciergerie. C'était la dernière étape, avant l'échafaud. Enfin, le 9 Juin 1794, le saint confesseur comparut devant



le tribunal révolutionnaire. Il fut guillotiné le même jour. Trois heures suffisaient alors pour le jugement, la condamnation et l'exécution.

« M. Cormeaux, que nous avons eu l'occasion de voir et d'entendre, écrit l'abbé Tresvaux, était un prêtre fort remarquable et qui a laissé de son mérite et de sa vertu une très-haute idée dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Il était d'une taille médiocre, maigre et paraissait d'une faible complexion. Son visage austère exprimait la mortification et le recueillement. Il avait la voix peu forte, mais claire, se faisait très-distinctement entendre et parlait purement. »

Ainsi que je l'ai dit, l'abbé La Sausse fit paraître, dès l'année 1796, une vie anonyme de M. Cormeaux. Il parut en même temps deux volumes in-12 de sermons et d'opuscules, attribués au saint prêtre. On dit que le recteur de Plaintel s'était aussi occupé d'écrire la vie de M. Leuduger; mais qu'il n'eut pas le loisir de mener à fin ce travail (1).

(1) Une pieuse et vénérable famille de Quintin, avec laquelle M. Cormeaux avait eu des rapports et chez laquelle il paraît qu'il demeura caché pendant quelque temps, était dépositaire des manuscrits du recteur de Plaintel : M. l'abbé Moy, aujourd'hui curé de Paimpol, qui a vu souvent ces manuscrits, a lu de nombreux fragments de la vie de M. Leuduger. Depuis un petit nombre d'années ces papiers ont été égarés, et malgré d'actives recherches, je n'ai pu en retrouver la trace.

Il serait à désirer qu'une main pieuse et discrète fit un choix parmi les dévots opuscules de l'abbé Cormeaux et qu'on en publiât une édition populaire. Quand toutes les choses humaines s'usent et disparaissent en un jour au milieu du tourbillon fatal qui nous entraîne, sauvons du moins, nous qui avons encore la religion du passé, sauvons la mémoire féconde de nos martyrs et de nos saints.

La note suivante, inscrite sur les registres de baptême de Saint-Pôtan, nous fait connaître les noms des derniers collaborateurs de M. Cormeaux.

« Je soussigné Recteur de Plaintel, directeur des Missions  
» du diocèse, certifie à tous qu'il appartiendra que le 21 mai  
» de l'année 1789, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, j'ai  
» solennellement béni la croix située dans le Croix-Chemin,  
» entre l'église et le presbytère, avec les instruments de la  
» passion et lui ai, de plus, appliqué une indulgence plénière,  
» applicable aux défunts, qui se peut gagner une fois chaque  
» année, par tout fidèle qui, après s'être confessé et avoir com-  
» munié, priera devant cette croix, suivant l'intention du Sou-  
» verain Pontife. De plus, une indulgence de cent jours, pour  
» chaque fidèle au moins contrit qui priera devant ladite croix.  
» Le tout en vertu d'un bref m'accordé par le Souverain Pon-  
» tife Pie VI, le 27 août 1785, approuvé par M. l'abbé de  
» Robien, vicaire-général de ce diocèse, le 1<sup>er</sup> décembre de  
» la même année. En foi de quoi, j'ai soussigné le présent  
» acte authentique avec ceux qui ont travaillé à la Mission de



» Saint-Pôtan, finie le 25 mai 1789. Ladite indulgence cessera quand la croix perdra sa forme de croix. »

(Signé) J. OLIVIER, J. TROTET, prêtre de Plancoët. Y. DEMOY, curé de Hénansal. F.-E. Heurtaut, recteur de Pléboulle. CHAPELAIN, recteur de Plouguenast. NAIS, recteur de Ruca. ROUXEL, recteur de St-Cast. F. ORHAN, prêtre. DE LAUNAY, recteur de Saint-Pôtan, et CORMEAUX, recteur de Plaintel, directeur des Missions.

### III.

**Les Dames de St-Thomas de Villeneuve.**

LES

## DAMES DE S.-THOMAS.

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, il y avait, près de Lamballe, en dehors des murs, un monastère de religieux pénitents, qu'on appelait les Frères Sachets, à cause de l'espèce de sac dont ils se couvraient la tête.

En l'année 1317, le duc Jean III, de son autorité privée, et sans avoir l'assentiment du souverain Pontife, donna la maison des Frères Sachets aux ermites de Saint-Augustin. Cette usurpation des droits de l'Eglise fut punie par une sévère excommunication ; mais quelque temps après, les choses s'arrangèrent : le duc se soumit, le Pape pardonna et ratifia le nouvel établissement des Augustins.

Les libéralités des seigneurs du pays vinrent bientôt enrichir le couvent. Olivier de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, donna, en 1337, six vingt livres de rente, et voulut être inhumé, ainsi qu'Isabeau de Machecoul, sa femme, dans le chœur de la chapelle. En 1378, le seigneur du Vauclair, en Pléneuf, créa, au profit des religieux, une rente de soixante-douze perrées de froment. Somme toute, le revenu de la maison était de six mille livres. Des bâtiments spacieux, un vaste enclos, une belle chapelle du XIV<sup>e</sup> siècle, embellie encore au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle par d'élégantes additions, faisaient de ce couvent un des principaux établissements de la congrégation des Augustins en Bretagne. Les religieux de Lamballe, comme ceux de Rennes et de Vitré, appartenaient à la Réforme de Bourges, et étaient par conséquent de ceux qu'on désignait sous le nom de Petits-Augustins. Il n'y eut jamais au monastère de l'*Ave-Maria* (c'était le titre de la maison de Lamballe) plus de cinq ou six profès ; mais la congrégation y avait un de ses collèges, sorte de noviciat où l'on instruisait les jeunes gens qui se destinaient à entrer dans l'ordre.

Telles étaient les origines et la situation du couvent des Augustins-lez-Lamballe, lorsqu'en 1659, le Père Ange Le Proust vint le gouverner en qualité de prieur.

Le P. Ange n'était pas né Breton, mais il nous appartient par ses œuvres, et le diocèse de St-Brieuc met justement au nombre de ses plus chères illustrations, le fondateur des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. On manque de documents imprimés touchant la vie du P. Ange et les origines des Dames de Saint-Thomas ; une lettre publiée à la suite des constitutions de l'ordre, deux pages du P. Helyot, où il se plaint du peu d'empressement que l'on a mis à lui ouvrir les archives de la Congrégation, c'est, avec la notice de l'abbé Tresvaux, au cinquième volume des *Vies des Saints de Bretagne*, tout ce que nous connaissons. Le P. Nivard, augustin et petit neveu du P. Ange, entreprit, en 1748, d'écrire l'histoire de son saint oncle. Le biographe n'avait malheureusement, pour remplir cette tâche, aucune autre qualité que sa piété filiale, et cela n'a point suffi ; de sorte qu'il y a très-peu de choses utiles à retirer de son volumineux manuscrit, qui n'a jamais été publié et ne méritait point de l'être. Les registres et mémoires particuliers des Dames de Saint-Thomas renferment, au contraire, des détails pleins d'intérêt sur les commencements de cette pieuse et utile congrégation. Plus heureux que le P. Helyot, M. l'abbé Marsouin, ancien vicaire de Lamballe, a pu dépouiller ces dévotes archives, et, avec une obligeance dont nous ne saurions trop le

remercier, il a bien voulu mettre à notre disposition les notes à l'aide desquelles nous entreprenons d'écrire cette page importante de l'histoire de l'évêché de Saint-Brieuc.

Pierre Le Proust, né le 24 décembre 1624, fut l'aîné des neuf enfants de maître Le Proust, procureur au présidial de Poitiers, et de demoiselle Magaud, son épouse. Les heureuses dispositions que le petit Pierre avait reçues du ciel furent merveilleusement développées par une éducation chrétienne et par les saints exemples du foyer paternel, et le jour où il terminait ses études, le pieux écolier, dégoûté d'un monde dont il avait entrevu les déceptions à travers ses méditations et ses prières, s'en allait frapper à la porte du couvent des Petits-Augustins de Poitiers. Les supérieurs jugèrent que l'âge du postulant ne permettait pas de reconnaître encore une vocation bien déterminée et ajournèrent son entrée au noviciat. Le jeune Le Proust dut se soumettre à cette épreuve; mais il vécut au milieu du siècle comme s'il avait déjà revêtu l'habit monastique, et, chaque jour, à chacun de leurs offices, les Augustins le virent dans leur chapelle unissant ses prières et ses chants aux prières et aux chants de la communauté. Enfin, après dix longs mois d'attente, les portes du couvent s'ouvrirent devant lui et il prit l'habit le 21 mars 1641. Ce fut alors que l'on changea, sui-

vant l'usage, le nom de Pierre, qu'il avait reçu au baptême, et qu'on lui donna celui de frère Ange, qu'il devait justifier par sa virginale sainteté et son ardente charité. Le novice se montra si fervent, on le reconnut si manifestement appelé à la vie religieuse, que, bien qu'il n'eût pas encore dix-huit ans accomplis, on l'admit à prononcer ses vœux le 25 mars 1642. Il quitta le couvent de Poitiers pour aller terminer ses études et se préparer au sacerdoce, dont son humilité l'éloignait, mais où l'appelaient sa vertu, son mérite et la volonté expresse de ses supérieurs. A peine eut-il reçu les ordres sacrés, qu'on lui donna la lourde tâche d'enseigner la philosophie et la théologie. Les leçons du jeune professeur obtinrent un succès rare et bientôt le P. Ange eut, dans les universités de Poitiers, de Bourges et de Paris, une réputation incontestée.

Dix années s'étaient écoulées dans cette calme et laborieuse carrière de l'enseignement, quand le P. Le Proust reçut ordre de se livrer au travail de la prédication. Il parcourut en apôtre le Poitou, le Berri, la Bretagne; il prêcha à Paris même, et partout sa parole simple et franche obtint d'immenses et merveilleux résultats; ce n'était point un orateur brillant ni un élégant rhéteur, mais c'était un théologien plein de science et un ardent missionnaire, qui ne laissait aucun doute à l'esprit et savait admirablement le chemin du cœur.



Voilà ce que nous connaissons de la vie du P. Ange Le Proust, jusqu'au jour où il fut élu prieur des Augustins de Lamballe, dans un chapitre tenu à Montmorillon, en 1659, sous la présidence du R. P. Paul Luchini, général de l'ordre. Le général confirma cette élection, séance tenante.

Le premier soin du nouveau prieur fut de célébrer, avec toute la pompe possible, la fête de la canonisation de Saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, au XVI<sup>e</sup> siècle, que l'ordre de Saint Augustin comptait au nombre de ses plus hautes et de ses plus chères illustrations, et que le pape Alexandre VII venait de mettre solennellement au nombre des saints. Or, tandis que le P. Ange méditait pieusement la vie de Saint Thomas, il se sentit fortement pénétré d'une pensée, qui venait de Dieu sans doute, et qui le portait à se consacrer tout entier au service des pauvres, pour imiter la merveilleuse charité qui fut la principale vertu de l'archevêque espagnol. Il conçut, en même temps, le projet de fonder une congrégation spécialement vouée au soin des hôpitaux, et qui prendrait pour patron et pour modèle Saint Thomas de Villeneuve.

C'était, certes, un dessein admirable au point de vue de la Bretagne surtout, dont les hôpitaux étaient laissés dans le plus triste abandon ; mais

ce dessein ne pouvait s'accomplir en un jour et à la légère ; le P. Ange ne se hâta point ; il garda son inspiration dans son cœur, la féconda par la prière et ne la communiqua qu'aux personnes dont les avis pouvaient le diriger sûrement dans son entreprise. Il eut, entre tous, pour confident et pour conseil, son confrère le P. Chaboisseau, qui avait, en Bretagne, une réputation universelle de sagesse et de piété.

Enfin, le moment d'agir arriva : après avoir été prieur pendant trois ans, le P. Ange fut nommé visiteur, et, plus libre désormais de son temps et de ses actions, continua de résider à Lamballe. Déjà, il avait pu former une pieuse association de demoiselles de la ville, qui, sous le nom de *Confrérie de la Charité*, visitait et secourait les malades à domicile ; ce n'était alors qu'une œuvre essentiellement séculière, quelque chose comme toutes les associations de bienfaisance qui se multiplient si heureusement de nos jours, comme la *Société de Saint Vincent-de-Paul*, par exemple ; aucune règle positive, aucun lien religieux ne servait de base et n'assurait l'avenir. Ce n'était évidemment pas là ce que le prieur des Augustins avait conçu sous l'inspiration de Saint Thomas de Villeneuve ; mais ce fut cependant au milieu des jeunes personnes agrégées à la *Confrérie de la Charité*, que le P. Ange alla chercher les trois femmes d'élite qui devaient

être les fondatrices de l'ordre hospitalier de Saint-Thomas, et, dans ce sens, on peut dire que la confrérie a été comme le berceau, comme l'essai, comme le noviciat de l'ordre.

Le 10 février 1661, la communauté de ville de Lamballe traitait avec Mesdames Gillette de La Pommerays, Laurence Dubreuil et Anne du Canton, et leur confiait l'administration de l'*Hôtel-Dieu*.

L'hôpital où les trois nobles femmes allaient exercer leur sublime mission de dévouement existait dès l'an 1391 : il était alors connu sous le nom de Prieuré de l'Hôtellerie; c'était un de ces asiles ouvert à la fois aux infirmes et aux pèlerins par la charitable hospitalité de quelque seigneur. Dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, on réunit à l'Hôtel-Dieu l'hospice de la paroisse de Saint-Martin. Les bâtiments devinrent dès-lors insuffisants et les malades, qui ne pouvaient être admis dans la maison, recevaient des secours à domicile. Les revenus de l'établissement, qui consistaient dans les droits d'un petit fief à Lamballe même et dans quelques rentes, étaient administrés par la communauté de ville, sous l'autorité d'un gouverneur, nommé par la municipalité : quelques mercenaires distribuaient aux indigents des soins inintelligents et avarés.

La ville de Lamballe sut apprécier le dévouement des filles du P. Le Proust. Leur installa-

tion à l'Hôtel-Dieu se fit avec la plus grande pompe, le 2 mars 1661. Le clergé et les magistrats de la ville les conduisirent solennellement à leur nouvelle demeure, et l'on chanta le *Veni, Creator* au milieu d'une foule immense accourue de toutes les paroisses voisines. Il est vrai que c'était un merveilleux et émouvant spectacle de voir ainsi trois demoiselles, dans la fleur de leur jeunesse et de leur beauté, riches d'un noble nom et appartenant aux premières familles du pays, dire adieu au monde qui les envoyait, aux jouissances qui leur étaient promises, à leur famille qui les pleurait, pour se consacrer aux plus pauvres et aux plus abandonnés, aux malades et aux infirmes.

Mademoiselle Gillette Le Bohu de la Pommerays, fille de Pierre Le Bohu, écuyer, et de dame Hélène Le Borgne, était née dans la paroisse de Saint-Aaron, proche Lamballe. Ses parents recevaient nombreuse et brillante compagnie; elle avait quitté, toute jeune encore, la maison paternelle, et s'était retirée à Lamballe, dans le plus modeste des appartements, pour être entièrement libre dans ses dévotions et dans ses charités. Le P. Ange, frappé de ses vertus et de son mérite, l'avait tout d'abord choisie pour être la première fondatrice et la supérieure de l'ordre qu'il voulait fonder. M<sup>lle</sup> de la Pommerays, s'il faut en croire les chroniques des Dames de Saint-

Thomas, était par ailleurs une femme remarquablement belle, à l'air modeste et simple, à l'abord gracieux et prévenant.

Mademoiselle Laurence Dubreuil appartenait à une famille qui tenait le premier rang dans la bourgeoisie de Lamballe. Son père occupa les charges les plus élevées de la magistrature municipale, et il était gouverneur de l'Hôtel-Dieu, l'année même où sa fille y entra. Il ne contraria en rien la vocation de M<sup>lle</sup> Dubreuil, et mit au contraire à favoriser le nouvel établissement le zèle d'un vrai chrétien et d'un sage administrateur. Une vive et profonde amitié unissait déjà M<sup>lle</sup> Dubreuil à M<sup>lle</sup> de la Pommerays, lorsqu'elles étaient toutes les deux dans le monde : cette affection se fortifia encore dans l'intimité de la vie religieuse. La mère Dubreuil fut dès le principe chargée de la difficile mission de former les novices ; elle mourut à l'âge de trente-cinq ans : les austérités avaient prématurément usé une constitution naturellement forte et robuste.

Mademoiselle Anne Le Maignan du Canton, était aussi née à Lamballe : elle était fille de Messire Jean Le Maignan et de dame Jacqueline Le Boissier. C'était une femme d'une capacité extraordinaire ; nous dirons plus tard la part immense qu'elle prit à l'établissement stable et régulier de la société.

Le jour où les trois premières Dames de Saint-

Thomas de Villeneuve prirent possession de l'Hôtel-Dieu de Lamballe, on put dire véritablement que l'œuvre du P. Ange était réalisée, que la congrégation dont il avait eu l'heureuse et féconde idée était fondée ; cependant aucun vœu religieux, aucune règle spéciale, aucun costume monastique n'étaient encore imposés : ce fut plus tard et après que les maisons de l'ordre se furent rapidement multipliées, que le pieux fondateur consigna dans des constitutions écrites, les règles que ses charitables filles avaient apprises de sa bouche et qu'elles étaient déjà habituées à pratiquer.

Un an après leur entrée à l'Hôtel-Dieu, les trois fondatrices virent venir à elles une jeune novice dont la fortune devait être d'un grand secours pour les développements de la société naissante : c'était Mademoiselle Le Nepvoux Ferblet de la Villeanne. Mariée presque enfant à un gentilhomme de Lamballe, elle resta veuve très-peu de temps après son mariage. Elle avait jusque-là beaucoup aimé le monde où elle était admirée ; mais le coup imprévu qui la frappait, la changea entièrement : elle sanctifia son deuil par la pratique de toutes les bonnes œuvres et demanda bientôt à être admise, elle aussi, dans la congrégation des Dames de Saint-Thomas. Ce fut elle qui, avec la mère Lesné de Penfeunteun, fut envoyée, en 1666, fonder la maison de

Moncontour, où elle mourut, en 1670. Déjà, la mère de la Pommerays et la mère Anne Guillemot de Vauvert avaient établi une première colonie à Saint-Brieuc. Les Dames de Saint-Thomas furent appelées à Moncontour par le célèbre M. Leuduger, dont nous avons donné la vie. C'était M. Leuduger, alors curé de Saint-Mathurin de Moncontour, qui avait relevé l'hôpital de cette ville, et qui en avait agrandi les bâtiments de manière à pouvoir joindre à l'hôpital une maison de retraites, qui fut également confiée aux Dames de Saint-Thomas.

Le P. Ange eut bientôt des établissements à Dol, à Saint-Malo, à Rennes, à Quimper, à Concarneau, à Landerneau, à Brest, à Morlaix, à Malestroit, à Châteaubriand. Plus tard, son ordre sortit de la province et posséda à Paris jusqu'à quatre maisons.

Toutes ces fondations ne se firent pas sans que le fondateur eût à surmonter bien des obstacles. Dieu ne ménage pas les épreuves à ceux dont il a voulu faire ses instruments. Tantôt il fallait traiter avec des gouverneurs d'hospice bizarres et stupides ; tantôt il fallait soutenir des procès pour recouvrer ou conserver les biens des pauvres : c'était une activité de tous les jours et de toutes les heures. Les confrères du P. Le Proust blâmèrent hautement un zèle qu'ils regardaient comme exagéré et contraire à l'esprit

de leur ordre ; mais lui, fort de la protection d'en haut, marcha toujours vers son but sans regarder en arrière et sans dévier d'un pas.

Ce qu'on raconte de sa charité est merveilleux. Après avoir récité, à minuit, l'office des religieux, il prenait à peine une heure de repos et se rendait à l'hospice, où il prodiguait aux malades les soins les plus pénibles et les plus rebutants ; mais il recommandait sur cela le secret le plus profond, afin que ses filles ignorassent quel était l'auxiliaire mystérieux qui leur était donné. Pendant longtemps, en effet, les hospitalières trouvaient chaque matin leurs salles rangées et nettoyées, sans savoir à qui elles devaient ces bons offices ; enfin, le P. Ange fut découvert : les religieuses lui représentèrent que cette pieuse fraude les empêchait de remplir elles-mêmes un des devoirs essentiels de leur vocation et le charitable fondateur dut renoncer à sa visite matinale.

Cet amour immense pour les pauvres, qui dirigeait toutes les actions du P. Ange, prenait sa source dans l'esprit de pauvreté évangélique dont il était pénétré.

Il pratiquait héroïquement cette vertu du détachement des choses périssables, qui est, avec le renoncement à la volonté propre, la base de la vie religieuse. On le voyait passer avec des habits usés, des chaussures en lambeaux, exposé



à toutes les injures de l'air. En voyage, il s'arrêtait dans les auberges de plus chétive apparence; allait, comme un mendiant, se coucher dans la grange ou dans l'étable et ne voulait jamais pour ses repas qu'un morceau de pain bis, qu'il partageait avec le premier pauvre qu'il trouvait sur son chemin. C'est ainsi qu'il parcourut la Bretagne pour y semer les maisons de sa congrégation. Si ses œuvres le faisaient admirer comme un grand homme, son costume et son genre de vie lui attiraient quelquefois les humiliations qu'il recevait comme une faveur de Dieu. Pour en témoigner sa reconnaissance, il se livrait avec une nouvelle ardeur à la pratique de la charité : s'il rencontrait un lépreux ou un pestiféré abandonné de tous, il allait s'asseoir à son chevet, le confessait, le soutenait dans l'agonie et ensevelissait de ses propres mains ce cadavre infect et empesté. Comme son divin Maître, il marquait ses traces par des bienfaits.

Le courage qui lui était nécessaire pour pratiquer de telles vertus, le P. Ange le demandait à une piété ardente et sincère. Il n'y avait ni travail, ni fatigue qui lui semblât un motif de s'exempter de la célébration des saints mystères. Un jour qu'il cheminait au milieu de l'été, tourmenté d'une soif ardente, il avala un peu d'eau; mais, tout aussitôt, se rappelant qu'il n'avait point encore dit la messe, il se prit à pleurer à chaudes larmes et sa douleur fut extrême.

Le 15 avril 1669, un coup bien rude et bien difficile à supporter vint frapper le P. Le Proust et l'ordre des Dames de Saint-Thomas; ce jour-là, la mère de La Pommerays, la principale fondatrice, la supérieure de la congrégation, rendait son âme au ciel.

Après avoir visité les maisons qui s'étaient successivement fondées en Bretagne, la mère de La Pommerays était revenue à Lamballe. Dans les premiers jours du mois d'avril 1669, le P. Ange l'envoya de nouveau à Saint-Brieuc : elle tomba malade en arrivant et, quelques jours après, elle n'était plus. La ville de Saint-Brieuc lui fit des funérailles magnifiques. Lamballe, à son tour, fit célébrer pour elle un service solennel auquel assistèrent tous les prêtres, les gentilshommes et les magistrats du pays. Le P. Ange regarda toujours la mère de La Pommerays comme une sainte et il disait souvent à ses religieuses : « Si vous voulez bien faire, souvenez-vous comment elle faisait et faites comme elle a fait. » Une sœur lui demandait un jour quelle avait été la principale vertu de la défunte : « Elle aimait toutes les vertus, répondit le P. Ange, mais sa soumission lui a mérité de grandes grâces et en a fait en peu une très-grande sainte. »

A la mère de La Pommerays succéda, en qualité de supérieure de la maison principale, la

mère Anne du Canton. Ce fut alors que le fondateur songea à rédiger les constitutions de sa société, désormais consolidée. La règle des Dames de Saint-Thomas n'est autre chose que la règle du Tiers-Ordre de Saint-Augustin; mais les constitutions ont voulu que la société fût gouvernée par une supérieure générale, élue par toutes les sœurs. La supérieure est secondée par des assistantes, élues comme elle. Les supérieures des maisons appartenant à la congrégation sont, au contraire, nommées et révoquées par la supérieure générale.

Aussitôt que les statuts furent dressés, la mère du Canton s'occupa de faire approuver l'ordonnement. Le roi accorda des lettres patentes, qui furent homologuées par le parlement de Bretagne. Ce fut encore la mère du Canton qui donna un habit monastique à ses religieuses et qui obtint que les filles de Saint-Thomas s'engageassent par des vœux.

Toutes ces affaires si importantes étaient à peine terminées, lorsque le P. Le Proust fut élu, en 1671, provincial de la province de Saint-Guillaume, qui comptait trente et une maisons, dont deux étaient situées en Lorraine. Cette charge importante le força d'abandonner, pour un temps, la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve. Son absence se prolongea pendant huit longues années; il revint en Bretagne, en

1679, pour ne plus s'occuper que de sa chère société, et le reste de ses jours fut entièrement consacré à assurer l'avenir de son œuvre.

La mère Anne du Canton sembla n'attendre pour mourir que le retour du P. Ange. En 1680, elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine. Se voyant à sa dernière heure, elle appela près d'elle toutes ses sœurs; elle leur recommanda l'amour des pauvres et l'obéissance à la règle, elle leur donna ensuite sa bénédiction et s'endormit paisiblement.

Les archives de la maison de Lamballe rapportent que, quelque temps après sa mort, la mère du Canton apparut, à différentes reprises, à toute la communauté réunie, pour édifier et instruire encore les religieuses qu'elle avait si bien gouvernées pendant sa vie. Des témoins oculaires racontent les détails de ces apparitions étranges; mais j'aurais peur, en les écrivant à mon tour, de jeter au vent le parfum caché de ces naïves légendes et je laisse, non sans quelques regrets, le soin de les publier à une plume moins profane.

La communauté de ville de Lamballe, voyant les heureux changements que les Dames de Saint-Thomas avaient apportés à l'administration du *Petit-Hôpital*, proposa, en 1684, à ces charitables filles de se charger également du second hospice de la ville, lequel était connu sous le nom de

*Grand-Hôpital.* Cette maison, fondée à je ne sais quelle époque, était destinée principalement à recueillir les enfants trouvés et les vieillards indigents. Les Dames de Saint-Thomas accédèrent aux désirs de la communauté de ville. Le 5 novembre 1684, la mère Jeanne Le Blanc de Boissanne entra au Grand-Hôpital. Elle était accompagnée d'une sœur converse et munie d'une petite somme d'argent que les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui avaient donnée.

Nous avons, écrit de la main de la mère Jeanne de Boissanne, le touchant récit de son entrée dans cet hospice, qu'elle venait régénérer. Ce manuscrit renferme des détails précieux qui nous montrent à nu l'état pitoyable où se trouvaient réduits les hôpitaux confiés à des économes mercenaires. La charité ne se tarife pas.

Lorsque la mère de Boissanne entra dans l'hôpital, elle fut fort étonnée de ne voir personne. Elle appela à plusieurs reprises, nul ne répondait; enfin, avec un long effort, une tête se souleva à demi, du milieu d'un tas de fumier, et dit d'une voix mourante : « Au nom de Dieu, assistez-nous ! » La religieuse découvrit alors ce quelque chose qui gémissait et rampait dans une paille infecte : c'étaient les enfants de l'hospice. Ils n'avaient vu personne depuis la veille et mouraient littéralement de faim; les moins affaiblis étaient allés mendier par la ville; les autres

autres restaient abandonnés, attendant la mort. La mère de Boissanne court à la cuisine, à l'office; tout était vide : elle dépêche la sœur converse vers la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui se hâte d'envoyer du vin, du bouillon, des biscuits et des œufs. Les pauvres enfants commencent à revivre; la religieuse, après avoir ainsi pourvu à leurs plus pressants besoins, voulut mettre ces petits malheureux plus à l'aise dans leurs lits; mais quand elle eut soulevé les misérables haillons qui les couvraient, elle reconnut qu'ils n'avaient, les infortunés, ni draps, ni chemises, ni couvertures; leur couche n'était qu'un monceau de guenilles toutes pourries et pleines de vers. A ce spectacle, la charitable hospitalière ne fut plus maîtresse d'elle-même; elle se prit à pleurer à chaudes larmes et elle s'abandonnait au découragement, quand survint M. Jacques Lesné, recteur de Saint-Martin : « Consolez-vous, Madame, dit le prêtre; il faut avoir confiance en Dieu; soyez leur mère; moi, je leur tiendrai lieu de père. » Il sortit, laissant la religieuse consolée, et, bien que la terre fût couverte de neige, et qu'il fût presque impossible de se procurer des fourrages, il revint, avant la nuit, avec deux charretées de paille et deux douzaines de couvertures. Le bon recteur ne s'en tint pas là; il visita les plus riches maisons de la ville et sa quête fut assez heureuse



pour que tous les enfants eussent des draps et des chemises et pussent être convenablement couchés dès le premier soir.

Ce seul exemple donne la mesure des misères affreuses que le P. Ange avait voulu soulager et du service immense que ce saint religieux rendit à l'humanité en fondant l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve.

Cependant, le pieux fondateur, affligé par des infirmités graves et succombant sous la fatigue de sa vie laborieuse, bien plus encore que sous le poids des années, comprit que sa carrière était finie et se retira pour mourir dans le couvent des Petits-Augustins de Paris. Il se prépara à la mort par un redoublement de piété; il voulut repasser, dans une confession générale, toutes les actions de sa vie; et, lorsqu'on lui apporta les derniers sacrements, il se fit mettre à genoux sur le sol et laissa éclater les sentiments d'amour et d'humilité dont son cœur était plein, dans une sublime paraphrase des Psaumes de la Pénitence. Il mourut le 16 octobre 1697.

On grava sur son tombeau cette épitaphe bizarre, qu'il ne nous est pas donné de comprendre :

Passant, si sur la terre on voyait des mélanges  
D'esprits célestes et de corps,  
Parmi les vivants et les morts  
Tel que fut celui-ci, tels tu verrais les anges.

La maison des Petits-Augustins, de Paris,

dans le cloître de laquelle fut inhumé le P. Ange, est aujourd'hui l'École des Beaux-Arts. En 1834, les Dames de Saint-Thomas, ayant appris que le cloître allait être démoli, obtinrent la permission de transporter les restes de leur fondateur, dont la Révolution avait respecté le tombeau, dans la chapelle de leur maison principale, rue de Sèvres. Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, voulut présider lui-même à cette translation et rendre ainsi un dernier hommage au bienfaiteur de la Bretagne.

Le P. Ange, avant de mourir, avait confié le soin de sa congrégation à Madame de Volvire du Bois-de-la-Roche, qu'il nomma procuratrice de l'ordre, et à la Mère de la Villemereux, supérieure générale. Les heureux progrès de cette société ont continué depuis lors : la tourmente révolutionnaire ne fut pour elle qu'une courte épreuve, et, en Bretagne, il y eut des maisons que les religieuses ne quittèrent pas même au plus fort de la Terreur.

Le Grand-Hôpital de Lamballe avait pour supérieure, en 1789, la Mère La Villéon, qui fit d'abord une espèce de soumission et assista à la messe des prêtres-jureurs; bientôt, repentante de ces démarches que réprouvait tout son ordre, cette religieuse se rétracta et dut quitter sa maison : dès le lendemain, on installa, pour remplacer les hospitalières, trois *citoyennes* dont je



tais le nom. Mais un débris de la communauté, une sœur converse, nommée Marie-Françoise, était restée comme une protestation vivante; au bout de quatre ou cinq ans, les autorités civiles, voyant que l'hôpital, sous l'administration des citoyennes, était précisément dans les conditions où la mère de Boissanne l'avait trouvé plus d'un siècle auparavant, demandèrent avec instance à Madame Walsh de Valois, générale de l'ordre, le retour des Dames de Saint-Thomas.

Le *Petit-Hôpital* de Lamballe ne fut jamais abandonné par les religieuses. La supérieure, la Mère de Mauny, fut bien incarcérée et remplacée aussi par une citoyenne; mais la Mère Boixière continua toujours de soigner les malades, et, comme on savait à quoi s'en tenir sur le compte des infirmières à gages, on laissa la bonne religieuse continuer à faire du bien.

La maison principale de l'ordre de St-Thomas est aujourd'hui et depuis longtemps la maison de Paris, où réside la supérieure générale; le *Petit-Hôpital* de Lamballe a été converti en maison de retraite pour les religieuses âgées et infirmes qui y sont envoyées de tous les autres couvents; c'est ainsi qu'elles viennent se reposer dans les lieux qui furent l'humble berceau de leur congrégation.

#### IV.

### LES SOEURS BLANCHES.

## LES SŒURS BLANCHES.

Les Demoiselles de Saint-Thomas de Ville-neuve se rattachent directement à l'institut charitable dont saint Vincent de Paule dota le catholicisme. Les Filles du Saint-Esprit, dont je veux fixer, pour la première fois, les traditions modestes, sont un des innombrables rameaux de l'arbre que le B. Pierre Fourier a planté dans l'Eglise de Dieu, et qui a pour fruits principaux l'éducation des petites filles et le soin des malades à la campagne.

On lit dans les *Annales Briochines* de l'abbé Ruffelet, sous l'année 1706 (1).

(1) ANNALES BRIOCHINES, ou *Histoire du diocèse de Saint-Briec*, par l'abbé Ruffelet, nouvelle édition avec une notice par M. S. Ropartz (L. Prud'homme, 1850 ; in-8° et in-12.).

« Premier établissement des Filles du Saint-Esprit dans la paroisse de Plérin. Cet établissement est dû à la charité d'une pauvre veuve nommée Marie Balavoine, qui, sous la direction de M. Leuduger, chanoine et scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc, s'était entièrement consacrée au service des pauvres malades. Elle inspira le même dessein à une pieuse fille appelée Renée Burel, ensuite à quelques autres, et devint ainsi, sans y penser, fondatrice d'une nouvelle société religieuse fort utile et déjà fort répandue. M. Allenou, recteur de Plérin, dressa des règlements pour cette société naissante, qui furent approuvés par M. de Montclus, évêque de Saint-Brieuc. Le principal but de cet institut est le soulagement des pauvres malades et l'instruction des petites filles de la campagne. Il s'est déjà étendu dans les évêchés de Nantes, Rennes, Saint-Paul-de-Léon, Quimper, Saint-Malo, Tréguier et Dol. Il a des établissements dans trois ou quatre paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc. Il serait à désirer qu'il en eût dans toutes. C'est la seconde société religieuse qui prend naissance dans le diocèse de Saint-Brieuc : celle des Filles de Saint-Thomas à Lamballe, environ 1659, et celle des Filles du Saint-Esprit, dans la paroisse de Plérin, en 1706. »

C'est, avec quelques lignes, encore plus laconiques et disant exactement la même chose,

insérées dans le Tome VI de l'édition *des Vies des Saints de Bretagne*, de M. l'abbé Tresvaux, tout ce que je sais avoir été imprimé touchant les Filles du Saint-Esprit.

Il ne faut pas être très-amoureux de ce qui concerne l'histoire de son pays pour trouver que c'est trop peu et que quelques détails ne seraient pas sans intérêt.

Ces détails, je les dois surtout à l'obligeance extrême des Dames du Saint-Esprit elles-mêmes qui ont bien voulu me confier les registres domestiques où sont consignées les traditions de l'ordre.

J'ai eu, de plus, le manuscrit de 1723, dont j'ai tiré la vie de M. Leuduger.

Enfin, M. Gaultier du Mottay, dont l'érudition n'est égalée que par l'inépuisable complaisance avec laquelle il met son savoir à la disposition de tous ceux qui s'occupent de notre histoire, a relevé pour moi plusieurs faits et plusieurs dates qui se rapportent à la fondation des Sœurs Blanches et qui sont consignés, soit dans les registres de Plérin, soit dans quelques titres des Archives des Côtes-du-Nord.

J'ai indiqué mes sources ; je n'y reviendrai plus. Rien ne me semblerait moins à sa place ici que le déploiement d'un bagage scientifique et critique. Je voudrais, au contraire, donner à ces récits toute la naïveté des vieilles annales

monastiques ; et pour cela je reproduirai souvent, sans changement aucun, les registres domestiques qui m'ont été confiés.

M. Leuduger, étant scolastique de la cathédrale de Saint-Brieuc, tant pour s'acquitter de cette charge que pour satisfaire à son zèle, qui embrassait toutes les bonnes œuvres, s'occupait très-activement de la création et de l'organisation des Petites Ecoles dans les paroisses. Il avait une parente, fille comme lui de paysans aisés, pieuse et dévouée qui songea d'abord à entrer chez les Ursulines. C'était Renée Burel. Je ne sais si ce fut de l'avis de M. Leuduger ou pour un autre motif, mais Renée Burel renonça aux Ursulines et se voua à l'œuvre des Petites Ecoles, après s'être simplement affiliée au Tiers-Ordre de Saint François. A côté de Renée Burel, il faut nommer Marie Balavoine : celle-ci, née aussi à Plérin, d'une famille de cultivateurs, était la pénitente de M. Leuduger. Elle était veuve. Elle s'unit à Renée Burel ; deux ou trois autres filles du Tiers-Ordre se joignirent à elles : sous la direction et le patronage de M. Leuduger et de M. Allenou de La Garde, recteur de Plérin, ces cinq femmes habitèrent ensemble au Légié, dans une maison appartenant à Renée Burel, et dont Mgr de Boissieux avait posé la première pierre. Le biographe de M. Leuduger affirme que le

scolastique contribua beaucoup de ses deniers à l'acquisition et à la construction de cette maison. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Leuduger rédigea pour l'usage de ces pieuses filles une sorte de règle, et leur prescrivit divers exercices qui furent approuvés par Mgr de Boissieux (1).

Il est de tradition dans l'ordre que dès le principe Renée Burel, Marie Balavoine et leurs compagnes prirent l'habit que les Sœurs du Saint-Esprit portent aujourd'hui et qui était exactement celui des femmes du peuple, à Plérin et dans les paroisses voisines, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle ; sauf la couleur qui est entièrement blanche. Dans l'origine, les Sœurs s'appelaient *Sœurs de la Charité* ou *Filles des maisons et écoles charitables*. Ce ne fut que plus tard qu'elles prirent le titre de *Filles du Saint-Esprit* : à cause de leur vêtement, le peuple les appela et les appelle encore *Sœurs Blanches*.

Renée Burel mourut en 1720. Par son testament du 8 décembre 1718, elle léguait à ses sœurs en Jésus-Christ, une rente de cinq perrées de froment, pour les aider à vivre en communauté, « à la condition qu'elles s'appliqueraient

(1) On conserve à la maison principale de l'ordre à Saint-Brieuc, un exemplaire de cette règle paraphé par Mgr de Fretat de Boissieux lui-même.



au soin des pauvres et des petites écoles charitables. » Cette date du 8 décembre avait déjà une signification dans la congrégation naissante. C'était le 8 décembre que Renée Burel et Marie Balavoine avaient pris l'habit. C'était la seconde fête de l'ordre ; la principale était la Pentecôte. Renée Burel ne l'oublia pas, et ce même testament contient un autre legs destiné à faire célébrer une messe chantée dans ce jour solennel.

Bien peu de temps après la mort de Renée Burel, l'école et la maison de charité de Plérin firent une perte encore plus grande dans la personne de M. Leuduger.

Mais la Providence avait déjà doté ces bonnes filles d'un protecteur, dont la vertu, le mérite et le dévouement devaient assurer l'avenir de la congrégation. C'était M. René-Jean Allenou de La Ville-Angevin (1) qui avait succédé, dans le rectorat de Plérin, à son oncle M. Allenou de La Garde. Les Sœurs du Saint-Esprit ne veulent pas reconnaître d'autre fondateur, et il est vrai que si M. Allenou de La Garde et M. Leuduger ont fondé l'école de Plérin et ont donné une règle particulière aux filles du Tiers-Ordre qui

(1) Cette famille maintenue au Conseil en 1708, portait un argent au chef endenché de gueule. (De Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*). La Ville-Angevin est un petit manoir de la paroisse de Pordic.

tenaient cette école, c'est M. Allenou de La Ville-Angevin qui a fait sortir de ce noyau une congrégation nouvelle, ayant sa vie propre, indépendante des divers Tiers-Ordres.

M. de La Ville-Angevin résolut d'abord de fixer au bourg même de Plérin l'école de la paroisse et le berceau de la société qui était dès-lors bien arrêtée. Le 5 février 1720, il acheta dans ce but, une vieille maison située au bourg.

Le 18 août 1724, il obtenait de M. Regnouard de La Villayers, seigneur de Couvran, la permission de réunir les « Filles de la Congrégation qu'il souhaite d'établir, dans la chapelle privée de Couvran. »

Dès l'année 1723, le biographe de M. Leuduger constate que l'école établie au bourg de Plérin est « la mieux formée de tout le pays et la plus nombreuse qui soit dans les campagnes. » Les classes proprement dites ne comptaient pas moins de quatre-vingts petites filles ; le dimanche, le nombre des écolières montait jusqu'à deux cents : car, beaucoup de jeunes filles et d'enfants qui ne fréquentaient pas l'école sur la semaine venaient le dimanche pour apprendre le catéchisme et les prières.

Par ailleurs, et pour remplir le double but de leur vocation, les Sœurs distribuaient aux pauvres malades qu'elles allaient visiter du linge et

des bouillons; elles pansaient les plaies et composaient des remèdes conformément aux ordonnances des médecins.

Le règlement de M. Leuduger contenait, en outre, la prescription de veiller à ce que les assemblées mensuelles du Tiers-Ordre (1) fussent régulièrement tenues.

Le 20 mars 1727, M. de La Ville-Angevin acheta une autre maison contiguë à la première, pour agrandir l'école.

Il y avait alors huit Sœurs : Marie Balaven ou Balavoine, de Plérin; Charlotte Corbel, de Plérin; Marie Allenou de Grands-Champs, de Pordic, nièce de M. de La Ville-Angevin; Louise Desbois, de Plérin; Marguerite Quémard, de Plérin; Angélique Allenou de Grands-Champs, sœur de Marie; Jeanne Sylvestre, de Plérin; Mauricette Majol, de Plérin. Ainsi, à l'exception des deux nièces du recteur, toutes étaient de pauvres filles de la paroisse de Plérin. Marie de Grands-Champs avait voulu être carmélite; sa santé s'y opposant, elle vint se mettre à la disposition de son oncle et amena avec elle sa jeune sœur. C'était en 1721.

Enfin, le 27 mars 1733, la congrégation se

(1) Les registres domestiques qualifient ce Tiers-Ordre de Tiers-Ordre du Saint Amour.

fondait définitivement, suivant acte au rapport de Perrier, « notaire royal apostolique. »

Le 11 avril suivant, M. Guibert, prêtre, chanoine de Saint-Guillaume et chapelain des Dames du Calvaire, adressait, au nom des Sœurs de Plérin, une supplique à l'évêque de Saint-Brieuc, pour qu'il lui plût d'approuver l'acte de fondation et de nommer Marie Balavoine, supérieure des dix Sœurs qui vivent en commun et « dont les exercices sont approuvés depuis près de vingt ans (1). »

Mgr Vivet de Montclus, accédant à cette supplique, donna sa sanction définitive le 24 avril, en nommant pour supérieure Marie Balavoine, ou plutôt en confirmant l'humble veuve dans le poste où l'avait placée l'humilité de ses compagnes (2).

A peine la congrégation était-elle régulièrement fondée qu'obéissant à l'esprit de prosélytisme qui est inhérent à toute œuvre basée sur la foi et sur la charité, elle accepta une maison que lui offrait, à Saint-Herblon, évêché de Nantes,

(1) Ce sont évidemment les statuts de M. Leuduger, approuvés, comme nous l'avons dit, par Mgr de Boissieux.

(2) Ce règlement définitif, approuvé par Mgr de Montclus, est l'œuvre de M. de La Ville-Angevin : il est très-remarquable que l'on y ait supprimé toutes les prescriptions relatives au Tiers-Ordre qui se lisaient dans les exercices de M. Leuduger.

M. le président de Cornulier. Le contrat est du 7 juillet 1733. Marie de Grands-Champs entra dans cette première fondation le 9 septembre de la même année. Elle n'y resta que le temps nécessaire pour bien asseoir cette maison, et revint à Plérin avec le titre d'assistante de Marie Balavoine, avec les pouvoirs réels de supérieure générale. Elle fut l'âme de la congrégation, surtout après le départ de M. de La Ville-Angevin qui, obéissant à son zèle, se voua aux Missions Etrangères et partit pour le Canada. Il y mourut vers la fin de 1748. On conserve aux archives des Filles du Saint-Esprit, un fragment d'une lettre écrite de Québec, dans l'Octave de tous les Saints, 1748, par M. de La Ville-Angevin, « à ses chères filles des écoles charitables (1). » Il leur rappelle leurs obligations et les exhorte à les remplir en leur disant qu'il a baptisé plu-

(1) Le registre des Sœurs Blanches ajoute ici que M. de La Ville-Angevin était alors évêque nommé de Québec, et qu'il mourut dans ce même temps avant d'être sacré; il y a erreur soit sur le siège épiscopal auquel était appelé M. de La Ville-Angevin, soit sur la date de la lettre; car Québec avait pour évêque, depuis 1740, Henri-Marie Du Breil de Pontbriand, qui mourut à Montréal, le 8 juin 1760, et eut pour successeur Mgr Jean (*alias* Olivier) Briant, natif de Plérin, qui fut élu en 1765, sacré en France en 1766, et qui est mort le 23 juin 1794. Mgr Briant avait suivi au Canada M. de La Ville-Angevin et fut grand-vicaire de Mgr de Pontbriand.

sieurs d'entre elles, qu'il leur a fait faire la première communion, qu'il a reçu leurs vœux, et la lettre qui est comme un commentaire des statuts, se termine par ces mots : « Voilà, mes chères enfants, les dernières instructions de votre ancien père, de celui qui a formé vos règles. »

Marie Balavoine mourut le 28 novembre 1744. Marie de Grands-Champs lui succéda dans la charge de supérieure générale : nous avons dit comment depuis longtemps elle remplissait, de fait sinon de droit, ces importantes fonctions. Pendant trente-deux ans, elle se montra véritablement supérieure par ses talents comme par ses vertus. Secondée par Catherine Briant, sœur de l'évêque de Québec, elle vit sa congrégation se répandre dans toute la Province et quatorze maisons furent fondées pendant la durée de son gouvernement. Dans les premiers mois de 1777, elle tomba en enfance. Par un sentiment de reconnaissance profonde et de respect filial, les Sœurs du Saint-Esprit lui laissèrent son titre. Elle acheva de mourir le 25 novembre 1779. Les chroniques de la congrégation entourent la vénérable figure de sœur Marie d'une sorte d'auréole et on la regarde avec raison comme la seconde fondatrice de l'ordre : la vénération qui garde sa mémoire, a consigné sur les registres domestiques les moindres traits de sa vie, avec une naïveté à laquelle l'esprit de famille laisse tout son charme.

Nous avons dit comment la première colonie des Sœurs Blanches fut implantée à Saint-Herblon, par le président de Cornulier. Nous allons produire la liste des maisons fondées en Bretagne, depuis la naissance de l'ordre jusqu'à la Révolution. En relevant les noms des fondateurs, il sera permis de douter qu'il y eût réellement besoin d'une demi-douzaine de bouleversements démocratiques pour doter chaque paroisse de Bretagne d'une école et d'une pharmacie.

Après Saint-Herblon, vint la maison de Marzan, évêché de Vannes, que créa au mois de juin 1743, Mademoiselle de Marzan. — En 1745, le comte et la comtesse de La Garaye appelèrent les Filles du Saint-Esprit à Taden; cette fondation permit à quelques-unes des Sœurs de recevoir, du célèbre comte lui-même, des leçons de chimie appliquée à la pharmacie. — La maison de Saint-Pol-de-Léon fut établie en 1747 par les Dames qui composaient le bureau de Charité de la ville. — Celle de Quimper, qui date du 29 mars 1749, dut son origine à dame Marie-Anne de Kersula, veuve de M. Charles-Florimond Cardé. — Madame de Cornulier, douairière, fonda Trévé, évêché de Saint-Brieuc, le 3 mars 1751. — M. le comte et Madame la comtesse de Brillhac du Crevy furent les fondateurs de la maison de La Chapelle, évêché de Saint-Malo, en 1756. — A Etables, l'acte officiel de création,

du 25 mars 1761, porte les noms des autorités de la paroisse; mais il est de tradition que cette fondation est due à la munificence du comte de La Garaye. — Lanvellec, évêché de Dol, le 16 avril 1762; fondateur, M. Louis Le Peltier, marquis de Rosambo. — Plougouven, évêché de Tréguier, le 24 juillet 1764; fondateur, M. le marquis de Kersauson. — Andel, évêché de Saint-Brieuc, le 5 novembre 1768; fondatrices, Madame veuve de Trémereuc et Demoiselle Françoise Hingant. — Derval, évêché de Nantes, le 16 juin 1774; fondateur, M. le comte de La Bourdonnaye de Montluc. — Pléguien, évêché de Saint-Brieuc, le 13 mai 1777; fondateurs, Madame veuve de Méhérenc de Saint-Pierre et M. le marquis de Saint-Pierre, son fils aîné (1). — Plœuc, évêché de Saint-Brieuc, en 1777; fondateur, M. le comte de La Rivière. — Plain-tel, même évêché, en 1778; fondateur, le même comte de La Rivière. — Blain, évêché de Nantes, le 6 avril 1778; fondateur, M. le duc de Rohan. — Trégomeur, évêché de Saint-Brieuc, M. le comte de Calan. — Plouaret, évêché de Tréguier. — Cette maison fut fondée par la congrégation elle-même avec des fonds qui furent versés par

(1) Cette maison a été rétablie le 6 janvier 1812, par Mademoiselle de Saint-Pierre.



une personne dont l'anonyme a été religieusement respecté.

Tel était l'état de la congrégation qui avait successivement compté cent dix-sept professes, quand la Révolution éclata. Catherine Briant la gouvernait depuis la mort de Marie de Grands-Champs. Le souffle révolutionnaire, qui balayait les institutions séculaires dont se glorifiait la France, ne pouvait manquer de disperser, à tout le moins, les petites familles religieuses qui peuplaient les modestes couvents des Filles du Saint-Esprit. Catherine Briant quitta la maison mère de Plérin, quand la place ne fut plus tenable, en 1793 : elle se réfugia tout auprès, dans la ferme de sa famille, au village de Saint-Eloy. M. Charles Rouxel-Villhelio s'empara de la maison abandonnée, et quand on se présenta pour accomplir les formalités préliminaires de la vente nationale, il protesta et se maintint en possession. On ne vérifia pas ce qu'il y avait d'étrange dans les prétentions du nouveau propriétaire et on ne passa pas outre. Cette pieuse ruse sauva la congrégation : car, dès la fin de 1799 ou les premiers mois de 1800, il fut possible aux Sœurs de reprendre la vie commune ; mais elles n'auraient plus trouvé d'asile, si M. Rouxel ne leur avait conservé l'humble maison qui fut leur bureau.

Les fondations eurent des sorts divers. La

maison de Taden qui avait pris une importance considérable et dans laquelle on donnait des retraites fort suivies, depuis 1769 ; celles de Derval, de Blain, La Chapelle, Trévé, Lanvellec, Plougouven et Plouaret, vendues nationalement ne furent jamais reconstituées ; les dix autres furent successivement rendues, à des époques plus ou moins reculées, à la congrégation. Deux des établissements ne furent pas abandonnés même au plus fort de la Terreur ; je veux dire Saint-Herblon et Saint-Pol-de-Léon. A Saint-Herblon, sœur Catherine Juhel et sa compagne furent, sur leur refus de déguerpir, mises en arrestation ; mais leur détention ne fut pas longue : la guerre civile donnait à la France une variété inconnue et héroïque de martyrs : on avait établi un dépôt de blessés à Saint-Herblon et une ambulance à Saint-Florent : sœur Catherine et sœur Marthe furent requises pour panser les blessés, et il ne fut plus question de les chasser une seconde fois de leur asile.

A Saint-Pol-de-Léon, toute la communauté avec sœur Christine Potier, supérieure, fut incarcérée. Quelques jours après, on vint demander à la supérieure de vouloir bien donner des soins aux malades de l'hospice. Sœur Christine le prit de haut et répondit qu'elle ne sortirait de prison que si on lui rendait ses compagnes, sa liberté, sa maison et ses instruments

de chirurgie : on se hâta de souscrire à ces conditions et pendant tout le reste de la Révolution, les Sœurs Blanches de Saint-Pol, par une exception qui honore à la fois la ville et les religieuses, purent ostensiblement et librement se livrer au soin des malades et aux autres devoirs de leur institut.

Les religieuses chassées de leurs maisons, se retirèrent dans leurs familles et y menèrent une vie plus ou moins cachée, pendant les jours affreux que cette génération eut à traverser. J'esquisse à grands traits l'histoire d'une de ces bonnes sœurs rentrées de force sous le toit paternel. Félicité-Marie de La Villéon, naquit à Plurien, le 12 mai 1749. Elle était si chétive et si frêle que l'on dût la baptiser au plus vite, et sans attendre le parrain et la marraine, on prit les deux premiers mendiants que l'on rencontra, pour tenir l'enfant sur les fonts baptismaux. Cette circonstance frappa beaucoup l'esprit de Mademoiselle de La Villéon, lorsqu'elle lui fut rappelée; elle y vit comme le signe providentiel qui la destinait à être la servante des pauvres. Quand elle eut atteint l'âge de dix-huit ans, elle entra au noviciat des Filles du Saint-Esprit; mais sa santé était si mauvaise que Marie de Grands-Champs la rendit à sa famille : la douleur de la jeune fille fut extrême, et quelques mois plus tard, soit que sa santé se fût affermie,

soit que sa persévérance eût touché le cœur de la supérieure, elle rentra au noviciat et fit profession le 16 septembre 1771. Elle était supérieure de la maison de Taden, quand l'orage révolutionnaire éclata; elle se réfugia au Fresche-Clos, paroisse de Pommeret, chez M. de La Villéon, son frère aîné. La demeure de ce gentilhomme se transforma à l'instant, et devint une école et un hospice. Sa sœur s'en alla chercher toutes les petites filles de Pommeret et tous les pauvres malades des environs. Quelque temps après, M. de La Villéon et toute sa famille furent arrêtés et jetés dans une maison de détention. Il ne resta au Fresche-Clos que deux enfants qui eussent été complètement abandonnés, si la Providence n'avait envoyé la sœur Félicité pour prendre soin de ses petites nièces et remplacer leur mère. Dans cette maison que la proscription avait si cruellement frappée, la religieuse proscrire elle-même, put compléter en paix l'éducation de ses nièces. Quand la plus jeune fut en âge de faire sa première communion, elle fut conduite par sa tante dans la paroisse de Quesoy, dont le recteur M. Boscher était resté caché au milieu de ses ouailles fidèles. Sœur Félicité disait que cette première communion, administrée dans quelque grange, au milieu de mille dangers qui menaçaient à la fois le prêtre, la religieuse et l'enfant elle-même, avait été pour

elle la source des plus douces et des plus vives émotions qu'elle eût ressenties. Quant à sa nièce, élevée sous de pareils auspices, elle se montra digne de son institutrice et se consacra plus tard à Dieu dans le monastère de Notre-Dame-de-Charité à Saint-Brieuc.

Cependant, parmi les religieuses qui rentrèrent à la maison mère de Plérin, dès que le calme leur permit de se réunir, on fut étrangement surpris de ne point compter des premières, sœur Félicité de La Villéon; d'autant plus que l'on songeait hautement à elle pour la mettre à la tête de la congrégation et la charger de sa restauration: mission délicate et difficile pour laquelle la sœur Catherine Briant semblait peu propre, surtout à cause de son âge. Or, c'était précisément le motif pour lequel Mademoiselle de La Villéon se tenait à l'écart. Elle le montra de la manière la plus claire; car on la vit apparaître en 1804, le lendemain du jour où la communauté eut solennellement élu Yvonne Cleich pour remplacer Catherine Briant; sûre désormais d'échapper à des honneurs qu'elle redoutait par dessus tout, l'humble récluse du Fresche-Clos, rentra dans le nid qu'elle s'était choisi dès son enfance et loin duquel elle se regardait toujours comme une exilée. Elle fut aussitôt chargée de diriger l'hospice de Ploërmel qui était tenu jusque là par des laïques et ne quitta cette

cette fonction que pour venir en 1814 prendre enfin la direction générale de la congrégation, à laquelle elle ne pouvait échapper deux fois. La Mère de La Villéon est à bon droit considérée comme la restauratrice de l'ordre. Elle rendit surtout aux Filles du Saint-Esprit l'immense service de leur donner pour supérieur ecclésiastique en 1827 M. l'abbé Le Mée, aujourd'hui évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. M. Le Mée a inspiré à la congrégation une vie nouvelle (1): c'est lui qui a bâti le splendide monastère de Saint-Brieuc, dans lequel a été transféré en 1834 le siège principal de l'institut; c'est lui qui a réformé la règle. Tout cela s'accomplit avec le concours de la sœur de La Villéon, qui fut supérieure pendant près de vingt-quatre ans. Elle mourut à son poste le 19 octobre 1838; elle allait atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

En 1830, a été posée la première pierre de la chapelle qui a été ajoutée au monastère de Saint-Brieuc, sur les dessins de M. Guépin, architecte.

(1) A. M. de La Ville-Angevin avaient succédé comme supérieurs ecclésiastiques: 1° M. de Robien, vicaire-général; 2° M. de La Nouë, vicaire-général, qui visita toutes les fondations de l'ordre; 3° M. Gofvry, vicaire-général; 4° M. Manoir, vicaire-général; 5° M. J.-M. de Lamennais, vicaire-général; 6° M. de Nantois, vicaire-général; enfin M. Le Mée, qui a voulu rester supérieur des Sœurs Blanches, même après son élévation à l'épiscopat.

La congrégation du Saint-Esprit, qui, au moment de sa restauration après la Terreur, comptait dix maisons et cinquante-huit religieuses, possède aujourd'hui cent trente-deux établissements disséminés dans les cinq départements de la Bretagne, à laquelle elle se consacre exclusivement et dont elle a toujours refusé de sortir, et le nombre des professes est de cinq cents.

V.

**MENEZ-BRÉ.**



## MENEZ-BRÉ.

Si la montagne de Bré a aujourd'hui une célébrité, à nulle autre inférieure, dans toute la haute et la basse Bretagne et dans les provinces limitrophes, elle ne la doit qu'aux foires importantes qui se tiennent sur son extrême sommet.

Mais l'Armorique est une terre privilégiée, et, comme la Grèce classique, elle n'a pas un pic si abrupte et si inculte, un rocher si nu et si désert, sur lequel on ne puisse récolter une fleur de la légende ou de l'histoire.

Tandis que les maquignons et les bouviers marchanderont à Bré les produits recherchés de toutes les races bretonnes, car Tréguier, Quimper, Léon, Vannes et Saint-Brieuc, se donnent

là rendez-vous, le voyageur lettré qui se sera agenouillé dans la chapelle assise au plus haut sommet de la montagne, sous le vocable de Saint Hervé, pourra, au retour, inscrire sur son album quelques traditions locales, dont les unes remontent aux temps merveilleux où l'histoire de chaque peuple est un poème, et les autres nous sembleraient d'hier, si la Révolution n'avait pas mis des siècles entre hier et aujourd'hui.

— « L'avenir entendra parler de Guinclan. Un jour les Bretons élèveront leurs voix sur le Menz-Bré, et ils s'écrieront en regardant cette montagne : ici habita Guinclan ; et ils admireront les générations qui ne sont plus et les temps dont je sus sonder la profondeur. »

Guinclan, qui habita sur la montagne de Bré, était un barde célèbre du V<sup>e</sup> siècle, que Nennius n'hésitait pas à mettre sur le même rang que Talhaern, Aneurin et Taliésin, les grands prophètes de la Bretagne insulaire. « Guinclan, dit le P. Grégoire de Rostrenen (*Dictionnaire Français-Breton*, t. II, p. 468) Guinclan, dont j'ai vu les prophéties à l'abbaye de Landévenec entre les mains du R. P. D. Louis Le Pelletier, était natif du comté de Goélo, en Bretagne Armorique, et prédit, environ l'an 450, comme il le dit lui-même, ce qui est arrivé depuis dans les deux Bretagnes. » Le curieux manuscrit de Landévenec, qui n'était nécessairement qu'une copie

et que D. Le Pelletier faisait remonter au XV<sup>e</sup> siècle, a été emporté par l'ouragan du vandalisme révolutionnaire, et c'est à grand peine que nos érudits peuvent aujourd'hui recueillir de la bouche des paysans des fragments plus ou moins authentiques des chants de Guinclan.

La tradition porte que Guinclan était païen, elle ajoute, dit M. de la Villemarqué, que le barde « fut longtemps poursuivi par un prince étranger qui en voulait à sa vie. Ce prince s'étant rendu maître de sa personne, lui fit crever les yeux, le jeta dans un cachot où il le laissa mourir, et tomba lui-même, peu de temps après, sur un champ de bataille, sous les coups des Bretons, victime de l'imprécation prophétique du poète. »

Après la figure de cet illustre barde, que rappellent encore les chanteurs aveugles qui sollicitent votre aumône au milieu de la foire, la légende évoque, sur cette même colline de Bré, la silhouette grandiose d'un autre aveugle, du Patron de la chapelle, de saint Hervé le thaumaturge. Je renvoie le lecteur à Albert Le Grand, et je ne cite que l'épisode de la vie de saint Hervé, qui eut pour théâtre la montagne dont j'esquisse la monographie.

Commore, scélérat titré, qui tenait sous sa loi tout le Nord de l'Armorique, et qui dispute à Gilles de Retz l'horrible gloire d'avoir servi de

type à la monstrueuse figure de Barbe-Bleue, avait mis le comble à ses crimes en massacrant sainte Triphine, sa femme, fille du comte de Vannes. Les évêques armoricains se réunirent en synode pour frapper l'assassin d'une excommunication solennelle. Cette assemblée ne se pouvait célébrer en une ville quelconque, à cause de la crainte du tyran; on se donna rendez-vous sur le sommet désert du Menez-Bré, et ce fut là que se tint le concile. L'évêque de Léon voulut que saint Hervé, son diocésain, l'y accompagnât, et comme saint Hervé était privé de la vue, et marchait toujours pieds nus, leur marche fut lente et ils arrivèrent les derniers. Cela fit murmurer un des membres de la réunion, qui s'écria en colère : « Cela valait bien la peine de nous faire attendre pour cet aveugle ! » Saint Hervé répondit avec douceur : « Mon frère, pourquoi me reprochez-vous ma cécité, Dieu ne peut-il pas vous rendre aveugle aussi bien que moi ? » Incontinent, l'autre tomba à terre, le visage couvert de sang, et perdit la vue. Les assistants supplièrent saint Hervé de le guérir : le saint demanda un peu d'eau bénite; mais il n'y avait point d'eau en un lieu si élevé. Le thaumaturge fit le signe de la croix en terre avec son bourdon, on creusa à l'endroit indiqué et on trouva une belle source. Les évêques présents donnèrent leur bénédiction à l'eau miraculeuse dont

on lava les yeux de l'aveugle qui recouvra la vue, « et en mémoire de ce miracle, fut au sommet de cette montagne édifiée une chapelle en l'honneur de Saint Hervé et des Saints de Bretagne. »

Bien des siècles après, cette même chapelle devint le sujet d'un interminable procès que je vais essayer d'exposer, en abrégant beaucoup : mon intention étant de faire connaître les parties belligérantes beaucoup plus que les détails du litige.

Les religieux de Bégard ayant obtenu du Roi la création de deux foires, dont ils devaient recueillir les bénéfices à la coutume, et qui se tiendraient sur la montagne de Bré, la première le 2 août, et la seconde le 22 septembre de chaque année, présentèrent requête au sénéchal de Lannion, pour se faire mettre en possession des droits de ces deux foires et pour régler l'ordre du marché. En conséquence, le 2 août 1638, vers les huit heures du matin, au milieu d'une grande affluence de peuple que la foire avait attirée, le sénéchal vaquait à la mise en possession des Religieux et à l'assignation des places de chaque denrée, « sçavoir : jouxte la muraille au dehors du cimetière, du costé de l'espître, pain, viande et fruiets; vis-à-vis de la sortie dudict cimetière, vers la maison que lesdicts religieux ont fait bastir, audict Ménébré, du costé

du levant : beurre, fil, lin, chanvre et toiles; de l'autre côté du cimetière, aussy vis-à-vis du jardin, estant jouxte et au derrière de ladicte maison : le marché du bled et grains; entre ledict cimetière, du côté de l'espître et une pièce de terre, cernée de fossés : le marché de toutes sortes de bestiaux : » quand en l'endroit se présentèrent MM. du Cleuziou, de Runegoff, du Porzou et du Largez, qui protestèrent contre tout ce qui se faisait là, en fraude des droits de leurs seigneuries sur la montagne.

Déjà M. du Cleuziou avait obtenu le 16 septembre 1632, une sentence du présidial de Rennes qui, contrairement aux prétentions des moines de Bégard, l'avait autorisé à réintégrer ses armes sur la maitresse vitre de la chapelle.

Le procès recommença comme de plus belle et ne se termina qu'en 1730, par une transaction passée entre RR. PP. D. Jan Le Normant, prieur; D. François Thebault, sous-prieur; D. René Moulin; D. Bonaventure Hervieu; D. Barthelemy Dandin; D. Jean-Baptiste Morin; D. Louis du Boys, procureur; D. Claude Le Garelès; D. Jean Pennel et frère François Neuzic, composant la communauté de Bégard, ordre de Cîteaux, d'une part; et Messire Joseph-Marie Raison du Cleuziou, d'autre part. Cette transaction consacrait tous les droits prétendus par

M. du Cleuziou. Le procès n'avait pas été sans aigreur; mais les religieux s'étaient enfermés. Ils accusaient M. du Cleuziou d'avoir falsifié les armes de l'abbaye, qui étaient celles de Bretagne et qui se trouvaient en la chapelle de Bré, et d'y avoir, en mutilant quelques hermines dont on avait fait des annelets, substitué celles du Cleuziou, qui sont aussi d'hermines à trois annelets de sable. M. du Cleuziou répondait : « à côté des prétendues armes de votre abbaye, que vous dites mutilées par moi, et en alliance, se voit un écusson vairé; voulez-vous me dire comment une abbaye a des alliances, et avec qui un de vos abbés s'est marié jadis? — Or, moi j'ai des alliances, et cet écusson, juxta-posé au mien, est celui des Kergorlay, vairé d'or et de gueules, et il est là, parce que un de mes ancêtres maternels, Mahé du Cleuziou, épousa au XVI<sup>e</sup> siècle, Jeanne de Kergorlay. » L'argument portait : les moines le sentirent. Ils s'avisèrent alors qu'ils avaient eu jadis deux abbés de la maison de Kernavanois, qui porte vairé d'or et de gueules, au canton d'argent semé de cinq hermines. Ce fut une précieuse découverte, et D. du Boys, le procureur de l'abbaye, qui paraît avoir été l'âme de cette affaire, dans les derniers temps, et que la lettre suivante fera connaître, se promettait de l'exploiter avantageusement contre M. du Cleuziou.



« Bégar, ce 11<sup>e</sup> juillet 1729. — Mon très-Révérend et très-honoré Prieur, MM. le procureur du roy et l'alloué de Lannion, Kervennou et Desportes, ont passé ici ce matin pour aller à Rennes. Les deux premiers y vont à ce que l'on m'a dit pour les instigations que leur suscite M. de Garjean ; mais je crois bien qu'ils feront leur possible pour nous faire supporter l'endos de l'affaire de Lannion. Le nommé Geffroy vient d'être condamné à être pendu et à avoir la langue coupée, en confirmation de la sentence des juges de Lannion. Je crains fort qu'étant auparavant appliqué à la question, il ne déclare avoir commis les crimes sous notre fief. Le commissaire, en le tournant un peu, pourra peut-être bien le porter à ce faux ou vrai aveu. J'ai averti M. Riou de tout, et aussitôt que le condamné passera par ici, je me rendray au moment à Lannion pour sçavoir le vent du bureau, afin de pouvoir vous en informer. J'ay été surpris, mon très-honoré prieur, de ne pas recevoir, l'ordinaire dernier, de vos nouvelles, et surtout par rapport au jugement de Geffroy. Pitteu, par erreur, m'a mandé que c'estoit Le Goff qui avoit été condamné à être pendu, et qu'à l'égard des autres on avoit tardé de faire droit jusqu'à exécution de l'arrêt.

« Monseigneur de Tréguier nous surprit ici le samedi au soir, en nous envoyant seulement un

expres une petite demi-heure avant son arrivée. Nous fimes de notre mieux. Il en partit le dimanche à six heures pour faire sa visite à Coatacorn et de là à Tréguier.

» J'arrive dans le moment de Bré avec le dénommé dans le petit billet, qui m'a fait voir clair comme le jour, que ce sont les armes de M. l'abbé de Kernavanois qui sont à Bré, et les mêmes que celles de Saint Eflam. Nous avons mal exposé que c'étoient toutes des hermines qui étoient dans la partie de Bretagne : il n'y avoit que les cinq premières qui formoient le premier quartier de Bretagne. Le second quartier, directement au-dessous, étoit trois vaires dont on a visiblement pratiqué des hermines, et les trois annelets ont été pratiqués dans les vuides entre les vaires. Jeudy prochain, je vous envoie une description dudit écusson, parce qu'il est tard et que je veux faire partir Quilgars demain à quatre heures. Les hermines d'en bas et les hermines d'en haut sont toutes différentes ; celles pratiquées au dépens des vaires ont des pointes dans le bas et sont beaucoup plus larges et au niveau des autres vaires, et les hermines du franc quartier d'en haut n'ont point de pointe et sont beaucoup plus étroites et plus allongées. Rien n'est si facile que de faire d'un vaire une hermine. Tous céans se portent bien, à l'exception de dom Bonaventure et de Dandin qui ne sont pour

tant que faibles et point alités. J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur, F. du Boys. »

P. S. « Consultez sur la situation présente de l'écusson qui, pour sûr, est telle que je vous l'expose, et s'il ne conviendrait pas de présenter une nouvelle requête en forme de désistement de ce que nous avons avancé que la partie de Bretagne était toute d'hermine et qu'on y avoit pratiqué trois annelets au dépens de trois desdites hermines, ce qui n'est pas vrai, puisque les hermines sont pratiquées en l'endroit et au dépens des vaires. »

Ou je me trompe, ou D. du Boys était un rusé compagnon, et ceux qui l'avaient nommé procureur de l'abbaye, n'avaient fait que rendre justice à son genre spécial de mérite.

L'adversaire, M. du Cleuziou, n'était pas de même nature et je le crois tout-à-fait incapable d'avoir falsifié les armoiries d'autrui pour y substituer plus ou moins adroitement les siennes. En effet, M. Joseph-Marie du Cleuziou vécut et mourut en odeur de sainteté. Nous avons ses mémoires écrits de sa main, en trois ou quatre pages. Je ne crois pas qu'il existe une autobiographie plus franche et plus sincère dans son exquise simplicité, et je ne résiste pas au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur ce portrait en pied d'un gentilhomme breton « fait par lui-même. »

« Je suis né à Lannion, le 8 février 1685, baptisé dans l'église paroissiale, et tenu sur les fonts par deux pauvres de l'hôpital. On me donna les noms de Joseph-Marie. J'avois quatre sœurs, dont deux religieuses, une mariée, et l'autre est morte fille. Je perdis mon père à l'âge de sept ans. Ma mère nous mena l'année suivante à Tréguier, où elle mourut deux ans après. Mon tuteur m'envoia chez le recteur de Châtelaudren, où je fus deux ans. D'où j'allai au collège, à Rennes, où j'eus le malheur de trouver des libertins, qui abusèrent de ma facilité pour me corrompre. Je fus admis à la congrégation de la Sainte Vierge; je reçus le petit habit du Mont-Carmel et fus reçu à la confrérie du Rosaire. Ces protections de Marie m'ont préservé de bien des malheurs, tant à Rennes qu'à Paris et au service, où j'entrai, dans la seconde compagnie des mousquetaires, au mois de mars 1703. J'y fis campagne, en Flandre et en Allemagne. J'avois perdu mes chevaux et mon équipage en Allemagne, à l'exception de mon cheval de compagnie, qui me rendit à notre quartier de Nemours et qui y mourut aussi; et comme je n'étois pas en état de me remonter, ne touchant guère d'argent de la maison, depuis que mon tuteur, qui m'avoit fait émanciper, ne se mêloit plus de mes affaires, je quittai le service en 1705 et je me rendis à la maison que je trouvai bien délabrée, par le dé-

faut de réparations, et sans aucun meuble. Je pensai donc à m'établir. Pour m'y disposer, je fis une retraite au séminaire de Tréguier, et Dieu me fit la grâce de rencontrer une épouse vertueuse et de bonne maison — (Marie-Anne Hingant de Kerduel), — avec une bonne dot en rente et en argent, ce qui me mit en état de me meubler et de m'arranger. J'épousai le 29 juin 1706, et Dieu bénit notre mariage de trois enfants : Madeleine-Jeanne, Pierre-Jean-Marie et Elisabeth. Mais au bout de cinq ans et trois mois, j'eus le malheur de perdre mon épouse. Je pensai alors à me rendre d'Eglise; mais comme mes enfants étoient en fort bas âge et demandoient mes soins, et que d'ailleurs j'avois entrepris de rebâtir ma maison, je demurai dans l'état où j'étois. L'éducation de mes enfants et mon bâtiment m'occupèrent longtemps, et dans la suite je me trouvai chargé d'une tutelle fort onéreuse et de procès qui demandoient toute mon attention. Mon fils ayant épousé M<sup>lle</sup> de la Boëssière, en 1740, je pensai à me retirer du monde; mais elle mourut au bout de l'an, sans lui donner d'héritiers. Ma fille cadette tomba aussi dans une maladie de langueur, dont elle est morte. Je ne pus me résoudre à quitter mes enfants dans cet état. Mais après la mort de ma fille, mon fils ayant épousé M<sup>lle</sup> Françoise-Claude de Kergariou de Kergrist, de bonne maison, riche et de

bonne conduite, je pensai à travailler uniquement à mon salut. J'allai d'abord à la Chartreuse d'Auray, au mois de juin 1746; mais n'y ayant pas trouvé le P. Prieur, qui étoit allé au chapitre à Grenoble, je ne pus avoir de réponse positive. Sur ces entrefaites, les Anglois ayant entrepris le siège de Lorient, je m'y rendis avec les autres gentilshommes. D'où étant allé au Port-Louis et passant auprès des Recollets de Sainte-Catherine, je fus inspiré de m'y retirer; et ayant communiqué mon dessein au père Supérieur, ex-provincial, j'y passai six mois, au bout desquels je pris l'habit du Tiers-Ordre de saint François, et, un an après, je fis profession entre les mains du même père Supérieur, à présent Provincial. Je passe tous les ans quatre mois dans cette communauté, y vivant comme les religieux, et le reste de l'année au Cleuziou ou au Guerlosquet. Je dis tous les jours les petites Heures canoniales, ou l'Office de la Sainte Vierge, Vêpres et Complies, sept *Pater* et sept *Ave* pour la confrérie du Mont-Carmel; je dis aussi tous les jours l'Office de la sainte Croix et le Chapelet, le plus souvent qu'il m'est possible, hors le temps que je suis en voyage ou malade. Je fais abstinence les mercredys et les Avents. Je me conforme cependant aux maisons où je me trouve pendant les Avents et les mercredys, ne voulant pas que l'on fasse d'ordinaire particulier pour

moi : le tout suivant les règles qu'en a faites notre père Saint François. Je suis aussi associé à la Frairie Blanche, établie dans l'église Notre-Dame de Guingamp, par le duc Pierre II, pour entretenir l'union entre l'Eglise, la noblesse et le tiers-état. Je désire être participant des prières et bonnes œuvres qui s'y font. Telles sont les résolutions que j'ai prises, comme il est porté par la règle ; le tout à la plus grande gloire de Dieu. *Amen.* — Au Guerlosquet, le 28 aoust 1752. — Joseph-Marie RAISON, Frère du Tiers-Ordre de la Pénitence. »

Au-dessous, une main étrangère a écrit :  
« M. Du Cleuziou est mort au Cleuziou, le 20 janvier 1754. »

VI.

LES DIX CAILLOUX  
DES R. P. CAPUCINS

DE GUINGAMP.



LES DIX CAILLOUX.

## DES R. P. CAPUCINS

DE GUINGAMP.

Ceci n'est autre chose que le récit de la fondation d'une maison de Capucins, au XVII<sup>e</sup> siècle. Or, précisément parce qu'elle ne date pas encore de trois cents ans, cette histoire, que je n'ai pas trouvée sans intérêt, est complètement inconnue. Grâce aux travaux des Bénédictins, nos érudits, et ils ne sont pas rares, savent par cœur le moyen âge breton; en revanche, tout le monde ignore l'histoire des générations qui ont vécu immédiatement après la réunion définitive de la Bretagne à la France. Les Bénédictins ne sont point allés jusque-là. Cependant, cette époque de transition vaut la peine d'être étudiée; le calme qui suivit en Bretagne les

troubles de la ligue donna un libre essor à l'activité littéraire, artistique, administrative de nos cités; un grand nombre de monuments, d'institutions utiles date de ce temps-là; et, ce qu'il y a de curieux à observer, c'est l'originalité typique que conservent encore les mœurs bretonnes, malgré l'anéantissement de notre nationalité. A ce point de vue, j'aime autant une anecdote du XVII<sup>e</sup> siècle qu'une chronique du XIII<sup>e</sup>.

Je reviens aux R. P. Capucins de Guingamp. L'histoire officielle de la fondation de cette maison est très-courte, et la voici telle qu'on la trouve écrite dans les registres des délibérations de la communauté de ville :

« Du 28 décembre 1614. Délibérans : M. le gouverneur, les vicaires, les juges de Guingamp, les maires, habitants. Sur la remontrance du sieur maire, que l'on avoit désiré un couvent de Pères Capucins en cette ville, que même plusieurs gentils-hommes voisins et notables bourgeois s'étoient assemblés chez M. le Gouverneur à cet effet, et avoient donné charge audit sieur maire de le proposer à ladite assemblée : les habitants, ainsy que cy-dessus assemblés ont été unanimement d'avis, sous le bon plaisir de Madame de Mercœur, de faire humbles prières et supplications à Monsieur le Provincial de l'ordre de Messieurs les révérends pères Capucins et à Messieurs les révérends pères deffiniteurs du

dit ordre, à ce qu'il leur plaise accorder aux dits un couvent et famille des dits religieux capucins. »

Si ce procès-verbal vous portait à penser que les religieux mendiants, appelés par des vœux unanimes, n'eurent qu'à se présenter aux portes et à entrer dans la maison où on semblait les souhaiter si ardemment, vous vous laisseriez, une fois de plus, induire en erreur par l'histoire officielle. Un petit manuscrit de 1675, dont je dois la connaissance à M. A. de Barthélemy, nous révèle ce qu'il y a de vrai sous les obséquieuses formules du registre municipal, et nous raconte en détail les épreuves que les révérends Capucins et les personnes pieuses qui les patronaient eurent à subir, avant de pouvoir établir une maison de l'ordre à Guingamp.

Les Capucins, introduits en Bretagne par le duc de Mercœur, y devinrent bientôt extrêmement populaires. Il y avait, du reste, bien des points de contact entre ces religieux et les populations bretonnes. Le mendiant, dans toute la Bretagne, est un être sacré; à plus forte raison quand ce mendiant portait le froc et distribuait, en échange de l'aumône, les consolations de l'Évangile.

Déjà plusieurs des villes voisines avaient des couvents de Capucins, et, depuis 1591, Guingamp avait perdu les Cordeliers, qui avaient

quitté leur monastère de la Terre-Sainte, ruiné par le prince de Dombes, pour aller habiter Grâces. Deux personnes de piété conçurent alors le dessein de rendre à Guingamp les prédicateurs populaires qu'il n'avait plus, et de remplacer les Cordeliers par des Capucins. Il fallait d'abord trouver des patrons puissants pour l'œuvre projetée, car les deux bonnes âmes qui en avaient eu la pensée étaient incapables d'agir avec leurs seules ressources. On en parla à la vieille marquise de Locmaria, qui prit la chose avec chaleur; puis à l'abbé de Bégard, messire Jean Fleuriot, qui résidait à Guingamp, et qui promit, si l'on voulait fonder le couvent en cet endroit, de concéder la chapelle de Saint-Léonard, qui dépendait du prieuré de Saint-Sauveur, dont il était titulaire, et d'aider en outre aux constructions pour une somme de trois cents livres. Ce premier feu ne tint pas. Je ne sais quel petit cousin de la marquise de Locmaria, seigneur de haute qualité, de belles manières et peu dévot, vint visiter la bonne dame. Celle-ci n'eut rien de plus pressé que de réclamer une aumône pour ses chers Capucins. Non-seulement le cousin refusa l'aumône, mais il fit si bien auprès de la marquise, qu'il la dégoûta complètement de ses premières idées, et qu'elle n'en voulut plus entendre parler. Cette défection découragea les associés, et il semblait que l'œuvre dût être désormais abandonnée. Il

Il passait souvent par Guingamp des Capucins de la maison de Morlaix; on leur raconta ce qui était arrivé. Ils conseillèrent de ne pas perdre tout espoir, et de faire seulement en sorte que le prochain Carême et le prochain Avent fussent prêchés à Guingamp par un prédicateur capucin nommé le P. Jean-François de Saumur. On y réussit. Le P. Jean-François commença par amener à lui M. Guillaume de Coatrieux, marquis de la Rivière, gouverneur de la ville. Ce seigneur était tourmenté, depuis plusieurs années, par la goutte et d'autres cruelles souffrances. Il voulut que les conférences relatives à la fondation du nouveau couvent se tinssent chez lui, et il y prit une part active. On songeait toujours à la chapelle de Saint-Léonard, d'autres préféraient Notre-Dame de Rochefort; quand un jour, en se promenant, le P. Jean-François avisa le manoir du Penquer, où s'étaient logés les Jacobins, après qu'on les eut obligés de quitter l'abbaye de Sainte-Croix, qui leur avait offert un asile momentané, lors du sac de leur couvent, en 1591. Ce lieu sembla au capucin plus convenable qu'aucun autre. Il appartenait au marquis de la Rivière. D'un côté, on savait que le marquis était mécontent des Jacobins, dont il ne pouvait obtenir le paiement de la rente convenue à titre de bail; mais on savait aussi que plusieurs habitants de Guingamp convoitaient cette

propriété et avaient fait des offres très-avantageuses. On se décida néanmoins à hasarder une proposition directe au marquis de la Rivière. La chose fut amenée de loin; le marquis répondit vaguement qu'il n'eût point été mécontent de voir les Capucins logés au Penquer. Il fut souvent reparlé de cette affaire, et ce qui en hâta singulièrement la solution, c'est que, le jour même où il manifesta le dessein de donner le Penquer aux Capucins, M.<sup>e</sup> de la Rivière, qui, comme nous l'avons dit, était tourmenté depuis six ans de la goutte et d'une fièvre quarte qui l'avait réduit à l'extrémité, trouva tout à coup une amélioration extraordinaire dans sa santé, « et l'on veid, dit notre manuscrit, comme par miracle, deux à trois jours après, le dit seigneur relevé et remis en tel estat qu'il estoit nécessaire pour conclure l'acte et contract de ce don. » Il se consacra dès-lors tout entier au succès de cette œuvre, et, de son côté, Madame de Coatrieux y contribua de tout son pouvoir. Le P. Jean-François de Saumur se retira sur ces entrefaites, après avoir déclaré qu'il avait mission d'accepter, au nom de son ordre, la fondation de Guingamp.

Il ne restait plus à obtenir que le consentement de la communauté de ville. La chose ne paraissait pas facile. Les Jacobins, furieux de se voir chassés du Penquer, usaient de tout leur

crédit pour exciter les esprits contre le nouveau couvent. Déjà les bourgeois avaient fait une sorte d'assemblée préparatoire, qui s'était tenue sous la halle, et dans laquelle s'était manifestée une vive opposition contre les Capucins. Cette réunion députa deux de ses membres, amis particuliers de M. de la Rivière, pour faire connaître au gouverneur le résultat de la délibération, et lui dire que la communauté se sentait trop pauvre et trop grevée pour pouvoir accepter une nouvelle charge. Le marquis répondit sèchement aux députés « qu'il estoit marry de ce que eux, ses amis, avoient pris cette charge et commission, et qu'il eust voulu pour somme notable qu'ils ne l'eussent jamais acceptée. » Il les rudoya et les renvoya en disant encore : que « quand il n'y auroit autre que luy seul, il bastiroit le dit couvent et nourriroit les ditz pères Capucins. »

L'entrevue avait lieu en présence d'un capucin, le R. P. Jean-Baptiste d'Avranches, qui jugea bon d'ajouter quelques paroles persuasives aux menaces du gouverneur; il affirma aux Guingampais; « que quand ilz auroint senty le bien quy leur seroit procuré par les diets pères, la consollation qu'ils en recevront, ils loueront Dieu et le remerciroint d'un si grand bien, et qu'ils n'estoient si grands mangeurs, qu'ils deussent appréhender l'aulmosne qu'ils donneront,



pour laquelle ils recevront mille bénédictions du ciel. »

Les amis des Capucins ne comptaient pas tant sur l'influence du marquis de la Rivière et sur l'éloquence du P. Jean-Baptiste, qu'ils n'eussent encore quelques inquiétudes sur l'issue de l'assemblée générale qui allait avoir lieu : « la quelle se fist en l'esglise de Notre Dame, au cœur d'icelle, en présence du saint Sacrement, où l'affaire proposée à tous en général, et demandé l'avis de tous ceulx qui le meritoient, Dieu miraculeusement extorqua un consentement général, *nemine contradicente*, excepté un seul habitant, qu'y dict pour raisons ce que ces députés cy-devant avoient fait entendre au dict seigneur. Et néanmoins (chose merveilleuse) la mesme assemblée, s'étant retirée en la nef de l'esglise, n'estoit aucunement disposée à cette affaire : ains l'on n'entendoit qu'un murmure dans l'esglise, redisant les mesmes frivoles raisons que de précédant. L'on remercia Dieu de cet heureux consentement, y ayant présidé et acheminé l'affaire, à tel poinct qu'il ne falloit plus que planter la croix, à quoy sans perdre temps l'on se disposa. » Le marquis de la Rivière donna un bel arbre de sa terre de Goaz-Hamont, tout proche de la ville. On l'apporta dans le *grand portail* de l'esglise Notre-Dame, où les ouvriers le travaillèrent.

Les murmures n'étaient pas complètement apaisés, quand arriva le jour fixé pour le *plante-ment* de la croix; mais cette journée dissipa bien des préventions. La cérémonie se fit avec pompe. M. de Kerbic, grand-vicaire de Tréguier, remplaça l'évêque absent, et officia dans toutes les cérémonies. Toute la noblesse des environs entourait le gouverneur, « auquel on veid les larmes aux yeux, de joye qu'il avoit, de voir l'effect de ses bonnes intentions accompli, et luy rellevé de malladye invétérée. » Le trajet ne fut pas assez long pour satisfaire la dévotion de tous ceux qui voulaient porter la croix sur leurs épaules. Le P. Jean-Baptiste marqua chaque station par une exhortation appropriée à la circonstance, et ses paroles furent trouvées pleines d'éloquence et d'onction.

Cela se passait le 15 novembre 1615; neuf ans après, le dimanche de la Quasimodo, 14 avril 1644, les Capucins faisaient la dédicace de leur chapelle et complétaient leur installation au Penquer, dont la suppression des ordres monastiques devait seule les chasser, après plus d'un siècle et demi.

Pour avoir extrait de mon vieux manuscrit tout ce que j'ai jugé digne d'intérêt, il me reste à parler des singuliers monuments que les Capucins de Guingamp consacrèrent à leurs principaux bienfaiteurs.

Dans une partie de l'enclos qui n'est pas désignée, s'élevait une croix; c'était le mémorial de la guérison radicale et miraculeuse de M. de la Rivière.

Dans la chaussée pavée, qui conduisait à l'entrée principale du couvent, proche l'escalier du cimetière de la Trinité, on voyait, jusqu'en 1692, quatre cailloux ronds, disposés en forme de croix. C'était un témoignage de reconnaissance pour les quatre principales bienfaitrices de la maison : Madame la marquise douairière de Locmaria; Mademoiselle Pechin, qui fit de sa maison de Pontrieux un hospice pour les Capucins; Mademoiselle Moissonnière, qui donna six mille livres pour aider à la construction de l'infirmerie; Mademoiselle du Rocher-Huet, et sa fille, Madame du Roscoët, « conseillère au Parlement. »

En 1692, dit une note ajoutée par une main étrangère, on élargit l'entrée du couvent; on enleva alors les quatre cailloux commémoratifs du milieu de la chaussée, où ils fussent demeurés inconnus, et on les transporta à l'extrémité du pavé, tout contre les marches, dans l'endroit le plus apparent. Le P. Gardien ajouta à ces quatre pierres six autres cailloux, en mémoire des plus insignes bienfaitrices de son temps, savoir : Madame et Mademoiselle de la Garenne du Boisgeline, Madame de Kerprat, Madame de

Keraudren, Madame de Kercabin, Madame du Rumen et Madame du Gage. Ces dix cailloux étaient encore disposés en forme de croix.

Aujourd'hui, l'on chercherait en vain les débris de ce monument curieux et naïf; le couvent est devenu une habitation privée. La tradition orale s'est éteinte avec le dernier des religieux du Penquer, et ces souvenirs ne sont conservés que par le manuscrit « collationné fidèlement à une minutte et escript par Vincent Le Briquir de Pederneq, notaire de la cour abbatiale de Begar, fieff amorty au Roy, le 17<sup>e</sup> avril 1688. »

**IV.**

**LES DERNIERS PROTESTANTS**

**DANS LES**

**Evêchés de Saint Brienc , de Tréguier et de Quimper.**

**NOTES ET CORRESPONDANCE**  
**DU MARQUIS DE LA COSTE.**

J'ai entre les mains une liasse assez volumineuse de documents historiques inédits (1) dont la publication et l'analyse ne sembleront pas sans intérêt, je l'espère, à un certain nombre de lecteurs. Ces documents consistent dans des lettres et des notes officielles adressées au marquis de La Coste, lieutenant pour le roi en Basse-Bretagne, et l'un des commissaires départis pour assurer l'exécution du plan formé par Louis XIV et son conseil, de ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique; système absolu, où la politique eut

(1) Je dois la communication de ces documents à la bienveillante affection de M. l'abbé J.-M. de Lamennais.



plus de part que la religion et dont le couronnement fut la célèbre ordonnance du mois d'octobre 1685, qui révoquait l'édit de Nantes.

Mon dossier porte cette suscription, de la main du marquis de La Coste : « Touchant les nouveaux convertis de l'estendue de ma charge ; » toutes les lettres sont autographes : ce sont des matériaux importants tout à la fois pour notre histoire locale et pour l'histoire du protestantisme en Bretagne. Ces deux histoires sont à faire ; mais on s'en occupe, et je ne veux pas, pour ma part, que nos écrivains modernes puissent m'adresser le reproche que notre grand chroniqueur du XVI<sup>e</sup> siècle jetait à ses contemporains : « Plus eussé-je fait si tous ceux qui ont des renseignements au coffre m'en eussent secouru. »

Il est impossible de raconter une chose plus humiliante que l'échec complet, inouï, des prédicateurs de la réforme, dans notre catholique pays, dans la Basse-Bretagne surtout. Quelques grands seigneurs que l'entraînement de la mode et des considérations politiques et personnelles touchèrent beaucoup plus que tout le reste ; l'entourage intime, j'allais dire servile, de ces gentilshommes ; des négociants étrangers à la province, venus, pour leur trafic ou leur industrie, des pays où la réforme avait pu prendre racine ; voilà tout ce que l'hérésie compta jamais d'adep-

tes dans nos contrées. Ce n'est là assurément ni un titre de gloire pour le passé, ni un encouragement pour l'avenir, et nous n'étions pas surpris qu'aucune main pieuse n'eût voulu jusqu'ici exhumer des limbes de la bibliothèque de Rennes le manuscrit de Crevain. M. B. Vaurigaud, président du Consistoire, et pasteur de l'Eglise réformée de Nantes, n'a pas jugé les choses au même point de vue, et il vient de publier, pour la première fois, le manuscrit de la bibliothèque de Rennes (1). On sait que cet ouvrage, qui date de 1683 ou 1684, traite de l'histoire du protestantisme en Bretagne, depuis son introduction dans la Province jusqu'à l'édit de Nantes. M. Vaurigaud se propose de continuer et de compléter l'œuvre du pasteur de Blain. Nous serions heureux que les notes que nous publions aujourd'hui fussent de quelque utilité à l'historien protestant ; car, comme catholique, nous lui savons gré de constater lui-même, avec une sincérité qui ne sera suspectée de personne, la désespérante infécondité du prosélytisme de ses prédécesseurs.

(1) *Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes*, par Philippe Le Noir, sieur de Crevain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain ; ouvrage publié pour la première fois par B. Vaurigaud, etc. Un volume in-8°, Nantes 1851.

De tous les diocèses de Basse-Bretagne, celui de Saint-Brieuc fut celui qui compta le plus grand nombre de protestants. Une famille puissante et riche entre toutes, les Gouyon de La Moussaye, y joua le rôle qu'avaient rempli Dandelot et les Rohan dans les diocèses de Nantes et de Rennes. Les La Moussaye furent des premiers à embrasser le calvinisme et ils comptèrent bientôt dans leurs alliances les plus illustres noms huguenots de la province : les La Noue, les La Musse Ponthus, les Du Bordage. Charles, baron de La Moussaye, suivant la mode des gentilshommes calvinistes qui se piquaient de littérature et maniaient la plume avec autant de plaisir que l'épée, a laissé des mémoires relatifs aux troubles et aux guerres auxquels il prit part, de 1562 à 1583. La terre de La Moussaye fut érigée en marquisat, l'an 1615, en faveur d'Amaury II de Gouyon, marié à la fille du comte de La Suze et auteur, lui aussi, d'un livre intitulé : *Méditations chrétiennes sur divers textes de l'Écriture Sainte*. Amaury III, marquis de La Moussaye, épousa Henriette de La Tour d'Auvergne, princesse de Sedan et sœur de Turenne, et acheta des La Trimouille, en 1638, la terre princière de Quintin et la baronie d'Avaugour. C'était là une influence énorme, une position presque royale dans la province; M. et Madame de La Moussaye n'en usèrent que pour donner

libre cours à leur zèle de propagande protestante.

Les édits les plus sévères semblaient ne pouvoir les atteindre et bientôt ils eurent des prêches et des ministres à Plouër, à Plénée-Jugon, à l'Hermitage et à Quintin. Ce furent les beaux jours de la réforme dans le diocèse de St-Brieuc. L'évêque Denis de La Barde, appuyé sur les ordonnances royales, n'eut pas trop de toute son autorité et de tout son zèle pour tenir tête à l'audacieuse Henriette de La Tour d'Auvergne. Pendant une visite pastorale du prélat à Quintin, les gens du château firent razzia sur toutes les provisions qui garnissaient le marché, et le procureur fiscal insulta l'évêque jusque dans l'église. La marquise elle-même osa un jour lever la main sur Monseigneur de La Barde, et, au milieu d'un torrent d'injures, essaya de lui donner un soufflet. L'évêque garda tout son calme et se contenta de faire à la marquise une profonde révérence. Ce trait inouï d'audace souleva la province : les évêques bretons adressèrent au roi une plainte collective et cette affaire aurait eu des suites fatales pour M. et M<sup>me</sup> de La Moussaye, si Denis de La Barde ne s'était généreusement interposé entre la justice royale et l'auteur insolent d'une brutale et grossière agression. Il fallut cependant que l'arrogante calviniste se courbât devant la vertu de l'évêque catholique et lui dit, en pré-

sence de la noblesse et du peuple de Quintin ; assemblés dans l'église de cette ville : « Monseigneur , je viens déclarer que je suis fâchée du passé, vous priant de l'oublier. » Le prélat, pour achever d'écraser son adversaire sous le poids de sa générosité et de sa patience , alla , une heure après, avec tout son clergé, rendre visite à la marquise : il écrasa du même coup le calvinisme dans son diocèse.

En effet , quelques années plus tard , ruiné par les prodigalités d'une propagande stérile , par la foule des ministres, des chirurgiens et des apothicaires huguenots que devait traîner à sa suite tout grand seigneur calviniste , Henri de La Moussaye était forcé de revendre la terre de Quintin , et, en 1685, au moment où s'ouvre la correspondance du marquis de La Coste , il ne restait plus à La Moussaye , pour protéger le chétif troupeau de réformés disséminés dans l'évêché, qu'une femme bien entêtée dans l'hérésie, mais dont l'influence était mince en face de l'autorité épiscopale et des pouvoirs du lieutenant du roi.

A tout seigneur, tout honneur ; c'est par une lettre autographe de Mademoiselle Marie Gouyon de La Moussaye que nous voulons commencer le dépouillement du dossier que nous avons entrepris de publier.

« A La Moussaye, ce 8 Novembre 1685.

« MONSIEUR,

» Voilà le mémoire des gens de notre religion qui sont céans que je vous envoie comme vous le demandez. Je vous assure, Monsieur, que je dirai à ceux qui sont icy auprès et que je verrai qu'ils facent la mesme chose, puisque vous le désirez. Je vous supplie d'estre persuadé que je suis véritablement, Monsieur, votre très-humble et obéissante servante, Marie Gouyon La Moussaye. »

Suit la note des protestants au service de La Moussaye. Cette note est, comme la lettre, de l'écriture de Mademoiselle de Gouyon, écriture hardie, heurtée et presque masculine.

« Isaac Callac, sieur Desloges, qui met les plats sur ma table. Il a esté depuis plus de 40 ans dans notre maison, ayant servi mon père de valet de chambre (1).

» Henri Poulce, sieur de la Villebufet, receveur de la terre de La Moussaye. Il ne demeure pas chez moi, mais il a son domicile au Margaro, dans la paroisse de Sévignac, où est sa femme et ses trois enfants : il est natif de ladite paroisse de Sévignac.

(1) Normand.

» Une bonne vieille fille nommée Rachel Rochelle, qui m'a servi autrefois de femme de chambre, et qui est née à Asé, en Touraine.

» Une femme de chambre nommée Caterine La Croix, née à Saint-Silvain, en Normandie.

» Marie Desmoulins, qui m'a servie avant d'estre mariée et qui a été mariée céans, femme du sieur de Grave, peintre (1), qui a travaillé souvent pour moy depuis quelques années, lequel de Grave est absent depuis plus de six mois pour des affaires qu'il a au Limousin. La dite demoiselle de Grave n'est pas ma domestique; elle a une petite fille avec elle et une à la nourrice, elle est née dans la paroisse de Plémet.

» Un petit garçon nommé François Bonneau, né à Rennes, que le dit de Grave avait pris pour lui broyer ses couleurs, et qui est demeuré en ma maison en mon absence.

» Charles Bourlionne, fils d'Antoine Bourlionne que je viens de prendre pour être laquais, né à Saint-Mesleu.

« François Flandraie, de Mouchant (2) et Marguerite Ferrant sa femme, natifs de Mouchant, valet d'écurie et servante de basse court.

» Je cherche des cuisiniers, sommeliers, jardiniers, valets et servantes, cochers et postil-

(1) Normand.

(2) Poitou.

lons que j'ai renvoyés parce qu'ils étoient catholiques pour obéir aux ordonnances de Sa Majesté.

» J'ai aussi dans ma maison une jeune fille nommée Susanne du Lac, née à Guingant qui est céans depuis six ans. Fait à La Moussaye ce 8 novembre 1685. — Marie Gouyon. »

Mademoiselle de La Moussaye étoit de trop bon sang huguenot pour abjurer le calvinisme; quelques mois après, elle chercha à sortir du royaume; mais elle fut arrêtée à la frontière et reconduite à la citadelle de Tournay.

Presque toute la maison de Mademoiselle de La Moussaye étoit, on le voit, composée d'étrangers, et elle n'avoit pu trouver assez de protestants pour la compléter dans ces paroisses de Plénée-Jugon et de Sévignac (1), où sa domination étoit absolue. En effet, en dehors du château, on ne trouvoit, à Plénée-Jugon, en 1685, que huit ou neuf familles huguenotes, toutes pour ainsi dire, introduites dans le pays

(1) Sévignac étoit alors de l'évêché de Saint-Malo: il y avoit dans cette paroisse quatre maisons protestantes, savoir: Jean Blanchart, écuyer, sieur de La Balaisaye, originaire de Normandie, et ses quatre enfants; Amaury Poulce, sieur du Laurier, sa femme et ses six enfants; Henry Poulce, receveur de La Moussaye, sa femme, ses quatre enfants et deux enfants d'un ministre nommé Laloué, recueillis chez Henry Poulce; enfin, Daniel Hersan, parisien, sa femme et une petite fille.



par les La Moussaye, et dépendant d'eux à divers titres; à tel point que, dans toutes ces familles, les enfants portent les prénoms d'Amaury, Henry et Marie, prénoms habituels et traditionnels des La Moussaye. C'était bien la peine de se ruiner, pour n'obtenir que de pareils résultats !

Nous dressons le rôle des réformés de Plénée d'après les notes fournies au marquis de La Coste par M. Jean Gicquel, vicaire perpétuel de Plénée-Jugon :

Suzanne Doudart, née à Rennes, sœur d'un banquier de cette ville, et veuve d'écuyer Charles de La Place, sieur de Bel-Orient, ancien ministre de La Moussaye : son fils, Jean de La Place, marié à une demoiselle de Metz, et une servante venue de Mouchant, en Poitou. Il ne paraît pas que cette famille se soit convertie. Un second fils, Henri de La Place, avait, depuis plusieurs années, quitté le royaume.

Ecuyer Jean du Rocher, sieur du Pargat; sa femme, Anne des Grêts, et leurs quatre enfants. Le chef de cette famille et son fils aîné avaient déjà abjuré; les autres membres ne tardèrent pas à imiter leur exemple.

« Le sieur de La Villequeneuc, chef d'une autre famille huguenote, écrit M. Gicquel, à la date du 10 Novembre 1685, est allé aujourd'hui à la messe pour la première fois. Il aurait abjuré

avec sa femme, si Monseigneur de Saint-Brieuc m'avait donné l'autorité de les recevoir. Je lui écris pour cela, parce qu'il ne peut pas aller à Saint-Brieuc, ayant des affaires importantes qui le retiennent.

» Le sieur de La Haie Saint-Paul, cy-devant procureur fiscal de La Moussaye, m'a promis d'aller cette semaine à Saint-Brieuc pour se faire instruire. Il me paraît, aussi bien que sa femme, dans la disposition de changer au plus tôt. C'est pourquoi il m'a prié de ne point donner d'autre déclaration de sa famille. »

Il y avait encore à Plénée la famille de Joseph Poulce, composée de sa femme, d'un fils et de quatre filles; ces gens, de la même famille, sans doute, que le dernier ministre de La Moussaye et que les Poulce de Sévignac, étaient dans le besoin et ne firent aucune difficulté d'abjurer.

Enfin, cinq autres familles, tout-à-fait dans la misère, complétaient l'entourage de La Moussaye : c'étaient Jacob Rochelle, « chirurgien autrefois de sa profession, » sa femme et ses cinq enfants. Ils se convertirent sincèrement.

Maurice Desmoulins, qui avait épousé en secondes noces Marie Rochelle, veuve de maître Philipert Taniou, apothicaire, laquelle Marie Rochelle faisait, à l'exemple de son feu mari, de la médecine et de la chirurgie, ce qui, paraît-il, ne suffisait pas pour entretenir deux filles du premier lit et trois enfants du second.

Antoine Bourglionne, sur le compte duquel le vicaire de Plénée écrivait cette note : « Au village de Saint-Meleuc, en Plenest, demeure Antoine Bourglionne, cabaretier, âgé d'environ quarante ans, natif de la province d'Auvergne, demeure en Bretagne depuis les vingt-cinq ans y estant venu au service des seigneur et dame de La Moussaye. Il est marié à Louise d'Oriant, native de la paroisse de Plesnet, âgée d'environ quarante deux ou trois ans. Il a de son mariage six enfants. Il est de condition commune, assez pauvre. Il ne fait autre métier que de servir Mademoiselle de La Moussaye, des charités de laquelle il subsiste. »

Mathurin Marval, sa femme et ses quatre enfants étaient dans le même cas que Antoine Bourglionne, et étaient entretenus par Mademoiselle de La Moussaye. M. de La Coste note en marge de leur nom : « Il est besoing de leur donner quelque chose. »

Samuel Allery, pour lequel M. de La Coste écrivait de sa main ce memento : « Samuel Allery et Anne Daveau, sa femme ; Henriette, Marie et Jean-Henry Allery, ses enfants, nouveaux convertis pauvres, proche La Moussaye : lui procurer de l'emploi. » On comprend que pour ramener au catholicisme ces pauvres diables, le moyen indiqué par le marquis de La Coste était le plus simple et le meilleur.

« Nous n'avons à ma connaissance, dit M. Gicquel, que ces familles où il y ait des huguenots dans ma paroisse. Je n'en connois point dans notre voisinage de l'évêché de Saint-Brieuc. Les plus proches sont les messieurs du Tertre Gouyquet, qui demeurent à Plœuc, cinq grandes lieues de Plenest. »

Les notes qui concernent la famille Gouyquet (1) ne sont pas les moins intéressantes de notre dossier. Le chef de cette maison, le sieur du Tertre, qui fut, je crois, sénéchal de La Moussaye et beau-frère du ministre La Place, adressait au marquis de La Coste la déclaration suivante :

« Je soubsignant, obéissant à l'ordre de monseigneur le marquis de La Coste, lieutenant pour le Roy aux quatre esvêchez de la Basse-Bretagne, déclare avoir nom Isaac Gouyquet, escuyer, sieur du Tertre, âgé de soixante-et-sept ans ou environ, faisant profession de la religion prétendue réformée ; avoir été marié avec dame Janne Doudart, décédée il y a près de dix ans ; que de notre mariage sont yssus cinq enfants vivants, trois garçons et deux filles. — Savoir :

(1) Cette famille est celle même du capitaine Gouyquet qui défendit Guingamp en 1499. (V. notre ouvrage intitulé : *Guingamp et le Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours*).

« Isaac Gouyquet, escuyer, sieur de Saint-Eloy, mon fils aîné, âgé d'environ trente-et-quatre ans, marié à dame Marguerite Le Blanc, de la ville de Sedan, auquel sieur de St-Eloy, en faveur de son-dit mariage, j'ai relaissé la plus part du peu de bien qu'il a pleu à la Providence me départir, suivant les actes passés entre luy et moy. Madame de St-Eloy est âgée d'environ vingt-sept ans.

» Mon second fils a nom Henry Gouyquet, escuyer, sieur du Vaupatry (1), âgé d'environ trente-et-trois ans, auquel j'ai baillé la terre du Vaupatry, où il est demeurant à son petit ménage, il y a environ quatre ans; il n'est pas marié que je sache.

» Mon troisième fils a nom Jean Gouyquet, escuyer, sieur de Bien-Assis (2), âgé d'environ vingt-et six ans, marié à dame Claude du Ham, de Sedan, auquel j'ai aussi baillé la terre de Trédaniel, où il a tenu son ménage trois ans, y faisant une demeure actuelle; mais il s'est retiré depuis dix-huit mois à Sedan, où je croy qu'il est demeurant à présent. J'estime qu'ils ont à présent un petit garçon de sept à huit mois. La mère est âgée d'environ trente ans.

(1) Paroisse de Plémy.

(2) Paroisse de Trédaniel.

» Ma fille aînée a nom Ester Gouyquet et est âgée de vingt ans.

» Ma dernière fille a nom Jeanne Gouyquet, âgée d'environ quinze ans. Comme je n'ai point de ménage fixe estant tantost chez l'un de mes fils, tantost chez l'autre, mes filles sont souvent à Rennes chez madame Doudart, leur tante, ou chez madame de Belorient, sœur de leur mère, ou auprès de madame de Saint-Eloy, leur belle-sœur.

» Je n'ai de domestiques qu'un valet de la religion prétendue réformée et une servante catholique. Fait ce trois du mois de novembre, l'an 1688. — Isaac Gouyquet. »

De son côté, le fils aîné de M. Du Tertre écrivait la lettre suivante :

« Monsieur, j'ay pris la liberté de promener Monsieur votre garde dans toute ma maison pour luy faire voir qu'elle est pleine du petit bien que Dieu m'a donné. Je n'ay vandu aucun meuble, ce qui s'appelle aucun. Ma quatrième fille a nom Jeanne Marguerite, mon valet Isaac n'est pas icy : il est de la principauté de Sedan; Thomas Giffart est de Jersey. Janne Hubert est d'auprès de La Moussaye. Le nom du valet de mon père s'appelle, si je ne me trompe, Abraham Molé. Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire sur ce que vous me faites l'honneur de me demander. Quand j'aurais cinquante dragons ches



moi, je n'en pourrais pas dire davantage en disant vray, de quoy je me pique. Je n'ay jamais refusé d'éclaircissement sur le sujet de ma religion. Jusques icy, à la vérité, je n'en ay pas trouvé qui m'ait assez persuadé pour me faire changer de profession. Quoy qu'il m'arrive, je ne me fonde que sur votre protection; vous nous en avès donné tant de marques jusques icy et à toute ma famille, que je ne puis croire que vous nous fassiès jamais de mal de bon cœur. S'il me vient des dragons, je leur céderay la place et m'enfuiray; mais ce sera à La Coste : je n'ay point d'autre asile que celui-là. Du reste, ordonnès de moi tout ce qu'il vous plaira et me faites l'honneur de me croire, avec un profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. — Saint-Eloy. »

M. de St-Eloy trouva plus tard, paraît-il, des motifs suffisants pour changer de religion, car il se convertit, ainsi que ses frères. Son père, M. du Tertre, protestant obstiné, aima mieux prendre la fuite que d'abjurer le calvinisme. Il s'embarqua clandestinement, au pied de la tour de Cesson, et gagna les îles anglaises. Conformément à l'ordonnance, ses biens furent confisqués et cette confiscation amena même, entre les juridictions de Saint-Brieuc et de Moncontour, un conflit dont je n'ai point su le résultat définitif. Quoiqu'il en soit, M. de St-Eloy, le 5

mai 1687, présentait requête aux juges de Moncontour pour être mis en possession de la succession paternelle, et produisait un brevet ainsi conçu :

« Aujourd'hui 18 avril 1687, le Roy, étant à Versailles, désirant gratifier et traiter favorablement les sieurs de St-Eloy, de Vaupatry et de Bienassis, nouvellement convertis à la religion catholique et établis en ce royaume; Sa Majesté leur a accordé et fait don de tous les biens, meubles et immeubles du sieur Gouyquet, leur père, de la religion prétendue réformée, acquis et confisqués à Sa Majesté, pour avoir passé dans les pays étrangers, sans permission, au préjudice des défenses portées par ses édits et déclarations : pour être lesdits biens partagés entre eux suivant la coutume des lieux, et en jouir comme si leur dit père était mort dans le royaume ab intestat, à condition toutefois de satisfaire aux dettes, charges et devoirs qui se trouveront sur lesdits biens : m'ayant Sa Majesté commandé de leur en expédier toutes lettres nécessaires, si besoin est; et cependant pour assurance de sa volonté, est le présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moi son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. — Signé : Louis, et plus bas Colbert. »

C'est la seule confiscation dont nous trouvions



trace dans les papiers de M. de La Coste. Elle ne fut pas ruineuse pour les intéressés, et elle valut à « escuyer François Le Camus, sieur de Coatanfault, senéchal et premier juge de la juridiction de Moncontour, au duché de Penthièvre, pairie de France, à escuyer Andre Scott, procureur d'office et à maître Jean Chapelain, greffier de la mesme juridiction, la somme de cent deux livres huit sols à chacun, à raison de huit jours et de douze livres seize sols par chaque jour, suivant les règlements, et quarante livres pour cinq journées de deux sergents que lesdits magistrats prirent à leur suite. »

En même temps que les frères Gouyquet, se convertit le sieur Isaac Des Moulins, leur parent, dont la mère ouvrait ainsi son cœur au marquis de La Coste ; je ne copie pas l'orthographe.

« A Trédaniel, le 7 novembre 1685. — Monseigneur, je réponds avec beaucoup de soumission à vos ordres, et je souhaite de tout mon cœur qu'ils aient une prompte exécution, en la personne de tous ceux pour qui je m'intéresse. Mon fils est âgé de vingt-cinq ans ; il s'appelle Isaac Des Moulins. Il y a quelque temps qu'il est chez moi ; mais plus ordinairement il se retire ailleurs, chez sa famille. Je n'ai que celui-là de la religion prétendue réformée. Mon fils aîné, qui n'est pas en Bretagne, ma fille et moi, avons le bonheur d'être catholiques. Je n'ai aucun do-

mestique de la religion. J'espère que votre autorité fera ce que mes empressements n'ont pu gagner : c'est le plus grand désir dont je suis prévenue, étant d'un très-profond respect, Monseigneur, votre très-humble et soumise servante.  
— Catherine Gouyquet. »

Je note en passant deux pauvres huguenots convertis, Moyse de La Place, à Landéhen, et Jean du Tertre, à Moncontour, et j'arrive à Loudéac.

Les seuls réformés que l'on connût à Loudéac, suivant la déclaration de M. Bidan, recteur de la paroisse, étaient les fermiers de Rohan. Cette ferme, de dix-neuf mille livres par an, était gérée par deux associés, étrangers tous deux ; Paul Martin, sieur de Gramusse, était de Castres ; il avait épousé Marie du Boché Quervocader, née au Croisic et élevée à Vitré ; avec eux et leurs quatre enfants, habitait une jeune parente du mari, Demoiselle Marthe de La Roque de Montfort ; l'associé, Jan Mascaren, sieur de Rivière, était d'un petit village près de Castres. Tous se convertirent.

A Quintin, dans cette ville où la marquise de La Moussaye commandant en souveraine, avait établi, malgré l'évêque et le roi, le centre de sa propagande calviniste ; à Quintin, en 1685, quatre ans après le départ du dernier des La Moussaye, le protestantisme n'était plus repré-

senté que par quatre ou cinq vieilles femmes ; toutes étrangères au pays , et que le marquis de La Coste put enregistrer sans peine sur la liste de conversion. Je copie un mémoire sans signature , mais d'une écriture que je retrouve plusieurs fois dans le dossier , et qui est peut-être celle du secrétaire de M. de La Coste. Le marquis , habitant aux portes de Quintin même , n'avait pas eu besoin de correspondant pour cette partie de son gouvernement.

« Damoiselle Ester Girard , dame de Querverler , âgée d'environ 60 ans , de la ville de Rennes , veuve de feu Jan Uzille , sieur de Querverler , sénéchal de Quintin. Elle a sa fille , Madame du Lavoir , huguenote ; ses autres enfants se sont faits catholiques. Il y a vers quarante ans qu'elle est établie à Quintin.

« Ester Chapeau , de la ville de Rennes , établie à Quintin , il y a environ trente-cinq ans , veuve de feu Ollivier du Pré , âgée de 60 ans. Elle a une fille en Angleterre , mariée à l'appelé Beaulieu , ministre autrefois à Quintin , lesquels furent obligés de se sauver , étant décrétés pour des impiétés et profanations horribles par eux commises dans la ville de Quintin. » — En marge , M. de La Coste note que cette Ester Chapeau est dans la misère.

« Julienne Margueré , femme du sieur Boisnet , âgée de 55 ans , de la ville de Saint-Lô , en

Normandie. » Ses deux filles se convertirent avec leur mère ; le fils , Pierre Boisnet , était à Guernesey.

« Françoise Germé , femme du sieur Bocage , âgée de 45 ans , née à Orléans , n'a point d'enfants. Son mari , le sieur Bocage est à Guernesey , ayant été obligé de quitter Quintin , comme décrété pour des impiétés et profanations , il y a cinq ans passé. » — En marge , M. de La Coste a écrit : « Fort pauvre. »

Enfin , on trouvait encore à Quintin , la mère de la femme Bocage , Debora Mars , pauvre vieille veuve qui était venue de Bordeaux à Châteaulin , où nous retrouverons ses autres enfants , et de Châteaulin , après la mort de Michel Germé , son mari , était allée cacher sa misère à Quintin.

Ainsi que je l'ai dit , M. de La Coste put inscrire toutes ces femmes sur sa liste de convertis ; il en fut de même d'un ménage de marchands établis à Saint-Brandan , aux fauxbourgs de Quintin. Le mari , Geffroy Le Nepveu , était de Plouer , et la femme , Judith Canu , était née à La Roche-Bernard. Ils avaient trois enfants peu âgés.

Il ne me reste plus qu'un nom pour avoir dépouillé tous les documents relatifs à l'évêché de Saint-Brieuc. Ce nom est celui de Paul Larcher , sieur de Perteville. Nous savons très-peu de choses de ce personnage , qui était né dans le

diocèse de Bayeux et qui habitait Lamballe. D'après les notes autographes du marquis de La Coste, il se convertit avec son fils, Luc Larcher; sa belle-sœur, Elisabeth Giron; son neveu, Paul Escrignac, et une servante. Nous avons le procès-verbal d'une perquisition faite par Messire René du Bouillye, chevalier, sieur de La Provostais, capitaine des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Brieuc, pour trouver le sieur de Perteville et son fils. Cette perquisition, qui date du 1<sup>er</sup> décembre 1685, est, par conséquent, antérieure de plusieurs mois au tableau de conversion dressé par le marquis de La Coste, demeura sans résultats. Perteville était malade de la goutte dans un lit de l'auberge du *Petit-Lyon-d'Or*, je ne sais dans quelle ville ou bourgade de Bretagne, car la lettre qui annonce cette nouvelle et qui est signée de Thomas Quintin n'est point datée.

Ce sont là tous les renseignements que nous avons trouvés relatifs aux protestants de l'évêché de Saint-Brieuc. En les comparant au tableau sommaire, espèce de table des matières, dressé pour chaque évêché et écrit de la main du lieutenant-général lui-même, nous nous assurons que rien d'important n'a été soustrait du dossier; et ce n'est pas sans fierté que nous pouvons offrir à notre pays cette justification complète des magnifiques éloges que l'oraison funèbre de Monseigneur Marcel de Coëtlogon

donnait à la fois à l'évêque de Saint-Brieuc et au marquis de La Coste : « L'évêque, disait l'orateur, l'évêque arrête le soldat qui venait à son secours, et, accompagné seulement du marquis de La Coste, lieutenant-général de la Basse-Bretagne, illustre ami dont la piété, le zèle et toutes les vertus chrétiennes répondaient à celles du prélat, il va chercher les brebis errantes, il les rappelle, il les instruit, il les presse, il s'insinue dans les cœurs, il y fait entrer les paroles de vie et l'amour de la vérité, il les convertit, il les change; et le lieutenant-général, témoin de tant de merveilles, voit avec plaisir son ministère devenu inutile par la douceur du prélat, qui sait tout vaincre sans autre secours que celui des armes évangéliques (1). »

Le diocèse de Tréguier est le plus pauvre en documents; nous n'avons, à vrai dire, que les listes écrites par le marquis de La Coste. Si ces listes sont complètes, on n'aurait trouvé de protestants qu'à Guingamp, à Bourbriac et à Morlaix.

A Guingamp, habitaient Pierre Ulier « mestre apoticaire, » et Anne Ulier, sa sœur, veuve de Jacques Du Lac, dont elle avait onze enfants,

(1) Oraison funèbre de Mgr de Coëtlogon, mort évêque de Tournay, prononcée le 21 Juin 1709, dans l'église des Jésuites de Tournay, par le P. Philippe de la compagnie de Jésus.



sept garçons et quatre filles. M. de La Coste écrit en marge : « Rien de plus pauvre et de plus nécessaire ; la plupart des enfants étoient dispersés ; il y en avoit même chez Mademoiselle de La Moussaye. » Cette misérable famille semble avoir été, après sa conversion, l'objet de la profonde commisération du lieutenant-général. Nous avons une lettre de la mère qui ne justifie guère l'intérêt qu'elle avait su inspirer à M. de La Coste ; c'est un pamphlet indigne contre M. Le Bricquair, vicaire de Guingamp, ecclésiastique éminent sous tous les rapports ; après le pamphlet, vient une supplique qui expose la misère de la famille Du Lac et se termine par cette phrase très-significative : « J'espère que Dieu y pourvoira par votre moyen, Monseigneur ; seulement par quelque confiscation, s'il s'en fait. »

Sarah et Léonor Thomas étoient deux jeunes Anglaises venues à Bourbriac, je ne sais trop comment, et qui furent instruites et converties par l'abbé Le Bricquair.

Tel est le mince contingent fourni par le pays de Guingamp, si toutefois ma liste est complète ; car, au dos du rôle de l'évêché de Quimper, M. de La Coste a écrit cette note : « J'ai égaré les noms des convertis de Guingamp. »

Morlaix étoit la ville de Basse-Bretagne où la Réforme avait d'abord été prêchée en langue celtique. Crévain regrette amèrement la perte

des actes du synode tenu à Pontivy à la mi-mars 1572, parce qu'on y eût trouvé « la vocation de Rolland et de son église à Morlaix, dont M. Louveau a conservé la mémoire à la postérité. Il dit que le synode examina M. Rolland, le trouva fort capable, lui donna l'imposition des mains et l'envoya à Morlaix pour prêcher en deux langues, savoir : en français et en breton, étant natif de Basse-Bretagne. Il ajoute que ce pasteur breton-français demeura quelque temps à Morlaix, sans dire combien, et qu'après avoir été envoyé au pays Vennetais, il y décéda quelques années avant 1590 ou bien 1584, en quoi l'on fit une grande perte. Voilà tout ce que l'on sait de cette église naissante, où l'Évangile fut prêché aux Bas-Bretons en leur langue, mais peu de temps, à cause des guerres suivantes : elle se soutint pourtant jusqu'à la ligue, car au synode de Vitré (1577), elle avait un ministre, mais absent, et à celui de Josselin (1583), elle envoya son pasteur, nommé Dominique du Gric, qui succéda à M. Rolland, fondateur. Dans notre siècle, depuis l'édit de Nantes, l'église de Morlaix s'est relevée et soutenue, jusqu'à ce qu'elle soit devenue un membre écarté de l'église de Pontivy ; mais toujours il y a eu dans Morlaix quelques familles de la religion et plusieurs Anglais allant et venant pour le trafic qui a grand cours en cette ville maritime. »



Le recensement de 1685 nous montre les rares protestants de Morlaix dans une situation encore plus misérable que ne le laisserait supposer le récit de Crévain. J'abrège, en supprimant des détails, le rôle dressé par le marquis de La Coste :

1° Pierre Deschamps, ébéniste, de Lizieux, âgé de 60 ans. Sa femme et ses enfants étaient catholiques ; lui-même se faisait instruire et ne tarda pas à abjurer.

2° Anne Galian, anglaise, née à Londres, veuve de Nicolas Pipet, pauvre. De ses quatre enfants, trois étaient catholiques ; la mère et la dernière fille se convertirent.

3° Le sieur Allain, anglais, marié à Marthe Briou, de Pontivy, sœur du dernier ministre protestant de cette ville. Les époux Allain furent les seuls habitants de Morlaix qui s'obstinèrent dans l'hérésie.

4° Le sieur Etienne Propter, anglais, naturalisé français, vieux garçon, faisant profession de la religion anglicane ; il se convertit.

5° Marie Briou, née en Touraine, mariée à un sieur Fontenay, normand, qui l'avait abandonnée depuis quatre ans ; elle avait chez elle Judith et Jeanne Briou, ses nièces, filles du ministre de Pontivy : en marge de leur nom, on lit cette mention : « Catholiques de bonne foy, à ce qu'on m'a mandé ; sans aucuns biens : méritent qu'on leur donne une pension et pourroient faire négoce de toiles si on leur faisoit quelques avances. »

6° Suzanne Bernié, veuve de Louis Morel, teinturier, née à Vitré, pauvre. La plupart de ses enfants étaient passés en Angleterre ; ceux qui restaient en Bretagne abjurèrent avec la mère devant l'abbé Mex, vicaire perpétuel de Saint-Martin-lès-Morlaix.

7° Enfin, Marie Bernier, veuve de Jean de Livet, venue de Quimperlé à Morlaix, où elle habitait le quai de Léon. Elle retourna à Quimperlé et fit son abjuration, le 5 janvier 1686, entre les mains de « noble et discret messire David de Plunyé, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Colomban. »

A la suite de tous ces noms M. de La Coste écrit : « Marquer que M. le doyen de Quintin a beaucoup contribué aux conversions et qu'elles se sont faites la plupart entre ses mains. »

Nous arrivons au diocèse de Quimper, par lequel nous terminons l'histoire de la mission du marquis de La Coste en Basse-Bretagne ; car nous n'avons rien concernant l'évêché de Léon, soit que cet évêché ne renfermât aucun religieux, soit que les notes qui le regardaient aient été égarées.

La plupart des calvinistes de Quimper tiennent par les liens les plus étroits aux quatre ou

cinq principales familles huguenotes que nous avons déjà trouvées établies dans les deux autres diocèses : tant il est vrai que le protestantisme n'eut jamais de propagande fructueuse en Bretagne , et qu'il ne s'y perpétua que par des traditions domestiques restreintes dans un cercle très-peu étendu.

Aux portes de Quintin , dans le village de Saint-Léon , qui dépendait alors de l'évêché de Quimper , habitait , avec ses trois enfants , Jeanne Uzille , sœur de l'ancien sénéchal de Quintin , favori des La Moussaye , et veuve d'un sieur Duchemin . Ils abjurèrent tous dans la chapelle de Saint-Jacques de Saint-Léon , le 26 novembre 1685.

Noël Germé , marchand de vin , au Port-Launay , près Châteaulin , et dont nous avons trouvé la famille à Quintin ; sa femme Philippe Ulier ; de Guingamp , sœur de l'apothicaire et de la veuve Du Lac ; quatre de leurs enfants ; leur neveu Paul Du Lac ; leur sœur , Catherine Germé , femme de Louis Pelletier , aubergiste au Pont de Buis , et toute la famille de ce dernier abjurèrent successivement , le 1<sup>er</sup> et le 7 décembre 1685 , dans l'église de l'abbaye de Landevenec , entre les mains du prieur le célèbre Fr. Maur. Audren . La fille aînée de Noël Germé , Suzanne , âgée de dix-huit ans à peine , se montra seule récalcitrante ; et le père écrivait à son sujet cette lettre curieuse au marquis de La Coste :

« Au Port-Launay , ce 30 Novembre 1685.

« Monseigneur , après vous avoir rassuré de mes très-humbles respects , je vous dirai être arrivé en ce port avec bien de la peine , par le débordement des eaux . J'ai trouvé ma femme et mes enfants , ma sœur et ma nièce en mesmes dispositions de se rendre catholiques , apostoliques et romains . Je pars ce jour pour aller à Landevenec , pour faire de rechef mon abjuration , et y étant , je leur enverrai une chaloupe pour s'y rendre et pour y faire leur retraite qui commencera lundi prochain ; après quoi ils feront leur abjuration . Suivant la lettre , Monseigneur , que votre Grandeur a écrite à ma femme , touchant ma fille aînée nommée Suzon , nous lui avons fait lecture de votre lettre et lui avons dit toutes choses , touchant la religion catholique , apostolique et romaine . Elle nous a déclaré de ne la jamais embrasser . C'est , Monseigneur , ce qui me fait prendre liberté de vous l'envoyer et d'en disposer comme votre prudence le jugera à propos , pour que nous en soyons une fois délivrés . Elle dit faire grand ravage en quelque lieu qu'elle soit : si elle reste dans un couvent , il faut la tenir de court . J'ai donné à cet homme trente livres , pour délivrer à vos ordres , pour commencer sa pension . Etant , avec votre permission , d'un profond respect , Monseigneur ,

votre très-humble et obéissant serviteur. — Noël Germé. » La rébellion de Suzon ne fut pas de longue durée, car nous la voyons figurer avec toute sa famille sur les listes de conversion du marquis de La Coste.

Une remarque assez bizarre, que je fais en passant, c'est que les lettres de tous mes calvinistes, quelques plébéiens que soient leurs noms, portent des cachets armoriés. Du reste, à cette époque, en Bretagne, tous les bourgeois étaient *sieurs* de quelque lieu, ne fût-ce que d'un sillon.

Dans un faubourg de la ville épiscopale, demeurait Demoiselle Marie Allard, veuve de défunt M. Du Chemin, marchande de vins, avec une fille, une nièce et un facteur nommé Pierre Courtaud. Mgr l'évêque de Quimper reçut lui-même l'abjuration de toute cette famille.

Monsieur de Keraustret avait à sa terre de Briec, un agent étranger appartenant à la religion réformée. Cet homme, qui avait nom Hardy, n'hésita pas à se faire catholique.

Enfin, le dernier et le principal protestant de l'évêché de Quimper, fut M. Samuel Turpin, sieur de Porzembris. Il tenait à ferme la terre du Grand-Mouros, dans la paroisse de Lanriec, près Concarneau. M. Turpin écrivait, à la date du 22 décembre 1685, la lettre suivante, adressée au marquis de La Coste :

« Monsieur, lorsque j'eus l'honneur de recevoir la vostre par vostre garde, j'estois dans une préméditation d'aller à Quimper voir Monseigneur de Cornouailles; ce que je fis aussi, dès le lendemain, et, après trois ou quatre jours d'entretien, vous verrez, s'il vous plaît, par la lettre qu'il m'a fait l'honneur de me donner pour vous, ce qui s'en est ensuivy. C'est mon devoir, Monsieur, de vous aller rendre mes respects et remercier très-humblement; mais estant un peu incommodé et embarrassé d'affaires, j'espère de vostre bonté que vous me pardonneriez quant à présent, remettant que le temps et la santé me permettent d'avoir ce bonheur de vous aller assurer, Monsieur, que je suis avec tout le respect possible, votre très-humble serviteur, — Turpin. »

C'est par la lettre de Mgr l'évêque de Quimper que nous voulons clore notre travail, dont cette lettre est, sans aucun doute, la page la plus précieuse.

« Monsieur, je viens de recevoir l'abjuration de M. Turpin, qu'il a faite avec bien de la sincérité, autant qu'on en peut juger. Comme il a bonne volonté de se sauver, je pense qu'il va estre un bon et fervent catholique. J'ay aussi fait faire la profession de foy à M<sup>lle</sup> Du Chemin et à ses filles et nièce. Je ne sçay si sa sœur a suivi son exemple entre les mains de son recteur ou

de Mgr de Saint-Brieux, comme le bruit en court. Après cela je ne sçay plus qu'il y ait d'hérétiques dans mon diocèse qui n'aient abjuré. Je souhaite que Dieu leur fasse la grâce de persévérer de tout leur cœur et sans déguisement. Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, — Fr., évêque de Quimper; 20 décembre 1685. »

Le pasteur qui, deux mois après la révocation de l'édit de Nantes, avait ainsi, sans persécution, sans confiscation, sans violence, expurgé de toute hérésie un vaste et populeux diocèse, se nommait François de Coëtlogon, oncle de l'évêque de Saint-Brieuc, et l'un des plus remarquables prélats qui aient occupé le siège de Cornouailles. Il avait choisi pour modèle saint François de Sales. Il étudia profondément les écrits de l'illustre évêque de Genève et l'on a de lui un livre excellent extrait de ces œuvres immortelles; il imita surtout la vertu de son patron, et l'on put sans flatterie graver sur sa tombe ce simple et magnifique éloge : « Pendant plus de quarante et un ans, il gouverna avec une extrême mansuétude l'Eglise de Quimper : *Ecclēsiā Cornubiensem mitissimè rexit.* »

FIN.

L. PRUD'HOMME, ÉDITEUR.

HISTOIRE  
DE  
SAINT YVES,

Patron des Gens de Justice,

1253 — 1303,

PAR M. S. ROPARTZ, AVOCAT.

Un beau vol. in-8°. — Prix 5 fr.

S. S. PIERRE IX a honoré l'auteur du Bref dont la teneur suit :

Quod superiore anno typis in lucem publicam edidisti de vita sancti Yvonis commentarium, perlatum est una cum obsequentissimis Litteris Tuis ad Sanctissimum Dominum Nostrum Papam Pium IX. Et quamvis in maximis occupationibus, quibus Sanctitas Sua continuo distinctur, librum Tuum perlegere non potuerit, consilium tamen sane pium quod cœpisti laudavit, ac Tecum non parum gratulata est de eximia devotione, quam ergà ipsum Patrem Britanniae decus ac lumen tanto studio profiteris. Mihi idcirco dedit in mandatis, ut hæc Tibi suo nomine significarem, Illū Dñe, cui paternæ caritatis pignus Apostolicam Benedictionem, auspiciem celestium omnium munerum amanter impertita est.



Superest ut mei ergò Te obsequii studium oppor-  
tuna hac occasione Tibi profitear, Ill̄me Dñe, cui  
et fausta et salutaria omnia enixe precor a Domino.

Tui, Ill̄me Dñe, humillimus et delictissimus  
servus,

DOMINICUS FIORAMONTI,

*Ssmi D. N. ab Epistolis Latinis.*

Dat. Romæ. 29 Aprilis 1857.

Ill̄mo Dño Dño Coldm̄o

Dño Sigismundo ROPARTZ, advocato.

Les hommes les plus compétents ont reconnu à  
l'*Histoire de Saint Yves* des qualités d'érudition et  
de style qui expliquent et justifient le succès qu'ob-  
tient cet ouvrage en Bretagne et hors de Bretagne.

Nous citerons parmi les principaux articles qui ont  
rendu compte du livre de M. ROPARTZ, ceux qui  
portent les signatures suivantes : MM. Henry DE  
RIANCEY (*Union*, du 4 octobre 1856); CARETTE  
(*Recueil général des Arrêts*, juin 1856); A. DE LA  
BORDERIE (*Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier  
1857); J. DE GESLIN DE BOURGOGNE (*Foi Bretonne*,  
du 28 août 1856); P. DELABIGNE-VILLENEUVE (*Jour-  
nal de Rennes*, du 17 septembre 1856); l'abbé UR-  
VOY (*Bretagne* des 14, 17 et 28 mai 1856); etc.,  
etc.

Librairie Bretonne de L. PRUD'HOMME.



- HISTOIRE DE SAINT YVES**, Patron des Gens de Justice (1252 à 1303), par M. S. Ropartz, Avocat; 1 vol. in-8°..... 5 fr.
- GUINGAMP ET LE PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS**, par M. S. Ropartz; in-18..... 2 fr.
- LA LÉGENDE DE SAINT ARMEL**, mise en vers français, sous forme de tragédie, par Messire Beaudeville, prêtre et maître d'école en la ville de Ploërmel (1600), et publiée pour la première fois par M. S. Ropartz. — **VITRAIL DE SAINT ARMEL**, en l'église paroissiale de Ploërmel, dessiné et lithographié par P. Hawke; un magnifique volume in-f°, avec neuf lithographies. — Epreuves noires, 10 fr. — Epreuves noires sur chine, 15 fr. — Epreuves coloriées..... 20 fr.
- ANNALES BRIOCHINES** ou Abrégé Chronologique de l'Histoire Ecclésiastique, Civile et Religieuse du Diocèse de Saint-Brieuc, par M. l'abbé Ruffelet; nouvelle édition, précédée d'une Notice, par M. S. Ropartz; 1 vol. in-12..... 4 fr. 75
- LE REGISTRE DE CONCORET**, Mémoire d'un Prêtre réfractaire pendant la terreur, publié pour la première fois sur le manuscrit de l'abbé Guillotin, avec une préface par M. S. Ropartz; 1 vol. in-12..... 4 fr.